



PROCÈS VERBAL

DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DÉMATÉRIALISÉE DE LA FÉDÉRATION
DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU FINISTÈRE DU 27 MARS 2021

PARTIE 1 / PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRES

PARTIE 2 / BILAN ACTIVITÉS 2020 (29)

PARTIE 3 / RAPPORT FINANCIER 2020

PARTIE 4 / QUITUS

PARTIE 5 / BUDGET PRÉVISIONNEL

PARTIE 6 / RÈGLEMENT INTÉRIEUR (29)

PARTIE 7 / OUVERTURE FERMETURE CHASSE 2021-2022

PARTIE 8 / RÉSULTATS DES VOTES

01

PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRES 2019 ET 2020

●	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2019
06	ACCUEIL
07	BILAN MORAL I
09	BILAN FINANCIER ET D'ACTIVITÉS
11	INTERVENTIONS I
12	BILAN MORAL II ET PROJETS
14	INTERVENTIONS II
19	NOUVELLES MOTIONS
20	CONCLUSION
21	INTERVENTIONS III
●	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2020
28	INTRODUCTION
29	COMPTE DE RÉSULTAT
31	BILAN ACTIF
32	BILAN PASSIF
38	COMPTE DE RÉSULTAT PRÉVISIONNEL
39	COTISATIONS FÉDÉRALES ET NATIONALES
40	ADHÉSION DES TERRITOIRES

Conformément aux dispositions statutaires de notre Fédération, je vous demande si vous avez des observations à formuler quant au procès-verbaux de l'Assemblée générale ordinaire 2019 et de l'Assemblée générale ordinaire 2020.

À toutes fins utiles je vous rappelle les dispositions de l'article 5 du Règlement intérieur de la Fédération des Chasseurs qui stipule :

« Les statuts déterminent expressément le mode de scrutin à bulletin secret pour l'élection des membres du Conseil d'administration à l'Assemblée générale. Pour tout autre objet le scrutin se fera à main levée ».

Je sou mets donc à votre approbation les procès-verbaux de l'Assemblée générale ordinaire 2019 et de l'Assemblée générale ordinaire 2020.



MOTIONS À VOTER :

➔ Approbation des procès-verbaux des assemblées générales ordinaires : *06 avril 2019 et 22 mai 2020.*

VOTE : Pour ? Contre ? Abstention ?





Fédération Départementale
Des Chasseurs du Finistère

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2019

DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU FINISTÈRE
BILAN MORAL, BILAN FINANCIER, BILAN D'ACTIVITÉS ET
INTERVENTIONS DES PERSONNALITÉS



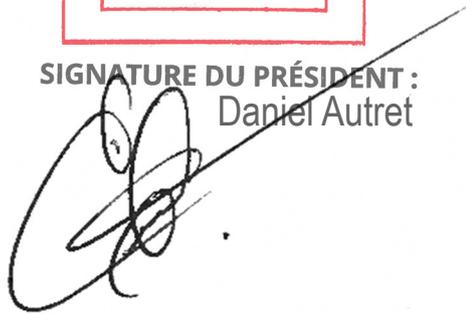
CHÂTEAUNEUF-DU-FAOU / 06 AVRIL 2019

À QUIMPER,

FÉDÉRATION DES CHASSEURS
DU FINISTÈRE

LE : - 6 AVR. 2019

SIGNATURE DU PRÉSIDENT :
Daniel Autret



À QUIMPER,

FÉDÉRATION DES CHASSEURS
DU FINISTÈRE

LE : - 6 AVR. 2019

SIGNATURE DU SECRÉTAIRE :
Joël Lebeuze



ÉDITION
2019

Président - AUTRET Daniel
06 08 41 19 67

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE

18 rue A.R.J. Turgot
29000 Quimper

Service comptabilité

02 98 95 90 86
eric.feunteun@fdc29.com

Site web

www.fdc29.com

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU FINISTÈRE

DU SAMEDI 06 AVRIL 2019 À CHÂTEAUNEUF-DU-FAOU

ACCUEIL & OUVERTURE / LE PRÉSIDENT

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR / LE PRÉSIDENT

APPROBATION DU PV DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2018 & QUITUS / LE PRÉSIDENT

BILAN MORAL I / LE PRÉSIDENT

Approbation de la cooptation de Monsieur Jean-Michel DURAND : **Vote**

BILAN FINANCIER / LE TRÉSORIER

Présentation des comptes de résultats et des comptes dégâts : LE TRÉSORIER

Présentation des bilans actif et passif : LE TRÉSORIER

Certification des comptes : LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Approbation des comptes de l'exercice clos et affectation du résultat: **Vote**

Présentation du budget prévisionnel : LE TRÉSORIER

Approbation du budget prévisionnel : **Vote**

Tarification de la validation annuelle 2019-2020 : **Vote**

BILAN D'ACTIVITÉ / LE SECRÉTAIRE

Synthèse des actions et des réunions de secteurs

Présentation des dates de formations

Approbation du bilan d'activité : **Vote**

Présentation des dates d'ouverture et de fermeture de la chasse pour la saison 2019-2020

Approbation des dates : **Vote**

INTERVENTIONS DES ASSOCIATIONS & PERSONNALITÉS 1ère partie

Maître GICQUEL / Avocat de la Fédération

Mickaël PERENNEZ / Rallye d'Armor

BILAN MORAL II & PROJETS / LE PRÉSIDENT

Approbation du bilan moral : **Vote**

INTERVENTIONS DES ASSOCIATIONS & PERSONNALITÉS 2nde partie

Willy SCHRAEN / Président de la Fédération nationale des chasseurs

NOUVELLES MOTIONS / LE PRÉSIDENT

Présentation des nouvelles motions

Approbation des nouvelles motions : **Vote**

CONCLUSION / LE PRÉSIDENT

INTERVENTIONS DES ASSOCIATIONS & PERSONNALITÉS III

Philippe QUILLAY / Responsable du SD ONCFS

André SERGENT / Président de la Chambre régionale d'agriculture de Bretagne

Richard FERRAND / Président de l'Assemblée nationale, député du Finistère

CLÔTURE

ACCUEIL

Mesdames, Messieurs, Chers amis, chasseurs et non chasseurs respectueux de notre passion,

Soyez les bienvenus en cette salle qui vous est désormais familière. Les réunions de secteurs ont précédé comme à l'accoutumée notre Assemblée générale, au cours desquelles ont été longuement développées les différentes actions et orientations de la Fédération. La participation des chasseurs avec les administrateurs à ces rencontres a été massive, ce qui a favorisé des échanges nombreux et fructueux.

Pour nous accompagner aujourd'hui, nous avons le plaisir d'accueillir parmi nous des représentants du monde de la chasse, et des structures avec lesquelles nous travaillons au quotidien. Nous avons également l'honneur d'accueillir certaines personnalités :

Monsieur Richard FERRAND, président de l'Assemblée nationale et député du Finistère

Monsieur Alain CASTANIER, secrétaire général de la Préfecture du Finistère

Monsieur Philippe QUILLAY, responsable du Service départemental de l'ONCFS, représentant la délégation Bretagne - Pays de la Loire

Monsieur GUILLAUME HOEFFLER, chef du Service eau et biodiversité à la DDTM

Monsieur Loïc GOUYET, représentant de la DDPP 29

Monsieur Willy SCHRAEN, président de la Fédération nationale des chasseurs

Monsieur André SERGENT, président de la Chambre régionale d'agriculture de Bretagne

Monsieur Thierry MERRET, président de la FDSEA 29

Monsieur Charles NOBLET, représentant la Fédération départementale de la pêche

Monsieur Denis PINCHON, président des lieutenants de l'ouvèterie

Monsieur Pierre KERSUAL, président de l'AFACCC du Finistère

Maitre Vincent GICQUEL, avocat de la Fédération

Monsieur Mickaël PERENNEZ, rallye d'Armor

Je remercie d'ores et déjà la société de chasse « la Diane » de Châteauneuf-du-Faou et notre vice-président Laurent TOUTOUS pour l'organisation de cette journée.

Je remercie enfin Monsieur le maire de Châteauneuf-du-Faou, **Monsieur Jean-Pierre ROLLAND** et son adjoint **Monsieur Jean-Claude MALTRET**, qui nous accueillent avec beaucoup de gentillesse depuis plusieurs années. Le mot du maire.

Avant de dérouler l'ordre du jour nous rendons usuellement un hommage à nos camarades chasseurs disparus. Ainsi, prenons un instant pour nous recueillir et saluer leur mémoire. Je vous invite, donc, à vous lever et à observer une minute de silence.

ORDRE DU JOUR

Vous avez reçu préalablement un projet d'ordre du jour, le voici détaillé :

- En premier lieu, approbation du PV de l'Assemblée générale 2018 et quitus au président.
- Puis viendra la lecture de la première partie de mon rapport moral.
- Rapport financier ensuite, avec les interventions de notre trésorier Monsieur François PERNEZ, et de notre commissaire aux comptes Monsieur Dominique DENIEL.
- Monsieur Joël LE BEUZE, notre secrétaire, nous présentera le bilan d'activité, la synthèse des réunions de secteur et le projet des dates d'ouverture et de clôture de la campagne 2019-2020.
- Par la suite, nous entendrons avec intérêt les interventions de Maître GICQUEL, avocat de la Fédération et Monsieur Mickaël PERENNEZ, maître d'équipage du Rallye d'Armor.
- J'achèverai ensuite mon bilan moral, après lequel nous aurons le grand privilège d'entendre le président de notre Fédération Nationale, monsieur Willy Schraen.
- Enfin, après avoir étudié deux nouvelles motions soumises au vote de l'Assemblée, nous aurons l'honneur de clore cette matinée par les interventions des représentants de l'ONCFS et de la Chambre d'agriculture, et enfin de Monsieur le président de l'Assemblée nationale.

APPROBATION DU PV DE L'AG 2018, ET DIVERSES DISPOSITIONS

Conformément aux dispositions statutaires de notre Fédération, je vous demande si vous avez des observations à formuler quant au procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire 2018.

À toutes fins utiles je vous rappelle les dispositions de l'article 5 du Règlement intérieur de la Fédération des Chasseurs qui stipule :

« Les statuts déterminent expressément le mode de scrutin à bulletin secret pour l'élection des membres du Conseil d'administration à l'Assemblée générale. Pour tout autre objet le scrutin se fera à main levée ».

Je sou mets donc à votre approbation le procès-verbal de l'Assemblée générale, dont la consultation était libre sur notre site internet depuis le 11 janvier 2019, un courrier, daté du 29 janvier, vous a été adressé pour vous en informer.

Vote : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultats : approbation à l'unanimité

Je vous invite également à donner quitus au président pour engager la Fédération dans toutes les opérations nécessaires à son bon fonctionnement : achats, ventes, donations ou échanges de biens immobiliers, ainsi que toute action en justice.

Vote : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultats : approbation à l'unanimité

Aucune question n'a été posée dans le cadre des dispositions réglementaires et statutaires.

BILAN MORAL I

Mesdames, Messieurs, Chers amis,

Lors de l'Assemblée générale de notre association, la Fédération vous rend compte de son action, de la tenue de ses engagements et du respect de ses valeurs. Nous soumettons à votre jugement la qualité de notre travail, et espérons qu'il sait aider votre pratique de la chasse, vous accompagner dans la gestion de votre association et vous donner satisfaction au quotidien.

Et ce travail n'a pas manqué d'être conséquent ces derniers mois, alimenté notamment par les thématiques d'importances que sont **la réforme de la chasse** et le spectre de **la peste porcine africaine**. Ces sujets ont été largement relayés et à juste titre au vu de leurs conséquences probables. Et par là, nous espérons que cela serve à ce que le grand public et certains médias comprennent enfin à quel point nos structures et notre activité constituent des chevilles ouvrières de la bonne gestion des territoires, gestion invisible aux yeux de nos contemporains quand elle est réussie.

DYNAMIQUE DANGEREUSE & RISQUES SANITAIRES

Vous ne serez pas étonnés de savoir que le sujet qui aura mobilisé le plus les services de la Fédération cette année est le sanglier. La tendance à l'augmentation, observée dans notre département depuis plusieurs années, se confirme toujours. Et, ne nous voilons pas la face, au-delà d'un certain nombre de sangliers sur un territoire, tout devient compliqué !

C'est pourquoi, comprenons-nous bien, **l'équilibre agro-sylvo-cynégétique** étant la mission primordiale et d'utilité publique que l'État a voulu nous confier, nous ne restons pas simples observateurs face à cette dynamique.

L'année passée, à cette même place, nous l'évoquions déjà. Et nous nous mettions en garde contre les **risques encourus par le développement de l'espèce**, et je les répète : dégâts, collisions, risques sanitaires, sécurité à la chasse, mauvaises relations sociales, abandon du petit gibier, etc. Le Finistère, qui était jusqu'alors relativement épargné par ces embarras, réagit avec promptitude et détermination. Je ne souhaite pas entrer en guerre contre le sanglier, c'est une espèce remarquable et elle doit pouvoir s'épanouir dans notre département. Mais je souhaite que chacun prenne bien conscience qu'avec elle, l'équilibre est fragile. Nous en sommes encore à des effectifs corrects, faisons en sorte que cela le reste.

D'autant que depuis un an, il nous faut compter avec l'épidémie de **peste porcine africaine aux portes du territoire français**. Nous sommes en limite d'une crise économique d'ampleur, empêchée aujourd'hui par le travail remarquable de nos amis des départements des Ardennes, de la Meuse et de la Meurthe-et-Moselle, qui tentent de prémunir la France de la contagion par la pose de clôtures et l'instauration de la « zone blanche ». À ce jour, **aucun sanglier n'a été trouvé contaminé sur le territoire français**. Malgré cela, la crainte légitime subsiste au sein du monde agricole et des chasseurs, cette maladie pouvant être aisément transportée via d'autres supports.

À ce sujet, rappelons qu'il y a deux ans, alors même que la peste porcine ne menaçait pas encore et que les prélèvements de sangliers n'en étaient qu'à quelques centaines, la Fédération débutait l'élaboration de son « **Plan de maîtrise Sangliers** », non de gestion, mais bien de maîtrise, qui aura été approuvé ensuite en CDCFS. Malgré notre plus petite population de sangliers de France, et un montant d'indemnisation de dégâts réduit, la Fédération avait alors voulu anticiper cette dynamique. C'est, je crois, la suite logique du choix qu'il faut mettre au crédit de notre Fédération et de mes prédécesseurs, de **ne pas jouer à des jeux dangereux avec cette espèce**. Depuis, nous avons, Fédération et chasseurs sur le terrain, redoublé d'efforts pour contenir cette progression.

Et ce qui semble dire que nous sommes dans le vrai est le récent souhait de la préfète de région d'établir, à l'échelle de la Bretagne un « Plan de maîtrise du Sanglier »... tient donc !

Concernant la peste porcine, la Fédération a voulu agir rapidement, et s'est associée au plus tôt avec les services de l'État (Préfecture-DDPP-DDTM) et les représentants des intérêts agricoles (Chambre d'agriculture et FDSEA section porcine) pour communiquer largement sur les mesures de précautions à tenir. Tous les services concernés restent en alerte. Et à cette occasion, il faut souligner, la réactivité et l'accompagnement des services de la FNC.

Concernant les « zones-refuges », là encore nous n'avons pas attendu la peste porcine pour agir. Les réunions de concertation se multiplient depuis quatre ans dans les territoires, avec les sociétés localement, ainsi qu'avec le Conseil départemental, pour tenter de décanter certaines zones. Ce qui fut fait dans de nombreux sites avec succès. Je dois d'ailleurs, **souligner la qualité du dialogue que nous entretenons avec le Conseil départemental comme avec le Conservatoire du Littoral**, et avec lesquels nous parvenons à organiser, dans ces sites touristiques, des actions garantissant la sécurité de tous.

Mais ces espaces ne sont pas les seuls concernés, les friches et fonds de vallée, comme les zones périurbaines où il est difficile d'intervenir, explique une partie du phénomène. C'est pourquoi beaucoup ont aussi bénéficié d'une action de la part des sociétés locales, ce qui a permis de **répondre aux sollicitations du monde agricole** dans la plus part des secteurs.

Aujourd'hui, nous n'observons **pas d'explosion des prélèvements comme nous le craignons, ni d'augmentation des dégâts**, ce dont nous pouvons nous féliciter. C'est un travail de longue haleine qui permettra de maintenir ces bonnes conditions, alors continuons ainsi !

SÉCURITÉ : APPRENTISSAGE ET VIGILANCE

Avec le développement du grand gibier dans notre département, ce sont d'autres techniques de chasse et surtout de **sécurité à la chasse qu'il faut appliquer**. Côté national, les résultats vont dans le bon sens et montrent encore une diminution des accidents. 7 morts sont toutefois à déplorer.

En Finistère pas d'accident mortel depuis de nombreuses années... espérons que cela continue ! **Mais espérer ne suffit pas lorsqu'on**

parle de sécurité. C'est pourquoi la Fédération poursuit ses formations « sécurité à la chasse », et notamment à la chasse en battue du grand gibier, qui n'est pas traditionnelle en Finistère. Aussi je demande à tous ceux qui n'ont pas encore suivi la formation de s'inscrire. Il y a de la méthode et de la rigueur à avoir, surtout à balle ! N'attendons pas l'accident ! Il n'y a pas de honte à retourner à l'école de la chasse, même à un âge avancé. Il n'y a aucune honte à avoir quand on parle de sauver des vies.

Je profite de ce sujet pour saluer **l'arrivée de Monsieur Philippe QUILLAY**, à la tête du service départemental de l'ONCFS, à la suite de Monsieur Yannick JAOUEN. Je vous souhaite, en notre nom à tous la bienvenue dans notre département. Je sais à quel point nos structures respectives portent au plus haut l'exigence de sécurité, et nous aurons l'occasion d'en parler ensemble.

HOMMAGE À NOTRE AMI

Il y a les sujets, d'importance bien sûr, comme ceux dont nous venons de parler et en faveur desquels nous focalisons toute notre attention et notre énergie au quotidien. Et il a parfois d'autres événements qui viennent nous rappeler à l'essence de la vie.

C'est ainsi que nous avons connu en août 2018 la douloureuse perte de notre ami Paul Guiavarc'h, administrateur du secteur de Landerneau depuis 1996. Cette perte est immense pour la fédération et la chasse finistérienne car, en plus du plaisir que nous

avions à le connaître et à travailler avec lui, Paul était un fervent défenseur de la cause du lapin de garenne.

En compagnie de notre spécialiste de l'espèce, Pascal Bihannic, sa témérité avait permis de diffuser une gestion raisonnée et durable du lapin tant dans l'aménagement des territoires que dans sa chasse.

C'était un vrai gestionnaire, au sens noble terme, cherchant toujours à adapter la chasse au gibier et non l'inverse. Nous ne pouvons qu'espérer que ton exemple aura inspiré nombre d'entre nous.

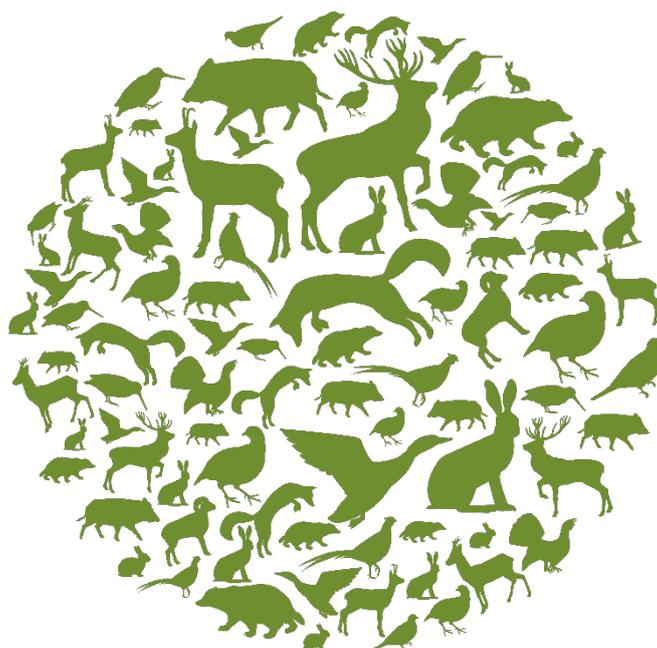
Aujourd'hui, afin que le siège du secteur de Landerneau ne reste pas vacant, la Fédération a choisi de procéder par cooptation et de nommer Monsieur Jean-Michel Durand au conseil d'administration du 25 février dernier. Bienvenue à lui.

Dans ce cadre, et conformément à nos dispositions statutaires, je sou mets à votre approbation la cooptation de Monsieur Jean-Michel Durand en tant qu'administrateur du secteur de Landerneau.

Vote : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultats : approbation à l'unanimité

Je poursuivrai ce bilan moral dans un second temps, pour l'heure je cède maintenant la parole à Messieurs François PERNEZ, notre trésorier et Dominique DENIEL, commissaire aux comptes, pour notre rapport financier.



BILAN FINANCIER ET D'ACTIVITÉS

BILAN FINANCIER 2017/2018

Présentation du bilan financier par Monsieur François PERNEZ, le Trésorier, puis certification des comptes par Monsieur Dominique DENIEL, commissaire aux comptes.

Après avoir entendu le rapport financier par le trésorier, et la certification des comptes par le commissaire aux comptes, je vous demande d'approuver les comptes de l'exercice clos le 30/06/2018 et d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 31 064 € : au compte de réserve de gestion pour 31 064 €

Vote : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultats : approbation à l'unanimité

PRÉVISIONNEL FINANCIER 2019/2020

Présentation du prévisionnel par le trésorier, Monsieur François PERNEZ. Après avoir entendu le trésorier, je vous demande d'approuver le prévisionnel pour l'exercice 2019/2020.

Vote : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultats : approbation à l'unanimité

TARIFS DE LA VALIDATION 2019/2020

Concernant les tarifs 2019/2020, je dois porter à votre connaissance quelques précisions préalables.

Concernant le prix de la cotisation départementale, nous proposons une augmentation de 1€ pour compenser la diminution du nombre de permis, comme il se fait usuellement.

Concernant les frais de dossier, nous avons adopté l'année précédente deux tarifs : un à 6€ pour les frais papiers, l'autre à 5€ pour les frais par internet. Ceci pour inciter les chasseurs à utiliser la voie électronique. Cependant, suite à la réforme de la chasse, et notamment de l'adoption du permis national à 200€, le risque de voir naître des pratiques concurrentielles entre Fédérations, sur les frais de dossiers, était à anticiper. C'est pourquoi le congrès de la Fédération Nationale du 20 mars dernier a voté la mise en place, pour tout permis national, des frais obligatoires de 5€. De ce fait, et afin de faciliter les manipulations administratives, la Fédération du Finistère a choisi de généraliser ce tarif et de revenir sur la disposition précédente. Le tarif des frais de dossier est donc unique en Finistère à 5€.

Cotisation départementale 2019/2020 : 68 €

Tarif frais de dossier unique 2019/2020 : 5 €

Vote : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultats : approbation à l'unanimité

BILAN D'ACTIVITÉ

BILAN DES REUNIONS DE SECTEURS

Monsieur Joël LE BEUZE, notre secrétaire, va désormais prendre la parole pour nous résumer les grands travaux réalisés par la Fédération cette année, ainsi que vous proposer une synthèse des réunions de secteurs.

Monsieur le président de la FNC, Mesdames, Messieurs bonjour à tous. Je vais vous présenter le rapport d'activité avec les bilans cynégétiques ainsi que les thématiques exposées lors des réunions de secteurs.

D'abord merci aux professionnels de la Fédération pour la préparation du Power Point, présenté lors des réunions de secteurs, ainsi qu'à l'ensemble des administrateurs de s'être investis lors de ces présentations et à Joël Quaran d'avoir assuré la logistique. Merci encore aux chasseurs pour leur très forte participation à ces réunions, la plus forte de ces dernières années.

1- Le lapin de garenne

La saison a été mauvaise à cause de l'impact des épizooties (RHDV2, myxomatose et coccidiose), dans le nord et aussi dans le sud. Sur certaines communes où le lapin est très touché par les épizooties il est nécessaire de se reposer la question de son statut nuisible. Lors du CA du 11 septembre 2017 le Président avait répondu à cette interrogation en disant que si les agriculteurs et chasseurs étaient d'accord, le statut pouvait être reconsidéré localement gibier. Par ailleurs notre Président a écrit aux instances nationales pour expliquer la situation du lapin dans notre département. Une rencontre sur le lapin a été réalisée en effet le 2 mars à Ploudaniel avec les spécialistes du lapin que sont Stéphane Marchandeu pour l'ONCFS et Pascal Bihannic pour la FDC 29.

2- Le lièvre

Dans les communes où la gale du renard sévit, le nombre de lièvres a été multiplié, jusque par 4 en trois ans. Cela a été globalement une très bonne saison pour le lièvre.

N'oubliez pas de faire parvenir vos demandes de plans de chasse Lièvre avant le 31 mai, à la Fédération.

3- La bécasse des bois

Nous venons de vivre une très bonne, voire exceptionnelle année bécasse avec un très bon âge ratio jeune/adulte de 85% et donc une bonne reproduction et un Indice d'Abondance Nocturne (IAN) qui a dépassé les 6%, au-delà de la moyenne des 10 dernières années.

4- Le gibier d'eau et pigeon ramier

Les vents portants nord, nord/est ont permis une bonne migration de colverts et sarcelles puis des autres espèces : siffleurs, souchets, pilets, ce qui a permis de belles chasses.

Pour le Pigeon la saison a été meilleure que l'an passé avec aussi des vents portants.

5- Le faisan de Colchide

Sur les 4386 ha du GIC Faisan de Cornouaille nous avons en 2018, compté 3 coqs aux 100 ha et sommes passés au 30 mars 2019 à 48% d'augmentation de coqs recensés soit près de 5 coqs aux 100 ha ce qui est une belle progression, due à 2 facteurs, d'abord aux chasseurs qui s'occupent de l'agraineage, du piégeage et à la prédation en recul avec la gale du renard. D'autres secteurs du département ont aussi de belles évolutions de populations avec par exemple une société de moins de 600 ha n'étant pas en gestion avec

quand même 12 compagnies de sauvage et beaucoup de faisans sur le terrain.

6 - Le chevreuil

Nous avons demandé aux gestionnaires que ceux-ci soient réactifs dans les demandes d'attributions face aux baisses de populations et réactifs aussi dans le cas de risques de dégâts aux cultures sensibles, sapins de Noël et plantations. Globalement le chevreuil est en augmentation dans le département et nous devrions approcher les 5000 attributions de bracelets pour l'année à venir. Pour le moment il n'y a toujours pas d'explications aux cas de mortalités sur une partie du secteur de la société de Crozon, les recherches se poursuivent conjointement avec des labos. Du côté de Scaër, les relations entre les sociétés de chasse et de la société Greencap (sapins de Noël) se sont nettement améliorées et un article commun entre chasseurs et producteur de sapins devrait sortir dans le Chasseur Finistérien. Soyez quand même vigilants sur les autres communes où la société Greencap ou autres sociétés ont des plantations Chateaufort, Laz, Saint Goazec,...

7 - Le cerf

Les prélèvements ont été de 7 cervidés l'an passé, cette année nous sommes passés à 12 prélèvements, si pour notre département c'est un record, pour nos voisins ce sont des centaines d'animaux qui sont prélevés chaque saison. N'ayant pas de traditions de chasse aux cerfs dans le département nous avons mis en place une formation cervidé il y a 2 ans qui a donné satisfaction aux sociétés et chasseurs. Lors des comptages nocturnes cerfs sur les parcours sud/est et nord/est, il a été vu des animaux ce qui n'était pas le cas l'an dernier pour ce dernier parcours. Sur le secteur centre Motreff en liaison avec les 2 autres départements, 5 parcours, 2 pour le 56, 2 pour le 22 et 1 pour le 29, il a été vu 104 animaux sur 4 soirs en 2018 et 219 animaux sur aussi 4 soirs en mars 2019, soit le double. Cette année nous devrions avoir une vingtaine d'attributions dans le département avec quelques bracelets différenciés.

8 - Le sanglier

De 928 prélèvements l'an passé nous devrions passer aux environs de 1000 cette dernière saison avec une cinquantaine prélevés en mars. Le 27 mars 2018 nous avons eu une CDCFS spécialisée sanglier en prévention de la peste porcine africaine pour laquelle nous avons exposé le travail de notre Fédération pour un plan de maîtrise du sanglier. Depuis Madame la préfète de région s'est saisie du dossier avec la DRAFF et le plan de maîtrise sanglier départemental que nous avions initié est devenu régional. Il est clair que tout doit être mis en œuvre pour éviter que cette PPA n'arrive chez nous car toute la filière porcine serait impactée avec des milliers d'emplois en question.

9 – Les dégâts de grand gibier

Pour les dégâts du grand Gibier nous sommes passés pour le chevreuil de 75000€ l'an passé à 500€ pour cette année et pour le sanglier de 26000€ à 38000€, pas de dégâts de cerf. Il y a des dossiers en cours sur des dégâts aux pépinières et sapins de Noël par les chevreuils, nous avons provisionné de l'argent à cet effet. Je voulais aussi remercier tous les chasseurs et sociétés qui font des efforts de prévention afin de limiter les dégâts de chevreuils, cerfs et sangliers, c'est important.

8 – Les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD)

La liste des 6 espèces nuisibles du groupe 2 devrait être reconduite pour une période de 3 ans grâce aux dossiers construits et étayés par nos professionnels, merci à eux. Cette reconduction a été votée en CDCFS à l'unanimité des membres y compris des associations environnementalistes, nous pouvons que nous en féliciter. Attendons la réponse du ministère.

Pour le choucas espèce protégée en forte à très forte progression, il est prévu dans un premier temps de prélever 7000 oiseaux dans le département, car ils causent de gros dégâts aux exploitations agricoles et avec en plus des risques de santé publique par le bouchage des cheminées. Sur les 7 secteurs définis sur le département où il y a de fortes concentrations, il vient d'être mis en place un secteur pilote sur le secteur de la communauté de communes de Quimperlé dont je vais vous donner quelques informations, les autres secteurs devraient suivre. Pour les 16 communes il a fallu d'abord chercher 32 tireurs (sans vexer les sociétés que nous ne sollicitons pas) et une douzaine de piégeurs et coordonner tout cela avec 16 représentants des agriculteurs, un par commune, ainsi qu'avec les élus, la mise en place de 3 bacs d'équarrissage dans 3 communes pour les oiseaux, c'est aussi un début de solution pour les déchets de venaison. Lors de cette réunion de coordination et de concertation sous l'égide de la DDTM à Mellac, étaient présents 31 des 32 tireurs et 12 des 13 piégeurs ce qui est un signal très fort de mobilisation, ceux-ci vont fonctionner dans un cadre très précis avec l'arrêté individuel, le code de bonne conduite, le carnet de prélèvement ce qui est une première en France. Je profite de remercier tous les chasseurs et piégeurs qui s'étaient rendus disponibles pour cette réunion, donc bravo à eux. Ces actions vont s'effectuer sous l'autorité des services de l'état. Je tiens à remercier l'ensemble des acteurs de cette opération et en particulier Guillaume Hoeffler et son équipe de la DDTM pour leur engagement et leur coordination, je ne serais pas complet si je ne saluais pas aussi Monsieur le préfet pour son implication sans laquelle rien n'aurait été possible, merci Monsieur le préfet.

9. Le sanitaire

La présentation des diverses épizooties et pathologies ont été présentées en réunion de secteur par notre ami administrateur, le docteur vétérinaire Pierre Menez.

10. Les informations

L'enquête tableau de chasse vous a été adressée par mail pour ce qui ont une adresse mail, merci d'y répondre rapidement. L'espace adhérent va aussi monter en puissance.

Soyez très vigilants sur ce que vous publiez sur les réseaux sociaux, cela peut être utilisé contre nous chasseurs.

11. La sécurité

C'est très important, il y a encore quelques places aux sessions de formations sécurité.

12. Le planning des formations à venir

Le planning et le tableau des formations vont vous être présentés rapidement.

13. Les dates d'ouverture et de fermeture

Ces dates vous ont été présentées dans les réunions de secteurs.

Je vous remercie de votre attention.

Après avoir entendu le secrétaire, je soumetts au vote l'approbation du bilan d'activité.

Vote : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultats : approbation à l'unanimité

DATES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE 2019/2020

Passons maintenant à la proposition des dates d'ouverture et de clôture de la chasse pour la saison prochaine.

Nous soumettons au vote de l'assemblée générale les propositions des dates d'ouverture et de fermeture de la chasse pour la saison 2019-2020 présentées par le secrétaire :

Vote : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultats : approbation à l'unanimité

INTERVENTIONS I

Maître GICQUEL/Avocat de la Fédération

Maître GICQUEL, avocat de la FDC29 évoque ses missions. Passionné de chasse, qu'il pratique depuis ses 16 ans, voilà 31 ans qu'il valide son permis. Basé à Vannes, il a, en premier lieu, été l'avocat de la FDC56. Il précise que son expérience personnelle de la chasse est un atout pour sa mission auprès de notre Fédération tant du fait de sa connaissance de la réglementation que des pratiques de chasse et de la gestion des espèces.

Il est avocat de la Fédération départementale des chasseurs du Finistère depuis 4 ans et intervient sur le plan judiciaire comme sur celui du conseil. Il précise que le droit de la chasse est très compliqué, notamment concernant les règles de sécurité et la pratique, et certains mauvais chasseurs peuvent tenter de tromper les magistrats et les procureurs.

Les interventions de la Fédération se font au soutien de l'action publique, c'est-à-dire pour soutenir les poursuites organisées par le procureur de la République. Les procédures s'appuient sur des procès-verbaux de grande qualité établis par les gardes de l'ONCFS et permettent de sanctionner les chasseurs. Néanmoins à l'occasion d'une audience il est nécessaire d'éclairer les magistrats, notamment sur les règles de sécurité, pour laquelle les chasseurs doivent être irréprochables. C'est dans ce cadre qu'intervient l'avocat de la Fédération.

Son autre rôle est celui d'accompagner les sociétés, détentrices d'un contrat de service, pour les préjudices dont elles sont victimes. Et il évoque l'exemple d'une chasse communale victime de divagation de chiens par des riverains. La Fédération s'est portée partie civile et des dommages et intérêts qui ont été obtenus.

Il y a aussi nécessité de défendre des chasseurs poursuivis. Il évoque le cas d'un accident mortel dans le Morbihan où un chasseur, violant toutes les règles de sécurité, avait atteint un autre participant. Le FDC56 l'avait alors mandaté pour assister les responsables de la société qui avaient, eux, su respecter les règles d'organisation.

Enfin, son rôle complémentaire est d'épauler les techniciens et les administrateurs dans le conseil concernant la rédaction des baux de chasse, mais aussi en matière de droit des associations qui est jurisprudentiel, et par ce fait, très complexe.

Mickaël PERENNEZ / Rallye d'Armor

Mickaël Perennez est le délégué régional de la société de vénerie et le maître d'équipage du Rallye d'Armor. Il est présent pour évoquer les épisodes difficiles de perturbation des chasses par des activistes. Il dénonce une partie de la société qui a une vision erronée de la nature parce qu'elle ne la pratique plus, et sont loin des valeurs rurales que nous connaissons. Il évoque, dans la même veine, l'exemple des campagnes de sauvegarde du Rat à Paris.

Aujourd'hui ce sont des modes de chasse et des modes de vie qui sont attaqués, et notamment la vénerie et la chasse aux chiens courants. Cet hiver, les activistes de AVA (Abolition Vénerie Aujourd'hui), groupe composé de plusieurs mouvances, sont venus harceler notre équipage. Ils souhaitent la disparition de la chasse,

mais aussi des boucheries, les poissonneries des abattoirs, des courses hippiques, etc.

Ces collectifs n'ont pas d'existence propre, d'où la complexité de les saisir par la justice. Ils sont financés principalement par des dons, et des sociétés américaines qui injectent de l'argent pour déstabiliser l'économie agricole. La pression est énorme entre ces activistes et le monde rural.

Ils utilisent le mensonge, la désinformation, la diffamation, la provocation comme système de communication. Ils s'infiltreront et tourneront autour des chasses et des relais de chasse pour mettre les chasseurs en difficulté, les insulter, les pousser, les provoquer. Ils filment et montent des portions de films à charge pour les diffuser dans des émissions de télévision. La multiplication des groupes Facebook est inquiétante, ces groupes ayant beaucoup d'avance sur le monde de la chasse en termes de communication. Et malheureusement, les médias se nourrissent de ces sites où la chasse a été trop longtemps absente.

Concernant leurs pratiques, il a été constaté que des chiens ont été volés. Ces chiens volés sont, au mieux, envoyés dans des refuges officiels où ils peuvent être récupérés contre paiement, ou au pires dans des refuges secrets. Un épisode très dangereux a failli dégénérer récemment lorsque ces activistes, dans leur course, sont arrivés face à une ligne de tir.

Pour le moment, c'est surtout la chasse aux chiens courants qui est attaquée, mais la chasse à tir ne le sera pas moins dans l'avenir. Nombre d'équipages ont été visités, à titre d'exemple la « Futaie des Amis » de Compiègne, a été visitée 43 fois sur une soixantaine de chasse, le Rallye de Bretagne, 26 fois.

Du fait de ces attaques, la société de vénerie se structure et met en place sa communication régionale. Elle souhaite aussi rassembler le maximum d'informations à ce sujet. L'enjeu internet sera développé cette année avec un budget conséquent. Des vidéos seront montées car ce sont des outils plus porteurs que des postes ou des articles. Les dernières vidéos publiées ont été vues entre 100 000 et 150 000 fois en trois jours. Le soutien de la FNC et des Fédérations sera nécessaire pour y parvenir.

Le volet réglementation sera aussi abordé. La société est désormais très intolérante à certaines pratiques et pour éviter d'intensifier la polémique, la société de vénerie travaille avec la FNC pour qu'il ne soit plus possible de servir un animal près des zones urbanisées. Des marcheurs ont été aussi mis en place dans les chasses (suiveurs, veneurs, chasseurs à tir), pour aider les veneurs à encadrer les chasses mais aussi pour filmer les anti-chasses. Cela a pour effet de calmer les choses.

Les veneurs sont aujourd'hui les premiers remparts de la défense de la chasse, pour autant tous les modes de chasse doivent se serrer les coudes, ainsi que l'ensemble de la ruralité. D'où la création de l'Association de Défense de la Ruralité et de ses Traditions, qui a rassemblé près de 3000 personnes en à peine 3 semaines à Paimpont.

Mickaël Perennez clôt son intervention en précisant que demain, si nous voulons exister et que nous souhaitons poursuivre notre passion et notre mode de vie, il est impératif d'être solidaire, car ce combat n'est pas fini. Merci de soutenir ce mouvement.

BILAN MORAL II ET PROJETS

CHASSE BASHING

Merci messieurs. Michaël PERENNEZ nous a évoqué à l'instant un problème à ne surtout pas ignorer, ni sous-estimer. Tu le dénonçais aussi Willy, à l'occasion du congrès il y a quelques jours, je veux bien sûr parler de ce qu'on appelle de nos jours le « **chasse-bashing** », autrement dit, le dénigrement systématique et à grande ampleur de notre activité, que ce soit dans certains médias ou dans les réseaux sociaux.

Le problème avec le chasse-bashing, au-delà de l'image exécrationnelle et injuste qu'il donne de nous, **est qu'il empêche la transmission**. Combien de nos jeunes subissent les foudres de leurs contemporains après avoir dit qu'ils chassaient ? Et combien d'autres souhaiteraient s'y mettre, mais ont du mal à faire le pas, par peur de représailles ? La diminution du nombre de chasseurs, c'est aussi ça.

Car en effet, si tous nos concitoyens avaient la connaissance, du temps, de l'énergie, de l'argent investis par les chasseurs, pour le bien commun, sans nul doute que nous n'aurions pas à faire face à une opposition latente. En ce qui me concerne, je connais peu d'activités qualifiées de « loisir », capables de mobiliser tant de bénévoles, au sein de tous les territoires et d'agir pour permettre de **préserver les équilibres**. Les **équilibres agricoles** d'abord, cette année en a été un bel exemple tant pour les dégâts que pour le sanitaire. Les **équilibres sylvicoles** encore, quand avec le Plan Régional Forêt Bois, les représentants bretons des chasseurs ont répondu présents dans la recherche de consensus bien pensés. **Équilibres écologiques** enfin, par la volonté de généraliser nos compétences dans la sauvegarde des écosystèmes.

Attention, je ne suis pas en train de dire que tous les chasseurs sont parfaits et que c'est ailleurs qu'il faut regarder et trouver toutes les raisons de nos difficultés. **Non, nous devons aussi nous regarder en face et avoir le courage de changer ce qui doit l'être**. Mais la tromperie et les médisances permanentes, il nous faut les refuser avec force !

Alors que faut-il faire ? **Communiquer** bien sûr, sur ces aspects méconnus, trop longtemps nous sommes restés dans l'entre soi, sans vouloir voir les évolutions de notre société. **Expliquer** toujours, aux jeunes générations surtout qui ne sont plus connectés aux territoires et ne comprennent pas nos prérogatives. **Innover** enfin, **innover et questionner** nos habitudes.

La préservation des équilibres ne tiendra qu'à la pérennité de nos activités ainsi qu'à la capacité que nous aurons, dans le futur, à accomplir nos **missions de service public**. Sans quoi beaucoup seront contraints d'enfin reconnaître, mais après coup, l'impérieuse nécessité de la chasse.

Mais ne sombrons pas dans des projections pessimistes car, chaque jour, de **nouvelles initiatives naissent et donnent espoir**, des initiatives locales comme des réformes nationales. À nous de savoir les accompagner, les faire grandir et appliquer à notre avantage et à l'avantage des générations futures et de la biodiversité.

À ce propos, voudrais aussi profiter de notre assemblée générale pour remercier le comité de Coat Loch de SCAER, qui avec le soutien des sociétés de chasse riveraines, les écoles locales, les enseignants, avec le concours de la Fédération, initie les enfants des écoles à la

faune sauvage et à la biodiversité ordinaire. Cette action, qui réunit entre 800 à 1000 enfants lors de 4 journées thématiques, s'inscrit complètement dans les orientations FNC et plus particulièrement dans les objectifs de la commission « éducation à la nature ». Un grand bravo.

AMBITION ET BON SENS

Je parlais à l'instant de réforme qui donne de l'espoir, c'est ainsi, Willy, que nous avons eu connaissance de ton projet pour la modernisation de la chasse, d'abord en 2017. Et les mois passant, nous avons appris à connaître ta vision et à en imaginer les perspectives. Bien sûr, beaucoup ont retenu la modalité du permis national à 200€, mais comme tu le disais, cette réforme ce n'est pas que celle du permis à 200€. Et sans développer ce sujet dont tu es l'ambassadeur, pour ma part je retiens, pour notre avenir, deux mesures : **la gestion adaptative et l'éco-contribution**.

La première, la gestion adaptative, consiste, pour chaque espèce chassable, à tenir compte son état de conservation pour fixer son juste prélèvement.

La seconde, l'éco-contribution, permettra de disposer de moyens pour développer des projets de restauration et de sauvegarde de la biodiversité au sein des territoires de chasse.

Bien sûr, il reste encore à en déterminer les détails d'application, mais si je m'attarde sur ces modalités, c'est parce qu'elles renforcent deux qualités indispensables à avoir lorsqu'on se dit être gestionnaire : **la crédibilité et la justesse des décisions**. Comment se dire gérer des espèces, si les vannes ne sont pas réglables ? Comment se dire gérer les espèces, si nous n'agissons pas à grande échelle **contre l'effondrement des écosystèmes** ?

Mais ta réforme sera bientôt mise en œuvre et nous allons nous en saisir.

À propos de gestion de la faune sauvage, tu n'es pas sans savoir la situation difficile dans laquelle se trouve le lapin de garenne, au niveau national, et encore plus dans notre département. Nous t'avons sollicité à ce sujet. Longtemps gibier phare du Finistère, **le lapin connaît, depuis une décennie, des années catastrophiques**. C'est tout un pan du patrimoine cynégétique finistérien qui disparaît avec lui. Aussi, c'est avec une grande satisfaction que nous avons pu lire récemment ton souhait de faire de la perdrix et du lapin de garenne deux sujets de préoccupation majeure de la Fédération Nationale pour les années à venir. Sois assuré que la Fédération du Finistère saura mettre toute son énergie et sa compétence au service de sa cause.

PERSPECTIVES 2026

Je ne peux parler de tous les projets auxquels participera la Fédération l'année prochaine, néanmoins, un méritera l'attention particulière de tous : la révision du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique. Ce document cadre constitue la colonne vertébrale de notre action, et ce sera l'occasion pour les chasseurs, la Fédération, et ses partenaires d'imaginer et de construire de

nouvelles perspectives. À ce titre nous vous donnons rendez-vous tout au long de cette année pour échanger ensemble.

CRÉER DU LIEN

J'évoquais, au début de cette matinée, notre travail avec les services de l'état, du département, des représentants agricoles, etc. Ce travail en collaboration avec nos partenaires est une part de notre activité dont je suis particulièrement fier, et je profite, dès que l'occasion me le permet pour la mettre en avant.

C'est parce que nous considérons que dans l'action, l'échange et la coopération sont deux appuis précieux pour aller plus loin, que nous envisageons toujours nos projets en partenariat. **Créer du lien permet de sortir de l'entre soi, de combler des lacunes et d'imaginer de nouveaux projets.**

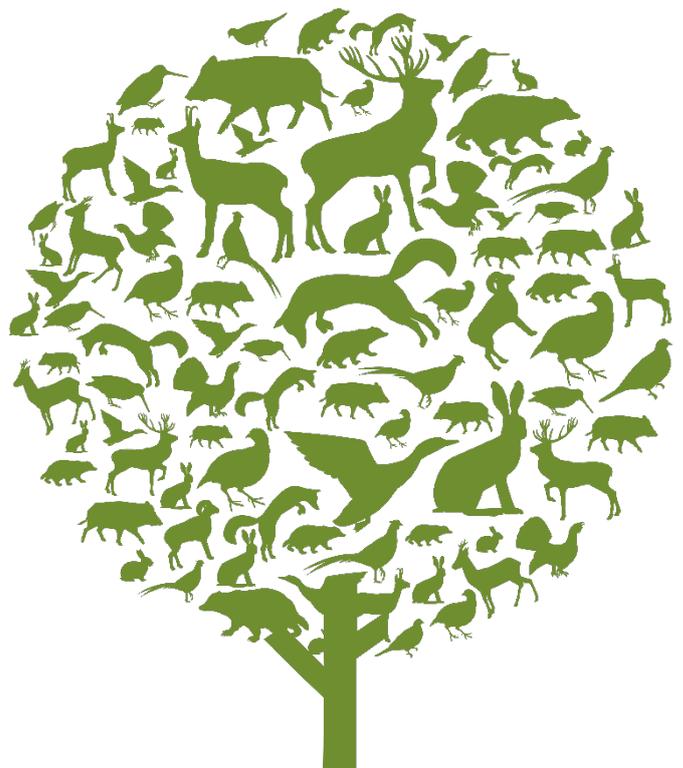
Nous croyons que c'est dans l'échange, parfois critique, mais indispensable, que nous pourrons, à nouveau, transmettre notre pratique aux nouvelles générations.

Ainsi nous espérons que la Fédération parvienne, par ses actions, à apporter sa pierre à l'édifice de la gestion du territoire. Des pierres qui contribueront à bâtir, nous l'espérons tous, des sociétés plus justes pour les hommes et les femmes, pour leur travail et surtout pour notre planète.

Je viens à l'instant de terminer mon bilan moral, je le soumets donc à votre approbation.

Vote : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultats : approbation à l'unanimité



INTERVENTIONS II

Willy SCHRAEN / Président de la Fédération nationale des chasseurs

Il remercie le président de la Fédération, lui renouvelle sa profonde amitié. Amitié qu'il partage avec les autres fédérations bretonnes depuis plusieurs années, et avec lesquelles il a pu passer des moments de grandes convivialités. Il salue l'ensemble des présents.

L'année cynégétique écoulée aura rassemblé en un seul exercice, tout ce dont peut rêver un président de FNC qui ne veut pas s'ennuyer. Une réforme globale de la chasse française avec des négociations à rebondissements malgré l'arbitrage présidentiel, un projet de loi qui crée un nouvel établissement public de police rurale et qui transfère des missions nouvelles aux FDC, la démission du numéro 3 du gouvernement qui accuse les chasseurs d'être à l'origine de son départ, un chasse bashing dans les médias d'une rare intensité, une radicalisation des extrémistes de l'anti-chasse, l'arrivée à nos frontières de la PPA tant redoutée, des chasses traditionnelles menacées par la réduction des quotas et pour boucler la boucle, la suspension de la dérogation oies qui devait nous permettre de réguler cet oiseau durant tout le mois de février...

Je ne dis pas non plus que l'avenir sera plus facile, car nous avons choisi de mettre un terme à la léthargie qui s'était emparée de nous depuis trop longtemps. Vouloir faire revivre notre chasse, la remettre dans le droit chemin de la modernité, lui donner les moyens de ses ambitions, la structurer pour la rendre plus forte, mais aussi accepter d'ouvrir tous les dossiers dans la globalité de toute notre filière, ne pouvait conduire qu'à l'ouverture de contre-feux politico-médiatiques. Si nous ne voulons plus courber l'échine, si la chasse doit s'assumer publiquement, si nous voulons devenir pleinement les premiers écologistes de France, alors, il faudra accepter ce bras de fer salutaire qui s'est engagé depuis quelques mois. Nous ne sommes pas en train d'écrire une page de l'histoire de la chasse en France, nous sommes en train de lui donner un sens, une stratégie, un avenir.

Notre force est dans notre vision d'une écologie progressiste qui n'est pas en contradiction avec le respect des traditions. Comme beaucoup de ruraux, nous ne supportons plus l'écologie punitive, doctrinaire et idéologique. Celle qui, au nom de la fin du monde, bafoue les droits les plus élémentaires des ruraux qui ont du mal à boucler les fins de mois, mais qui considèrent toujours la chasse comme un mode de vie.

De Dominique Voynet à Nicolas Hulot, que de temps perdu à imaginer des taxes plutôt que des actions concrètes pour nos territoires, que de temps perdu à persécuter fiscalement les ruraux au nom de l'écologie, avec un résultat final toujours aussi médiocre. J'espère que le jour viendra bientôt, où le monde politique comprendra enfin que pour réussir la transition écologique il faut juste ne plus en donner la gestion aux écologistes eux-mêmes, mais la confier à nous, les ruraux, qui savons de quoi nous parlons sur ce dossier.

J'aime à le dire, être rural en 2019, ce n'est pas simplement vivre à la campagne ! C'est vivre la nature au milieu d'elle-même, mais pas d'une façon contemplative. C'est vivre avec les héritages de nos transmissions génétiques, en assumant parfaitement la notion de vie et de mort.

C'est vivre sans avoir besoin de se sentir coupable d'être ce que nous sommes. C'est vivre comme un être humain, qui, par la volonté de dominer le règne animal, nous a fait un jour descendre des arbres

pour courir après les autres pour tout simplement les manger, mais aussi parfois simplement pour les apprivoiser. Être rural aujourd'hui, c'est comprendre et assimiler tous ces fondamentaux essentiels à l'espèce humaine qui font qu'un poisson rouge ne sera jamais l'égal de l'homme, et qu'un prédateur ne sera jamais une peluche de chez Joué Club ! Mais c'est aussi être porteur de notre histoire en tant qu'espèce dominante, qui a chèrement acquis ce statut par la volonté inébranlable de développer sa matière grise en voulant dominer la faune et la flore, par la chasse, la pêche, l'élevage et l'agriculture. Ces 4 mots que je viens de citer, ne sont-ils pas aujourd'hui les 4 espèces que certains souhaitent voir disparaître ?

La nouvelle société bien-pensante a donc à ce point peur de ses origines pour vouloir en effacer toutes les traces et tous les héritages ? Et je demande au président de l'Assemblée nationale de ne pas céder à ces nouvelles trompettes de l'intolérance. Car c'est bien de cela qu'il s'agit, l'intolérance à travers l'ensemble de nos chasses traditionnelles. D'ailleurs c'est quoi une chasse traditionnelle ? C'est une chasse qui s'apparente à l'histoire la plus ancienne de l'espèce humaine, à une époque révolue où l'homme ne possédait pas d'arme. C'est Cro-Magnon, assis par terre, avec deux cailloux, un bout de bois et un peu de crin de cheval, qui invente une matole et une tendelle. C'est Néandertal qui crée le chien en apprivoisant le loup, et qui, avec l'aide supplémentaire du cheval, va créer la chasse à courre et la vénerie sous terre. Cette période de turbulences actuelles fera sûrement l'objet d'études sociologiques approfondies dans les décennies à venir, et chacun tentera d'expliquer à quel point cette volonté d'autodestruction fut préjudiciable à notre stabilité sociale et culturelle.

Il est de coutume pour un président de FNC de rencontrer une fois durant son mandat, les plus hautes instances décisionnaires de ce pays, à savoir le président de la République française. Avec Emmanuel Macron, les choses sont bien différentes !

Il y a deux ans comme candidat à l'élection présidentielle où il avait pris des engagements clairs pour le développement de la chasse lors du congrès de la FNC.

Ensuite, le 15 février 2018 voyait le président de la République valider les grands axes d'une réforme historique pour la chasse française.

Enfin, le 27 août dernier, une deuxième entrevue très médiatisée, devait en définir les détails de fonctionnement et graver définitivement dans le marbre ce projet que nous avons mûri tous ensemble depuis plus de deux ans maintenant. N'en déplaise à certains, cette relation privilégiée entre un chef de l'État et une des structures rurales majeures de ce pays, n'est pas et ne sera jamais quelque chose d'anodin. Nombreux y verront comme moi un regard nouveau, une compréhension et une approche différente de la ruralité, d'autres plus amers, y verront un coup politique jamais égalé, c'est bien dommage.

Soyez sûr au moins d'une chose mes amis, c'est que pour moi, seuls les intérêts de la chasse comptent et restent mon unique priorité. Car au final, c'est bien cela que l'histoire retiendra et pas le reste ! Alors oui, je le dis et je répète à qui veut l'entendre, et sans aucun parti-pris politique, que le président de la République Emmanuel Macron a fait plus pour la chasse française qu'aucun de ses prédécesseurs. Merci, et il faut savoir le dire clairement, merci au président d'avoir accepté et soutenu notre réforme de la chasse française, mais aussi d'assurer le maintien de nos activités rurales dans leur ensemble après des années d'abandon.

À m'écouter parler à ce stade, vous pourriez vous dire que tout est idyllique, et que mener une réforme de la chasse en France, s'apparente à une année sabbatique au club Méd ! Mais si une réforme s'arbitre à l'Élysée, elle se conduit politiquement dans les ministères. Il n'en est malheureusement

rien. Et je dirais même que c'est tout le contraire ! Car la technocratie ministérielle est toujours fidèle à sa réputation interventionniste et castratrice pour expliquer aux Ministres que nos demandes ne sont pas réalistes et qu'il est urgent d'attendre. La pression sur nos épaules est extrême, et j'apprends chaque jour toute la complexité des négociations avec l'État.

Soyons francs, il faut être conscient que notre réforme ne fait pas plaisir à tout le monde. Confier de nouvelles responsabilités à une maison comme la nôtre, avec les finances associées, oser prôner le développement de la chasse et modifier les règles de gestion des dégâts de gibier, sont quelques-unes des nouvelles décisions qui font grincer quelques dents chez les écolo-bobos.

Il y a un an, mes chers amis, le Congrès national votait à plus de 92% pour un projet de réforme globale de la chasse française. Ce projet a depuis pris forme et se décline un peu plus chaque jour dans le droit français, mais aussi dans l'esprit de tous les chasseurs de France. Personne ne peut savoir combien d'entre vous prendront le permis national, mais ce qui est déjà sûr c'est que ce chiffre ne sera pas à discrétion. Oui à 200 €, nombreux sont ceux qui pourront réaliser le rêve de chasser un peu plus loin, un peu plus longtemps, souvent dans la famille ou avec les amis.

J'en profite pour expliquer en quelques mots le permis national. Tout d'abord la validation nationale passe de plus de 400€ à 200€. À ce sujet, ça m'a beaucoup blessé d'entendre certains présidents de Fédérations, relayés aussi par des élus politiques, que c'était un permis pour les riches. Celui qui a du pognon, que cela fasse, 400 ou 800 ou 1200 il s'en fout ! Par contre je viens d'un département où la chasse est très populaire - le Pas-de-Calais, c'est très populaire -, à 400€, beaucoup ne pouvaient pas prendre de permis national. Mais, à 200€, beaucoup pourront dépenser cet argent et cela ouvre des perspectives.

Le deuxième point est la création d'une police rurale en France, avec une police de proximité au niveau des Fédérations qui le souhaitent, mais je sais que ça n'est pas le cas dans le Finistère.

Je prends, l'exemple du Pas-de-Calais, qui compte plus de 35 000 chasseurs, et bien que j'ai d'excellentes relations avec l'ONCFS, comment avec moins de 10 personnes pouvoir gérer la police de 35 000 chasseurs, plus de 120 000 pêcheurs, la cueillette des fleurs et des champignons ? De plus, nous avons beaucoup de demandes des maires ruraux qui aimeraient pouvoir conventionner avec les Fédérations. Je ne tiens pas à ce que les Fédérations fassent de police rurale dans leur grande généralité. Mais là où l'on n'a plus les moyens de se payer un garde champêtre, une convention avec la Fédération des chasseurs permet de répondre à pas mal de petits problèmes (gestion des quads, dépôts d'ordures sauvages...).

Nous ne voulons pas faire la police du futur établissement public. Par contre qu'on ait la police de la chasse et un petit morceau de cette police communale de proximité, cela pourrait faire une énorme économie d'échelle avec l'État.

Autre point : une éco-contribution à l'échelle régionale, alors c'est quoi une éco-contribution ? C'est une merveilleuse idée du ministre Lecornu, qui dans la préparation de ce dossier, pour alimenter les fonds que nous demandions, a proposé de flécher des fonds publics sur ce que nous faisons tous les jours, nos actions sur les territoires. Planter des haies, sauver des zones humides, sauver des zones forestières, font partis de nos actions sur les territoires. Le ministre a souhaité identifier la chasse, non pas seulement comme des gens qui vont à la chasse, mais comme des gens qui ont une action que l'État reconnaît à travers un fond dédié.

Ce fond permet de créer l'échelon régional. Pourquoi cet échelon ? Parce que dans la loi NOTRE, qui délègue des missions régaliennes de l'État vers les régions, une part importante a été réservée à l'écologie et à la politique environnementale. Ainsi, ce serait une erreur de ne pas comprendre ça. Au FDC de conserver la gestion

pragmatique de la chasse, et lorsqu'on touche aux politiques environnementales, à la vision écologique et à la défense de la biodiversité, nous devons nous élever à l'échelon régional. Ces fonds d'éco-contribution vont permettre d'alimenter ce niveau régional.

Un point important sur les dégâts de gibier. Même si vous n'êtes pas touchés- le Pas-de-Calais non plus d'ailleurs - vous avez vu apparaître la contribution aux territoires (voté à 0 dans le Pas-de-Calais samedi dernier, et à pas beaucoup plus cher apparemment dans le Finistère, 0 aussi). Alors pourquoi a-t-on mis ce dispositif en place ? Et là je m'adresse à nos amis du monde agricole. On a tout essayé ! L'État a tout essayé pour la maîtrise du sanglier en France : plan national de maîtrise, et j'en passe. Le résultat est très clair, ça ne fait qu'augmenter, et nous payons actuellement 60 millions d'euros de dégâts dans la globalité du dossier. Et, au vu de la production fruitière depuis trois ans, et surtout la dernière, je ne m'attends pas à une nette amélioration.

Donc, j'avais un choix à faire, soit les Fédérations de Chasseurs deviennent des banques et paient les dégâts de gibiers et s'en est terminé d'autre chose. Soit on prend les choses à bras le corps et j'applique clairement une fiscalité très dure là où il y a des dégâts. N'oublions pas qu'il n'y a que 15 communes qui regroupent 85% des dégâts en France ! Alors je ne vais pas plier 85% de la chasse française parce qu'il y a 15% de mecs qui font les cons ! Ce n'est pas possible, alors on va appliquer financièrement et durement là où ça déconne.

Nous n'avons rien inventé, d'autre l'on fait avant nous. Je prends l'exemple de la Côte d'Or, qui est un bon exemple avec ses 3 millions d'euros de dégâts. La FDC de la Côte d'Or décide d'enlever le timbre sanglier départemental qui était à 174€, qui démontrait une fuite en avant incontrôlable. Elle applique ensuite une taxe à l'hectare. Et l'on passe de 3 millions à 600 000 euros de dégât en deux ans. Cela calme tout le monde et, dans le fond, la population de sangliers baisse de 20%. Il y a donc aussi un problème d'homme derrière tout ça.

Nous n'avons pas toujours réussi à nous comprendre avec le monde agricole. Je suis un garçon entier, la présidente de la FNSEA est une femme entière... ça n'est pas toujours facile entre nous ! Mais je peux vous assurer que dans cette réforme, ce sujet est un point central, discuté avec le président de la République, c'est ce qu'il nous a demandé de faire, et je le ferai.

Et cela ouvre d'autres perspectives. Daniel évoquait tout à l'heure le lapin et le petit gibier. Le budget national, n'est même plus capable de sortir un euro pour parler de petit gibier aujourd'hui. Tout est bouffé par le grand gibier, le sanglier. Ce n'était plus possible et avec tout cela, on va redémarrer des programmes. Pour le lapin de garenne qui est une chasse populaire du Finistère mais aussi du Pas-de-Calais. Nous allons remettre des moyens, pour la Perdrix grise, le Faisan naturel aussi. Dans une enquête récente, 82% des chasseurs souhaitent rechasser le petit gibier. Et pourtant nous sommes partis dans un sens différent...

Quand j'étais gamin, on tuait un sanglier dans le Pas-de-Calais, cela passait dans le journal, maintenant vous êtes 20 chasseurs, il y a 30 sangliers, et la moitié font la gueule parce qu'ils n'ont pas tirés ! Il vaut mieux revenir à des choses correctes, c'est à dire 20 chasseurs et 5 sangliers, pour retrouver les valeurs et le goût des choses, ainsi que pour recréer des liens forts avec le monde agricole au niveau national. On relancera le petit gibier comme il le faut et dans le même temps, nous allons nous ouvrir à d'autres sujets que sont l'écologie et les politiques environnementales.

Il y a un point de cette réforme qui peut crispier les chasseurs. Il s'agit de la fin des communes limitrophes. Vous savez qu'à partir de la prochaine saison, il n'y aura plus de communes limitrophes. C'est une grande discussion nationale, et en tant que président du Pas-

de-Calais j'ai voté contre au Congrès. En tant que président du Conseil d'administration national, j'applique la décision majoritaire, c'est ma fonction.

Néanmoins, pourquoi ce vote de 73% pour la suppression des communes limitrophes ? Vous ne le comprendrez sûrement pas, et les chasseurs du Pas-de-Calais ne l'ont pas compris non plus. Cela s'explique dans les lieux où il existe une forte tension avec les dégâts. Dans certaines Fédérations, si l'on bouge le timbre sanglier de 20 ou 30 euros, les gens qui habitent aux frontières du département d'à côté prennent, de fait, le permis à côté. Je prends l'exemple du Gard qui a augmenté son timbre sanglier de 50 euros en une fois : 4400 chasseurs perdus tout de suite !

Cela a donc été un vote sud et est, contre nord et ouest. En fonction de ce qui va se passer pour les dégâts, ce point devra évoluer. Mais il fallait passer par là, au moins pour un temps, pour régler rapidement ce problème des dégâts de gibier.

Un autre point sensible pour les chasseurs sera la formation obligatoire tous les 10 ans dans leur Fédération, sur le thème de la sécurité. Pourquoi nous avons voulu cela ? Vous allez vite le comprendre car nous sommes à deux extrêmes mais nous avons les mêmes types de chasse et les mêmes problèmes. Je suis quelqu'un qui a appris la chasse avec un fusil de chasse, le permis à 16 ans, et j'ai chassé jusqu'à l'âge de 35 ans sans imaginer autre chose. Puis un jour, avec le sanglier, j'ai acheté une carabine et je suis parti au grand gibier. Chasser avec une carabine ce n'est pas la même chose, pourtant je n'ai reçu aucune formation, je l'ai appris par moi-même avec mes amis. Nous avons commis une énorme erreur ! On ne peut pas donner une arme, aussi dangereuse que la carabine quand elle est mal utilisée, à quelqu'un qui avait jusque-là un fusil et qui n'a jamais reçu de formation.

On ne va pas faire une usine à gaz, on ne demandera pas d'examen, nous en sommes d'accord avec le président de la République. Par contre, tous les 10 ans, vous aurez à consacrer une journée à la formation. Je ne pense pas que c'est énorme dans la vie d'un chasseur. Mais il est important que tous les 10 ans, il y ait une discussion avec un petit groupe de personnes sur un problème de sécurité ainsi qu'une remise à niveau juridique et technique.

Voilà, en résumé, les quelques points importants de cette réforme qui n'est pas encore au bout. Elle est passée dans les fourches caudines de Richard Ferrand à l'Assemblée nationale, il y a quelques semaines. Cela s'est relativement bien passé, Monsieur le président. Quelques petits points ont été plus difficiles, notamment grâce à Barbara Pompili qui préside à la commission du Développement durable. Il fallait quand même un jour que je paie de l'avoir fait huer par 4000 chasseurs le jour de l'inauguration de la Fédération de la Somme. Mais objectivement on a discuté, et sans dire qu'elle a oublié, elle a presque pardonné.

Je suis un peu plus inquiet du passage de cette loi au Sénat, et je ne voudrais pas qu'une loi chasse devienne un enjeu politique entre une majorité et une opposition. Je pèse mes mots, j'espère que le Sénat n'oubliera pas qu'il est là pour défendre les territoires et la chasse, et qu'on ne fait pas de politique avec la chasse. Je suis sûr que ces propos seront rapportés dans les minutes qui viennent.

Même si les dégâts ne sont pas un sujet majeur dans votre département, comme dans le mien, il est évident que c'est un vrai sujet national. Et c'est bien dans ce cadre que nous souhaitons avoir un vrai changement sur le paiement des dégâts.

Soyons clairs, il ne faut plus que seuls les chasseurs payent une facture qui dans bien des cas ne devrait même plus nous incomber en particulier sur les territoires non chassés. Va-t-on enfin avoir un paiement généralisé de tous les territoires chassables dès lors qu'il y a des dégâts ? Tout le monde doit payer, car c'est bien par une prise de conscience collective que nous améliorerons une situation

qui aujourd'hui préoccupe financièrement bon nombre de mes collègues présidents.

Mais si tout n'est pas facile effectivement sur le sujet du grand gibier. Que dire aussi, et là je vais être très clair, des pressions que j'ai actuellement de la part des sylviculteurs pour nous faire payer les dégâts en forêt ! Mais là, ça va aller beaucoup plus vite. Inutile de se perdre dans l'argumentaire, si nous devons payer ne serait-ce que le moindre bourgeon, je suis désolé, nous ne paierons plus rien du tout au niveau des dégâts. Nous n'avons pas les capacités financières de payer les dégâts sylvicoles. Donc pour ceux qui rêvent de faire passer cela au Sénat, ils peuvent, mais nous ne paierons plus rien, parce qu'on n'aura plus les moyens.

Il est évident que nous devons faire des efforts, et pas des moindres, avec la peste porcine africaine. Nous sommes bien sur solidaires de toutes les actions qui peuvent permettre au monde de l'élevage porcin de ne pas connaître un séisme économique à travers lequel un pan entier de l'agriculture française pourrait disparaître. Rien n'est gagné ou perdu et la maladie peut à chaque instant franchir notre frontière, par la main de l'homme. Mais nous serons prêts à répondre collectivement à cette grande menace pour le sanglier.

Je tiens à remercier le nouveau ministre de l'agriculture Didier Guillaume. On a eu du mal les premiers mois, et l'État a paniqué. Le ministre ne savait pas ce qu'il devait faire. Mais quand Guillaume est arrivé, il lui a fallu 2 jours pour le savoir. J'ai été appelé à venir rapidement au ministère, et il a tranché le problème. On lui doit beaucoup, et il y a eu un superbe travail au niveau local par les Fédération des Ardennes, de la Meuse et de la Meurthe-et-Moselle, qui ont mis des clôtures avec l'aide des agriculteurs locaux. Il a fait un travail remarquable, je ne peux pas ne pas le dire, c'est un grand ministre de l'Agriculture, on rêverait de l'avoir à l'écologie !

La gestion des territoires ruraux doit aussi composer avec le développement des grands prédateurs, et particulièrement avec celui du loup. Comment ne pas faire un parallèle entre les 60 millions d'euros payés par les chasseurs pour tous les dégâts de grand gibier et la facture annuelle, minorée, de 30 millions payée par l'ensemble des contribuables pour une population estimée à 500 loups ! Ce chiffre, qui pour moi reste très en deçà de la réalité, n'est déjà pas acceptable car il met en péril les écosystèmes des territoires ruraux. Il faut voir ce qu'il reste sur les estives en montagne actuellement, il n'y a plus un animal sauf les loups, qui descendent toujours plus bas. Pour être efficace dans la protection du pastoralisme et de la biodiversité, comme annoncé également par l'État en zone de montagne, il faudra dans ce cas ajuster clairement le nombre de loups à prélever pour éviter une catastrophe avec cette espèce. Avec un accroissement moyen de 20 % annuel, ce sont bien 100 loups et pas moins qu'il faudra dorénavant prélever annuellement. Il restera probablement encore à régler la population des 800 loups vivant en captivité depuis 20 ans en France, et qui semblent totalement stériles, car ils sont 800 depuis 20 ans. On peut toujours imaginer, comme nous avons pu le voir dans un magnifique film démagogique passé dernièrement à la télé, que la migration des loups venus d'Italie était un phénomène naturel. Moi je plaide plutôt pour la mauvaise qualité des grillages employés dans les parcs à loups. Ça fait moins rêver les bobos parisiens, mais c'est sûrement beaucoup plus proche de la réalité.

Je voudrais évoquer devant vous le problème du chasse-bashing que nous avons douloureusement vécu durant toute la saison qui vient de se terminer. Je crois que nous avons tous compris que les médias ne laisseront plus rien passer en ce qui concerne les accidents de chasse et en premier lieu ceux qui sont mortels. Et pourtant, 2019 reste une année exceptionnelle où nous n'avons eu à déplorer que sept décès dans la pratique de la chasse. Ce sont sept morts de trop, mais en comparaison avec les 40 à 50 morts réguliers il n'y a pas si

longtemps que cela, je peux vous dire que la chasse française fait les efforts qu'il faut ! Mais ce point ne semble pas intéresser les médias.

7 morts cette année, 20 il y a 3 ans, 30 il y a 15 ans, 40 il y a 20 ans. Ce chiffre, comme le disait Daniel AUTRET, ne s'obtient pas sans des années de travail, mais aussi de formations auprès de nos chasseurs, mais aussi d'une vraie prise de conscience de la part de chacun d'entre vous. Et nous allons continuer dans cette voie en actualisant une fois par décennie, le niveau sécuritaire de tous les chasseurs. Nous sommes conscients que même si le risque zéro n'existe pas, nous devons nous battre de toutes nos forces pour réduire les accidents et redonner confiance aux autres usagers de la nature.

Mais pour cela, il nous faut nous ouvrir aux autres usagers de la nature. Nous avons commencé à rencontrer toutes les structures des autres usagers de la nature, comme nous l'avions déjà fait lors de notre dernier congrès avec les randonneurs. Je peux vous dire que le dialogue est beaucoup plus facile que ce que je pensais. Personne n' imagine que l'on va saucissonner les jours de la semaine avec un jour chasse, un jour VTT et un autre jour randonnée à cheval. Tous les responsables souhaitent que nous apprenions à « naturer » ensemble sur des espaces communs.

Par contre, il existe aussi des associations qui devraient changer radicalement de comportement. Je veux parler de La ligue contre le cancer en Mayenne qui a refusé l'argent des chasseresses, de Brigitte Bardot qui compare la chasse au nazisme, et de tellement d'autres qui par le biais du nouveau no man's land des réseaux sociaux, distillent en toute impunité leurs menaces de mort ! C'est un vrai sujet, qui malgré mes courriers aux plus hautes sphères du pouvoir, ne semblent pas trouver de solutions. Peut-on, dans un État de droit, accepter ce genre de déferlement de haine ? Peut-on imaginer que le pouvoir de l'État ne puisse s'appliquer contre cette nouvelle expression du mal collectif totalement impersonnel ? Je pense qu'il est temps de changer de braquet dans ce domaine, et il est du devoir de l'État d'être garant de l'intégrité sociale de tous les français, y compris de ceux qui pratiquent une activité légale rurale comme les chasseurs. Il faut se donner les moyens de lutter contre l'extrémisme et l'intolérance qui sont une menace pour la vie démocratique.

La dernière illustration de ce qu'il faut éradiquer concerne les actions répétées des groupuscules d'anti-chasse qui veulent l'abolition de la vénerie. Depuis deux saisons, certaines de nos chasses à courre sont entravées par la violence de personnes issues des mouvances de l'extrême gauche, largement soutenues par certains partis politiques comme La France Insoumise. Les mêmes qui ont déposés un projet de loi pour interdire la chasse le dimanche, les jours fériés et pendant les vacances. Là encore, la loi n'est pas à la hauteur de la défense d'une pratique légale. Même si le nord de Paris s'est enflammé le premier, que dire de ce que vivent aujourd'hui nos amis bretons en forêt de Paimpont, nos amis Tarnais en forêt de Gresine, où se retrouvent tous les No-Borders de Notre-Dame-des-Landes et du barrage de Sivens, pour jouer à un nouveau jeu d'extrémistes de plein air.

Il bien moi j'apporte mon soutien aux veneurs bretons, et je continuerais à défendre bec et ongle la chasse à courre et l'ensemble de tous les modes de chasse français. Et pour ceux qui auraient un doute, je peux vous dire que ce n'est pas l'interdiction de la chasse à courre qui est leur cible, mais l'interdiction de la chasse tout court.

Mesdames et Messieurs, Monsieur le président de l'Assemblée nationale, je vous reformule clairement la demande de soutenir un amendement, lors du passage de la loi au Sénat, et ensuite en Commission mixte paritaire, pour que ce genre d'action s'apparente réellement à ce qu'elles sont, c'est-à-dire des entraves à la liberté

de vivre une activité légale. Alors qu'on n'attende pas que l'irréparable se produise, car ce n'est pas faute d'avoir tiré la sonnette d'alarme !

Dans la même logique extrémiste, ces groupuscules s'en prennent aux bouchers, aux fromagers, aux poissonniers au nom d'une pseudo-idéologie végane. Demain, ils s'en prendront à tous ceux qui ont des animaux domestiques, car c'est pour eux une hérésie de détenir un animal, même un chat ou un chien. D'autres activités rurales commencent déjà à être attaquées aussi, comme la pêche au vif, voire le No-Kill, comme l'atteste une campagne qui vient de démarrer dans le métro parisien, sur la souffrance du poisson qu'on pêche et qu'on relâche. Et que dire des settings, ou la semaine dernière, une bande de sadomazos passent la journée entière assis par terre avec un hameçon à requin dans la joue pour dénoncer la souffrance des poissons. Dommage qu'ils n'étaient pas reliés à une ligne, j'aurais vraiment aimé faire la prise !

Mais pauvre France également mes amis, quand je vois maintenant que le véganisme autorise à manger de la viande, à condition que ce soit la sienne, et qu'il y ait des journalistes assez cons pour aller filmer des mecs en Espagne, qui font du boudin noir avec leur propre sang... Alors dommage qu'il n'y ait pas une recette avec ce que je pense, on gagnerait du temps et ça nous foutrait la paix !

De notre côté, comme je m'y étais engagé devant le chef de l'État, nous modernisons une par une nos chasses pour mieux intégrer la bientraitance animale dans nos pratiques. Les exigences de l'Élysée ont été traduites dans les faits et de nouvelles règles ont été définies par arrêté pour la chasse à courre, afin de gracier les animaux chassés qui se retrouvent bloqués dans les villages. Nous avons proposé des modifications aussi pour la vénerie sous terre, ce qui atteste de notre engagement aux côtés de ces deux associations. Concernant la vénerie sous terre, je vais vous le dire franchement, des séquences vidéo sur Youtube où l'on voit un mec qui prend un blaireautin, qui le jette par terre et que l'on attend qu'il fasse quatre morceaux au milieu des fox, ça n'est pas possible ! C'est du vivant ! Lorsqu'on prend un animal, on doit être respectueux. On sait donner la mort, et on l'assume, mais on tue proprement cet animal, dans les instants qui suivent sa prise. Je serai très dur et strict là-dessus.

Nous avons fait le choix de donner des réponses claires à des situations que nous ne voulions plus avoir à gérer sous le feu médiatique. Nous avons fait ce qu'il fallait pour répondre aux attentes de l'opinion publique. En faire plus, ce serait dire non à la chasse tout court et de cela il n'en est bien sûr pas question !

Si les chasseurs prouvent sans cesse leur capacité à évoluer et à se remettre en question dans les domaines de la sécurité et de la souffrance animale, ils le sont également sur le sujet non moins sensible de la gestion scientifique des espèces. Là encore, devant le chef de l'État nous avons proposé d'utiliser prioritairement des outils scientifiques et techniques pour affiner la chasse et les prélèvements des espèces à problème. Personne en Europe, et je dis bien personne, n'avait envisagé qu'un tel outil puisse voir le jour, et que ce soient les chasseurs de France qui le présentent. Cet outil, discuté et envisagé directement avec l'Élysée a vu le jour sous le nom de "CHASSADAPT". C'est un outil parfaitement intégré dans la modernité de son temps et dans une approche pragmatique des problématiques liées à la faune et la flore. C'est un outil adaptable à toutes les espèces, chassables ou non. Et pour refroidir les velléités de la technostructure, je dis clairement que ce ne sera jamais un outil pour « les écolo-bobos » qui rêvent de museler la chasse.

La gestion adaptative, c'est gérer les espèces qui vont trop bien, ou trop mal, chassables ou protégées. Et cela en dehors du cadre habituel. Nous avons quelques espèces chassables qui vont moins bien, et même si la chasse n'est nullement responsable du déclin,

nous nous devons de participer à une aide collective. Je pense par exemple à la Tourterelle des bois, victime de la Malaria aviaire, qui a vu sa population divisée par 3 depuis 25 ans. Mais à l'inverse, il est franchement temps de s'occuper d'espèces qui sont en train d'exploser et qui provoquent des dommages irréversibles à la biodiversité / Grand Cormoran, Goéland, Cygne, Héron cendré, Choucas des tours, sont autant d'espèces que nous devons rapidement faire diminuer. Ce qui est vrai dans un sens doit être dans l'autre, et c'est ça la gestion adaptative et rien d'autre que ça.

Par contre, pas besoin de parler de gestion adaptative pour constater que le chat qui divague, est en train de devenir le fossoyeur de la petite faune de plaine, là aussi chassable ou non. Oiseaux et mammifères, selon une étude australienne, représentent dans le monde plusieurs dizaines de milliards de proies annuelles pour « Mimine et ses copains ». Alors la France et ses 15 millions de chats officiels, se place dans la tête du peloton européen et il ne faut pas chercher trop loin les raisons de la disparition de nombreux oiseaux en France, comme de notre cher lapin de garenne. Alors peut-être qu'il y a un problème avec le glyphosate mais à mon avis, le chat vaut largement les bidons de traitement. Un chat qui chasse, de jour comme de nuit, à plus de 300m des maisons, n'est plus un gentil petit animal domestique, mais bien un destructeur de la biodiversité, que l'État doit, à nouveau permettre de piéger. D'ailleurs, de nombreux pays dans le monde, Monsieur le président de l'Assemblée nationale, viennent de le faire.

Hélas, notre premier essai sur la gestion adaptative ne fut pas franchement concluant, c'est le moins que l'on puisse dire. Après deux échecs en 2017 et 2018, c'est avec une réelle euphorie que nous avons présenté la nouvelle dérogation pour la chasse des oies en février. Et pour ne pas mettre tous les œufs dans le même panier, le président de la République a mobilisé la diplomatie française. Contre toute attente, cette action diplomatique a été couronnée de succès, avec une lettre du Commissaire européen à l'environnement, qui a confirmé que nous pouvions chasser les oies en février. Il y a 25 ans que l'on attendait ça. L'Europe nous dit oui, la demande de dérogation de la France est légale. Nous avons aussi obtenu un courrier du Ministre norvégien de l'agriculture demandant que l'on puisse chasser les oies en février, en France, pour contribuer à la réduction des populations qui font des dégâts.

Malgré cette réussite diplomatique, nous avons été suspendus par le Conseil d'État au bout de 6 jours. Ce fut un échec personnel cuisant, et bien que je l'assume totalement, je pense que le résultat aurait pu être tout autre. Le problème de la Directive oiseaux et de ses jurisprudences, et surtout celle de 1994 qu'on appelle protection complète, laisse dans la bouche de la chasse française un goût amer d'injustice et d'incompréhension. Nous attendrons le jugement sur le fond.

Le dossier est scientifiquement bon. La nouvelle publication sur les oies de Mathieu Boos devrait encore apporter de l'eau au moulin. L'issue n'est plus très loin, mais cela a été difficile à avaler personnellement. Il y a des moments où on ne se sent pas en grande forme, c'était le cas ce soir-là. Parce que je suis un homme entier et passionné, et qu'on sait qu'on a raison. Comment peut-on accepter de tuer quelques centaines d'oiseaux alors qu'il y en aura entre 400 000 et 600 000 qui seront tués en Hollande, Pologne, Allemagne, dans les pays nordiques, dans les semaines qui suivent, par le gaz, par le bastonnage, en écrasant les œufs, en tuant les poussins à coup de bâton. Au nom de la directive européenne, on nous le refuse. Je sais que les écolos sont très violents et Bougrain-du-Bourg, l'est énormément. Mais il a raison, car le jour où cela va tomber, et cela finira par tomber, j'aurais quelques autres revendications pour février. Et je ne me gênerais pas de les mettre sur la table parce

qu'elles sont, elles aussi, légitimes dans la chasse des migrateurs et des oiseaux d'eau.

Dans quelques semaines, la réforme de la chasse entrera en fonctionnement. Et même si celle-ci va encore nous donner du fil à retordre, il nous faut poursuivre notre reconquête, et ouvrir de nouveaux dossiers qui ne peuvent plus attendre. À ce titre, nous avons le devoir de prendre à bras le corps le dossier de la baisse des effectifs. Ce n'est pas une fatalité à condition que cela devienne le centre de nos préoccupations quotidiennes. La communication et le recrutement de nouveaux chasseurs doivent être les axes majeurs de travail pour 2020. Bien sûr, nous allons lancer un nouveau programme de communication pour révéler les passions chez de futurs chasseurs, avec pour objectif principal de cibler les femmes, qui sont un grand potentiel pour la chasse. Le poète a dit « la femme est l'avenir de l'homme », dans la chasse j'en suis sûr. Et je vois qu'en Finistère, vous allez même plus vite que le national puisque vous avez élu une présidente des Jeunes chasseurs. Bravo Madame la présidente.

Il faut avoir l'ambition mes amis d'être plus nombreux demain qu'aujourd'hui, en nous adaptant aux nouvelles exigences de passionnés de nature issus du monde urbain et ruraux. Et pour atteindre cet objectif ambitieux il nous faudra aussi reconquérir le cœur des Français, qui, pour la plupart, ne connaissent pas notre activité. Une majorité la juge négativement en raison d'une ignorance totale qui se nourrit des mensonges et des contre-vérités qui se distillent régulièrement contre nous ! C'est donc en expliquant notre passion nature et notre attachement à nos terroirs que nous changerons la perception des chasseurs dans le grand public.

Chasseresses et chasseurs du Finistère, vous qui faites partis de la chasse française, dans toutes ses diversités et tous ses modes de chasse, je voudrais vous remercier de m'avoir accueilli pour votre assemblée générale. Quel que soit votre grade, ou votre fonction dans la chasse, je tiens à vous dire que notre grande famille a encore de beaux jours devant elle. Les valeurs rurales que nous défendons, sont des atouts incroyables qui s'inscrivent à la fois dans la modernité et dans le respect de nos traditions. Nous avons à cœur, avec nos structures associatives, d'être les forces vives d'un monde rural en pleine mutation. Notre force tient dans le soutien mutuel que nous devons à chaque fois que l'une de nos composantes est attaquée, comme la vénérie. Et nombreux sont ceux qui nous envient cette solidarité incroyable.

Oui je crois en notre reconquête, mais je crois surtout en la somme de toutes nos intelligences et de toutes nos compétences pour la réussir. Nous avons une carte extraordinaire à jouer, ici et ailleurs, dans l'avenir de l'écologie, et à travers la chasse et ses territoires ruraux. Alors soyons unis et puissants autour de cette formidable bannière rurale et plus rien ni personne ne pourra nous atteindre à l'avenir. Vive la chasse, vive la ruralité, Bevet Breizh !

NOUVELLES MOTIONS

L'heure est maintenant à l'étude de nouvelles motions, motions qui nous viennent de la réforme de la chasse et qui sont au nombre de deux, à savoir :

- La fixation du montant de la contribution territoriale ;
- La modification du règlement intérieur.

FIXATION DU MONTANT DE LA CONTRIBUTION TERRITORIALE

Déjà en place dans une trentaine de Fédération, cette contribution est prévue par l'article L 426-5 du code de l'environnement.

C'est un dispositif qui contribue au financement des dépenses d'indemnisation, et de prévention des dégâts de grand gibier, par une participation des territoires de chasse, dite « contribution territoriale », dont il appartient à l'Assemblée générale de fixer le montant.

En ce qui concerne le Finistère, cette contribution n'est absolument pas nécessaire dans l'état actuel des choses, c'est pourquoi nous proposons à l'Assemblée de fixer cette contribution à 0€.

Vote : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultats : approbation à l'unanimité

VOTE PAR CORRESPONDANCE ET PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Toujours dans le cadre de la réforme de la chasse, nous aurons dans les mois à venir, de nouvelles motions à soumettre à l'avis des chasseurs.

À cette occasion la Fédération Nationale propose d'élargir les possibilités actuelles de voter en incluant le vote par correspondance et le vote électronique. Il s'agit simplement d'une corde que nous ajoutons à notre arc. Nous étudierons la pertinence de l'usage de cette possibilité en temps voulu.

Ceci implique une modification de notre règlement intérieur. C'est pourquoi nous proposons l'adoption du paragraphe type suivant :

« *Alinéa 5.6 de l'article 5 du règlement intérieur :*

En cas de nécessité d'organiser une assemblée générale supplémentaire, le conseil d'administration pourra, sur proposition du président de la Fédération, mettre en œuvre un mode de consultation des adhérents par correspondance ou par voie électronique.

Les questions faisant l'objet du vote et les éléments utiles aux adhérents pour participer à cette consultation devront leur être adressées par la Fédération au moins 1 mois avant l'échéance du vote.

La date du dépouillement et les modalités de publication des résultats devront être précisés.

Les opérations de dépouillement des résultats sont assurées par les personnels de la Fédération, sous contrôle d'un huissier.

Dans l'hypothèse d'un vote par correspondance, le bulletin de vote devra être ainsi adressé accompagné d'une enveloppe opaque et d'une carte d'émargement séparée.

L'enveloppe d'envoi à utiliser pour renvoyer ces documents sera préaffranchie et elle devra être signée au dos par l'adhérent.

Dans l'hypothèse d'une consultation en ligne, il conviendra que la Fédération mette à disposition de ses adhérents un site internet dédié avec une connexion possible grâce à un identifiant personnel.

La Fédération adressera à cette fin une notice précisant toutes les instructions à respecter par les adhérents pour se connecter, voter et valider leur vote.».

Vote : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultats : approbation à l'unanimité

CONCLUSION

Pour clore notre Assemblée générale 2019, je voudrais rendre un hommage appuyé au Conseil d'administration et à l'ensemble de l'équipe administrative et technique de la Fédération pour son dévouement et son sens du service. Je tiens à vous exprimer toute ma gratitude pour l'abnégation, la compétence et le professionnalisme dont vous faites montre dans l'éventail des tâches qui ne cessent de s'accroître, de se diversifier et de se compliquer.

Votre mission est discrète et parfois ingrate, elle demeure essentielle et vitale. Le dynamisme de notre Fédération repose essentiellement sur la synergie de tous ses acteurs, vous tous d'abord les responsables de société, et l'équipe solidaire et déterminée de vos administrateurs, avec le concours permanent et sans défauts de nos services.

Monsieur le secrétaire général de la Préfecture, je ne saurais résister au plaisir de vous remercier, et de féliciter devant vous, vos services et plus particulièrement le service eau, rivière et biodiversité pour les excellentes relations que nous entretenons. L'écoute et les travaux que nous menons de concert sont emprunts d'une grande richesse et de conseils toujours pertinents. Je ne sais pas si les services de l'état sont souvent félicités, mais je tiens particulièrement à vous faire part de ma très grande satisfaction et remercier, devant tous nos chasseurs réunis, Guillaume HOFFLER, chef du service eau et biodiversité de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, ainsi que toute son équipe, pour les résultats obtenus, et le professionnalisme dont ils savent faire preuve en toute circonstance. Je n'oublierais pas non plus le service départemental de l'ONCFS avec lequel les relations de confiance ont toujours prévalu, ainsi que la Direction Départementale pour la Protection des Populations.

Lorsque l'on parle de l'activité cynégétique, le point de vue de l'agriculture est essentiel puisque les agriculteurs travaillent sur les terrains où se pratique la chasse. Nous comprenons ensemble les demandes sociétales, et plus particulièrement celle qui nous intéressent nous chasseurs : la biodiversité et la présence de faune sur les territoires. La chasse et l'agriculture ont des intérêts communs dans la sauvegarde la biodiversité. Pour une chasse vivante il faut des territoires vivants. La loi a intégré clairement la chasse dans le développement durable des territoires ruraux l'article L.420-1, dont voici un extrait, est précis sur ce sujet « *la gestion durable du patrimoine faunistique et de ses habitats est d'intérêt général. La pratique de la chasse, activité à caractère environnemental, culturel, social et économique, participe à cette gestion et contribue à l'équilibre entre le gibier, les milieux et les activités humaines en assurant un véritable équilibre agro-sylvo-cynégétique. Par leurs actions de gestion et de régulation dont la chasse est autorisée ainsi que par leurs réalisations en faveur des biotopes, les chasseurs contribuent à la gestion équilibrée des écosystèmes* »

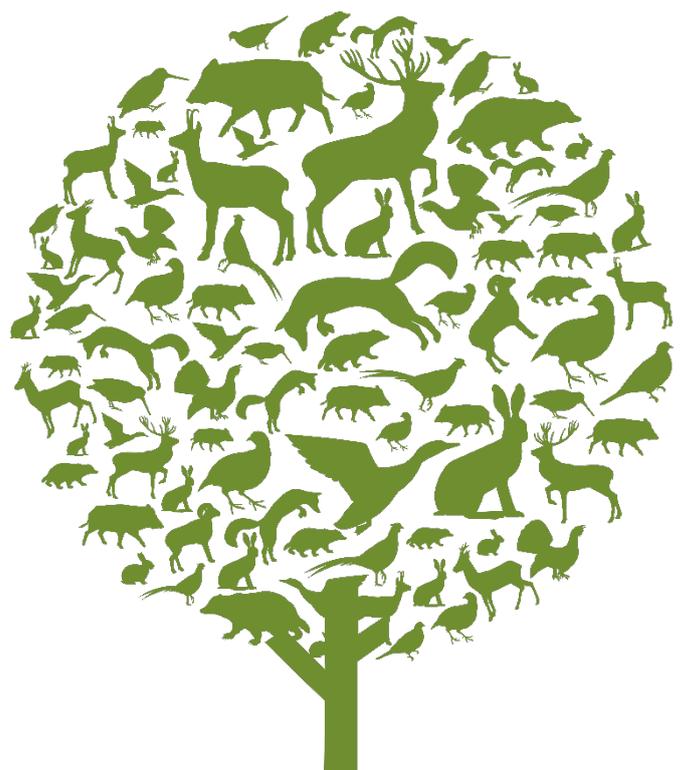
Une dernière réflexion pour conclure :

Il n'y a pas d'avenir de la chasse sans maintien d'un minimum de chasseurs. Ce qui exige de conserver un taux de recrutement suffisant pour stabiliser les effectifs, nous n'avons pas encore atteint l'objectif mais nous y tendons... Nul doute que la réforme de la chasse qui entrera en vigueur l'été prochain y contribuera grandement.

Il nous faut aussi maintenir les « savoir-chasser » et donc des modes de chasse variés, véritables héritages à valoriser : chasse à l'arc, chasse à l'approche comme toutes les chasses dites traditionnelles. Ils convient enfin d'afficher aux yeux de tous, la grande diversité

sociale, professionnelle, en âge et sexe, des pratiquants de cette activité, ce qui démontre l'écho que la chasse trouve dans la modernité et à son siècle

**La chasse croit en son avenir.
Merci de votre attention.**



INTERVENTIONS III

Philippe QUILLAY / Responsable du SD ONCFS

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus, Messieurs les administrateurs, Mesdames, Messieurs.

C'est avec beaucoup de plaisir qu'aujourd'hui je reviens dans le Finistère en tant que chef du service départemental de l'ONCFS. Qui aurait dit qu'un jour je reviendrais dans ce département aux enjeux environnementaux considérables, que j'ai quitté il y a plus de 12 ans ?

Je prends la direction d'un service à effectif complet, composé de 13 agents répartis sur deux implantations que sont QUIMPER (siège du service et de la brigade sud – CSD et CSD adjointe + 6 agents) et LANDIVISIAU (brigade nord – 5 agents). Cette organisation permet d'assurer une couverture départementale plus importante.

L'activité du service en 2018 a été très dense et diversifiée, tant dans le domaine judiciaire que dans le domaine technique. Elle se répartit notamment autour de 3 pôles dédiés à la police, à la connaissance en matière de faune sauvage et d'appui technique aux politiques de l'eau et de la biodiversité.

La police constitue l'activité majeure du service. À elle seule, elle représente plus de 54 % du temps passé par les agents. La police de la chasse et le contre-braconnage, la protection des espaces naturels ou encore la lutte contre les atteintes aux espèces protégées en constitue le pilier principal.

En 2018, ce sont 93 procédures judiciaires mettant en cause 108 personnes qui ont été relevées. Les principales infractions à la réglementation de la chasse concernent les manquements aux dispositions de votre Schéma Départemental de Gestion Cynégétique notamment en terme de sécurité, le Prélèvement Maximal Autorisé de la Bécasse des bois, le plan de chasse ou encore le non-respect des modes et moyens autorisés à la chasse ou dans le cadre de la destruction des animaux nuisibles. En 2018, près de 800 chasseurs ont été contrôlés et 926 acteurs du monde de la chasse ont été contactés par notre service. Les nouvelles prérogatives judiciaires accordées aux inspecteurs de l'environnement ont permis de relever de multiples infractions liées au trafic des espèces protégées sur le territoire national ou menacées d'extinction par le commerce.

En ce qui concerne la connaissance en matière de faune sauvage, elle se concrétise par un travail autour des réseaux nationaux de l'établissement dans lesquels s'inscrivent pleinement les Fédérations Départementales des Chasseurs. Les suivis des populations de Bécasses, de Bécassines, d'oiseaux d'eau ou de passage, ainsi que les études sur les colombidés sont les principales activités techniques du service.

L'appui technique aux politiques de l'eau et de la biodiversité se traduit par une implication du service dans la lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE). Dans le cadre de programmes visant à l'éradication de certaines espèces non indigènes telles que l'Ibis sacré ou encore l'Erisimature à tête rousse, des prospections sont régulièrement menées sur le terrain. Issus de spécimens échappés de captivité, ces espèces constituent un danger pour la survie d'espèces autochtones (cas pour l'Erisimature à tête blanche). Enfin, le service départemental assure la gestion de la réserve de chasse et de faune sauvage de Béniguet dans l'archipel

de Molène. Y sont notamment mis en place des suivis d'espèces patrimoniales telles que le Grand gravelot ou l'Huïtrier pie. Des mesures de police accompagnent la protection de ces espèces notamment lors de la nidification.

Compte tenu de l'actualité, l'ONCFS trouve sa place dans le domaine sanitaire. Tant dans la gestion et la collecte des animaux que de l'application de la police sanitaire liée à la faune sauvage, le service départemental travaille en concertation avec la DDPP et la FDC du Finistère, notamment au travers du réseau SAGIR. Cette activité sera amenée à se développer progressivement.

L'année 2019 sera une année de transition pour l'ONCFS puisqu'au 01 janvier 2020, un nouvel établissement national à caractère administratif fusionnant les effectifs de l'ONCFS et de l'AFB verra le jour. Cet établissement aura une forte implication dans la protection de la biodiversité et de ses habitats.

Oui les missions vont évoluer, oui nous sommes et seront peut-être moins présents qu'il y a plusieurs années, mais sachez, Monsieur le président, que vous trouverez toujours une oreille attentive auprès de mon service.

André SERGENT / Président de la Chambre régionale d'agriculture de Bretagne

Il salue l'ensemble des présents.

C'est avec plaisir que je suis devant vous ce matin, même si Daniel, quand tu m'avais donné cette date, je t'avais dit que j'y serais peut-être ou peut-être pas. Car depuis, il y a eu des élections à la chambre d'agriculture. Effectivement j'étais à la tête d'une liste portée par la FDSEA et les Jeunes Agriculteurs de ce département. Et nous avons été élus. Et suite à cela, j'ai été élu à la Chambre d'agriculture régionale, Jean-Hervé Caugant, me remplaçant à la Chambre d'agriculture du Finistère.

En étant devant vous aujourd'hui, je souhaite parler de sujets qui me semblent importants, et bien sûr le sujet du Sanglier. Daniel, tu te rappelles l'année dernière, vous aviez choisi d'aborder ce thème dans votre assemblée générale, suite à des discussions que nous avons eu, et notamment concernant la problématique de la PPA. Sachez que cette PPA sévit à la l'échelle mondiale de façon dramatique. Nous n'avons pas de chiffres précis, mais les éléments que nous avons indiqués que un quart de la production porcine mondiale serait en train de disparaître par cette maladie. Au point que même la FAO s'en inquiète.

Alors on dit que le malheur des uns fait le bonheur des autres. En effet, il se trouve que les producteurs de porcs, dont je fais partie, subissaient depuis un an des cours très compliqués. Or, depuis un mois précisément, le prix du porc a augmenté de 20%, et sans doute que cela continuera à augmenter. Concernant la maladie, il ne faudrait surtout pas qu'elle vienne chez nous, et pour ça, votre représentant national a dit le bien qu'il pensait de notre ministre de l'Agriculture, et je dis la même chose. Dès qu'il a pris les choses en main pour la protection du pays, tout est allé vite, et dans le bon sens. Et heureusement parce que, et le président de l'Assemblée nationale le sais très bien, si cette maladie devait sévir chez nous, ce serait terrible pour les producteurs et pour toute l'activité

économique autour de cette production, particulièrement forte en Bretagne. C'est pourquoi ce sujet du Sanglier est très important, et je considère que le travail que nous avons fait ensemble, et surtout que vous avez fait, a bien fait avancer les choses pour notre protection.

De notre côté, je vois dans certains territoires finistériens, la baisse des effectifs bovins et des fonds de vallées qui se ferment. Il y a un intérêt économique à utiliser les fonds de vallées, nos parents et grands-parents le faisaient. Mais dès lors que les bovins disparaissent de certains territoires, il n'y a plus d'intérêt à le faire pour les agriculteurs. C'est la raison pour laquelle, avec la FDSEA nous sommes en train de travailler pour imaginer de mettre en place un système d'aides aux agriculteurs qui entretiennent ces espaces et qui n'ont plus de vocations économiques en tant que telles. C'est important car si ces territoires partent en friche, le Sanglier pourra gîter. De l'autre côté, nous avons plus de céréales et moins de bovins, ce qui lui fournit là-aussi de la nourriture. Il nous faut donc travailler ensemble dans les territoires finistériens.

L'autre sujet dont je voulais parler est le Choucas des tours qui pose de véritables problèmes dans certains territoires. Depuis un an, même les maires ruraux alertent fortement sur des invasions de Choucas. Je remercie les services de l'État qui ont pu nous donner certaines possibilités, mais sont-elles suffisantes ? Quoi qu'il en soit nous ne restons pas sans rien faire pour chercher les bons leviers et les bonnes solutions.

Je voudrais évoquer également, comme vous, le sujet des activistes. J'ai apprécié vos propos lorsque vous parliez de « chasse-bashing », car nous aussi parlons d'« agri-bashing ». Nous subissons une déferlante, on ne comprend plus ce qui se passe. Cela fait beaucoup de mal, notamment à nos familles d'agriculteurs, car cela touche l'humain dans ces affaires. Et si encore cela était juste et vérifié, pourquoi pas ! Car, comme vous, dans la population agricole nous ne sommes pas tous parfaits. Mais globalement les choses vont dans le bon sens.

Il faut que la ruralité se mobilise, si ce n'est pas « lutter », au moins communiquer, sur ce que l'on fait. La force des opposants, qui sont très peu nombreux, c'est les nouveaux médias et notamment les réseaux sociaux, où à partir d'une personne, on crée une grosse tache d'huile. Et ça va plus loin car, il y a un peu plus de dix dans notre département, avec le Conseil départemental et les services de l'État, l'on demandait aux agriculteurs de rouvrir les chemins de remembrement, parfois même des chemins privés, pour laisser les gens se promener, randonner, faire du vélo... Et je trouve que c'est très bien ! Sauf que, lorsque je vois, certains de ces activistes qui voudraient, en passant sur nos chemins, venir prendre des photos de traitements dans un champs, un tas de fumier qui n'est pas bien ou même une vache qui était en train de vèler... On se demande si on ne va pas les refermer. Car, lorsqu'on voit jusqu'où cela peut aller, on est inquiet.

Enfin Daniel, je pense qu'il faudra que nous parlions à l'échelle régionale des cohérences que nous pourrions apporter, d'un département breton à l'autre, sur le sujet de la chasse. J'entends mes collègues agriculteurs, notamment ceux qui sont limitrophes d'un autre département, sur un sujet comme le Sanglier par exemple, qui voient que les choses ne sont pas pareilles des deux côtés.

Enfin, et je le dit devant le président de la Fédération nationale, dans nos départements, dans notre région, les agriculteurs considèrent qu'ils ont besoin des chasseurs, et je sais que vous aussi vous avez besoin de nous, et sur un même territoire, on veut travailler ensemble. Il y a aussi des sujets sur lesquels nous ne sommes pas toujours d'accord. C'est pour cela qu'avec Daniel, nous nous

mettons autour d'une table, et Didier Goubil pourrait en témoigner, parfois ça cause fort. Mais c'est la façon qu'on a ici de voir les choses. Lorsqu'un sujet nous interpelle, on se voit, on discute et l'intérêt commun on le trouve. Et c'est comme cela que je vois encore les choses pour demain. Merci.

Richard FERRAND / Président de l'Assemblée nationale, député du Finistère

M. le président, cher Daniel Autret

M. le président de la Fédération nationale,

M. le secrétaire général,

M. le maire de Châteauneuf-du-Faou qui a ce privilège, qui est maintenant devenu une tradition, d'accueillir l'Assemblée générale de la Fédération des chasseurs dans sa belle commune,

M. le président régional de la Chambre d'agriculture, Mesdames et Messieurs des représentants des différents organismes, Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi d'abord de saluer vos prédécesseurs. Parce que s'il est, Monsieur le président, une activité qui s'inscrit dans la tradition, c'est aussi parce qu'il y a une sorte de filiation, une forme de continuité. C'est pourquoi je veux saluer le président MENEZ et le président CREOFF, et avoir une pensée amicale pour le président Jean HOURMANT que nous savons empêché, par des motifs de santé, d'être parmi nous.

Je voudrais aussi saluer toutes celles et tous ceux qui sont ici, et qui prennent des responsabilités, parce qu'aujourd'hui plus que jamais, nous voyons bien combien nous avons besoin dans notre pays, de citoyens, de compatriotes qui s'engagent dans une activité collective, que ce soit une société de chasse, que ce soit une association, que ce soit dans la vie de nos communes, dans la vie syndicale. À cet égard, je salue aussi M. Thierry MERRET, qui est ici présent, qui est un grand militant syndical, nous le savons. Nous nous sommes parfois un peu « frottés » mais toujours avec respect. Parce que les engagés, c'est ce qui fait la force de notre pays, la force de notre démocratie. Et l'on sait aussi que lorsque l'on est engagé, on ne se satisfait pas de slogans, de mots simples. Parce que plus on s'investi plus on sait que les sujets que l'on a à traiter sont d'une grande complexité. Et nous partageons et échangeons sur les complexités, sur les difficultés. Nous avons entendu ce matin, sur un sujet comme la chasse, combien beaucoup de sujets sont entrelacés et combien ils ne se règlent pas en un claquement de doigts ou simplement par deux ou trois affirmations un peu rapides.

Alors permettez-moi aussi, cher Daniel, de dire que l'unanimité avec laquelle les délibérations sont adoptées m'a laissé rêveur. J'aimerais beaucoup que, dans d'autres Assemblées, on puisse comme cela, après avoir reçu le document, procéder à un vote unanime, ce qui montre la cohérence et la cohésion de votre belle assemblée.

Je voudrais aussi dire, à André SERGENT, mes félicitations. Puisque tout commence en Finistère, et je constate pour la deuxième fois, que c'est un responsable agricole finistérien qui a pris la responsabilité régionale, du devenir de la chambre d'agriculture. Cela me paraît fondamentalement juste, mais cela mérite quand même de le souligner, et de dire que cela fait notre fierté, à nous, finistériens.

Je voudrais évidemment évoquer en quelques mots, –parce que je sais que lorsque l'on s'exprime le dernier, on gagne toujours à être le plus bref – donc je voudrais dire qu'en effet les sujets évoqués, notamment la peste porcine, est un souci véritablement réel. C'est

vrai de dire que le ministre de l'Agriculture s'est mobilisé et a mobilisé toutes les forces en présence, pour éviter que cela ne vienne toucher notre pays. Car nous savons, nous bretons en particulier, qu'un certains nombres de pays, vers lesquels nous nous exportons, discernent, par région, les endroits où la peste porcine peut sévir. Mais que certains autres ne s'embarrassent pas de cela, et considèrent qu'à ce moment-là, toute exportation d'un pays où il y a, ne serait-ce qu'un seul cas, doit être bannie. Je vous laisse imaginer la catastrophe, car il n'y a pas d'autre terme, que cela pourrait représenter pour les centaines de familles d'agriculteurs, et ce que cela représenterait pour l'économie bretonne si, en effet, cette peste venait à être signalée dans notre territoire national. C'est pourquoi la mobilisation de toutes et de tous, la régulation déjà évoquée, mais surtout la protection de frontières actuelles agricoles, est devenue absolument une priorité nationale. Car le danger qui nous guette est un danger qui ferait extrêmement mal à nos agriculteurs et singulièrement à notre région.

J'ai bien entendu ce qu'a dit le président Willy SCHRAEN tout à l'heure sur la transformation qu'il porte, qu'il a appelé réforme, et qui est une véritable transformation en profondeur, et qui est opportune pour l'avenir de la chasse, et qui, comme il l'a souligné, a reçu le plein soutien du président de la République et, je crois pourvoir le dire, également de l'Assemblée Nationale, en tout cas dans une très large majorité. Ce qui a été dit sur la gestion adaptative, ce qui a été évoqué sur l'écocontribution, la nécessité de formation, sur le fait de prendre en compte par la régulation les exigences de l'environnement, et bien tout cela constitue une belle ambition qui mérite d'être portée. Et j'ai apprécié, Monsieur le président, votre expression sans langue de bois, sur les enjeux de la chasse, sur les dégâts de gibier, que vous avez évoqués tout à l'heure, et qui est un sujet extrêmement important. Car si ici, et je viens quasiment chaque année à cette Assemblée Générale, le sujet est évoqué de manière pacifique, fraternelle, - parce que le monde agricole et le monde de la chasse représente le même monde, c'est le monde de la ruralité vous l'avez dit, - il en reste pas moins qu'il faut en effet trouver à cet enjeu des réponses, trouver ensemble des solutions. Puisqu'on sait bien, que sur ces enjeux, il y a volonté d'œuvrer ensemble, de travailler ensemble et de ne pas faire un conflit entre les uns et les autres. Et donc je me félicite de la manière dont les choses sont abordées.

Vous avez évoqué évidemment le fait que cette transformation soit passée à l'Assemblée nationale. Et vous avez pu mesurer que tous vos efforts de conversions - si j'ai bien compris - de mon excellente collègue Madame POMPILI, commencent à porter leurs fruits. Donc continuez Monsieur le président, il ne faut jamais désespérer. Et, au-delà de telle ou telle personne, il y a une volonté politique de voir la réforme que vous portez aboutir, et par conséquent, je n'ai pas de doute sur le fait qu'elle puisse aboutir.

Alors vous évoquez les réticences du Sénat. Je ne vais pas me mettre dans le rôle du défenseur du président LARCHER, il n'en a pas besoin. Mais, il a un certain nombre d'avantages, d'abord c'est un chasseur, et puis par ailleurs ce n'est pas un perdreau de l'année. Donc, cette double faculté me laisse penser qu'il saura comprendre les enjeux. Et puis, si d'aventure, - au-delà de sa personne, parce que vous le savez, les présidents d'assemblées, nous essayons de faire en sorte que les différents groupes vivent à peu près bien ensemble, que l'intérêt général puisse triompher à la fin, - mais dans notre constitution, vous le savez, outre le président LARCHER, il y a le Sénateur PATRIA, qui ne manquera pas de porter les préoccupations qui sont les vôtres. Mais, au bout du bout, c'est l'Assemblée qui a le dernier mot. Mais enfin, c'est mieux lorsqu'on a le dernier mot ensemble, que lorsqu'on a le dernier mot tout seul. Mais enfin pour faire la Loi, il n'en reste pas moins que c'est l'Assemblée Nationale

qui a le dernier mot, et qui veillera à ce que les engagements pris par le président de la République, à votre endroit, soit tenus.

Je voudrais également dire un mot. J'ai entendu, je crois que c'est la première fois, parler anglais, on a parlé de « chasse-basching ». Et, je crois que c'est André, qui a parlé d' « agriculture-basching ». Mais moi ce qui me désespère un peu - enfin, qui me dit qu'il faut se lever encore plus tôt le matin, et se coucher encore plus tard le soir - c'est de combattre cette société du « bashing » vers laquelle progressivement, il me semble, nous nous orientons.

Mais le bashing c'est quoi ? Le bashing, c'est une certaine sottise alliée à l'intolérance. Cela signifie que l'on ne s'intéresse pas vraiment de ce que disent ou à ce que font les autres. Mais que l'on considère, après avoir lu vaguement un article de presse, une information, en général un bobard, sur les réseaux sociaux, pour se faire une opinion et soudain hurler avec les loups et décréter que : paysans pollueurs, chasseurs ceci et politiques pourris, fonctionnaires feignants... Je pourrais vous en faire une longue liste. Et donc, lorsque l'on est soi-même confronté, ou par groupe constitué, à ce qui devient une détestation, à ce qui devient une marque de haine, à ce moment-là, il faut prendre la mesure que c'est notre société qui est mise à mal et même notre République.

Au fronton de chaque mairie, comme ici à Châteauneuf-du-Faou comme ailleurs, on voit : liberté, égalité et surtout fraternité. Et la fraternité, c'est en bonne logique l'inverse du basching. L'inverse de la haine, l'inverse de la détestation. Et quand on voit des sentiments infondés, être amplifiés par toute une série de réseaux informatiques, parfois repris brutalement par les uns et par les autres, alors on assiste à des déchirements qui mettent à mal ce qui est notre pays, notre pays de liberté, notre pays de tolérance et au fond un certain art de vivre ensemble. C'est pourquoi là-dessus il faut faire attention. Et que lorsque que l'on voit un événement, le président SCHRAEN évoquait un accident de chasse par exemple, qui soudain devient une grande information, comme s'il en arrivait tous les jours, comme si la chasse était synonyme de ce type de drame, et bien on constate que cela devient vite une généralité. Et cela est insupportable. Parce que c'est à la fois, je le disais, une certaine sottise et une grande intolérance.

Là-dessus, nous allons agir. Nous allons prendre des dispositions légales. D'abord pour que sur les réseaux sociaux l'anonymat disparaisse, que l'on est au moins des personnes qui veulent communiquer, le fasse à visage découvert, que s'ils insultent, s'ils salissent, ils puissent être identifiés, interpellés et traduits en justice. La haine par l'anonymat, c'est la haine plus la lâcheté. Et cela, nous ne le voulons plus. Par conséquent, dès le mois de juin, un texte va être étudié à l'Assemblée nationale.

Cela veut dire aussi que nous toutes et tous nous devons cultiver une certaine distance, prendre les choses avec recul. Non pas devenir complotistes, en disant, on nous ment tout le temps, ce n'est pas ça. Mais prendre assez de distance pour se faire un jugement pondéré sur ce qui nous est parfois jeté en pâture, à un rythme de plus en plus fou. Puisqu'une information, nous n'avons même pas le temps de la traiter avec notre cerveau, qu'elle est chassée par une autre et que l'on en garde souvent un souvenir tronqué. Voilà un point sur lequel je voulais insister devant vous.

Je voulais aussi vous dire que j'ai un attachement sincère à ce que vous faites, à ce que vous êtes. D'abord, et pas seulement, parce que je suis un enfant du monde rural, un élu du monde rural parce, monsieur le Président, je suis au moins autant ici comme député de la circonscription qui s'étend de Carhaix jusqu'à Crozon, et même Ouessant donc, c'est la ruralité du Finistère, si je puis dire, pas exclusivement mais le centre Finistère est la zone

incontestablement la plus rurale de notre département. Et vous dire combien je suis attaché à ce que vous avez appelé les valeurs rurales c'est-à-dire une manière de vivre dans la compréhension, même si des choses se sont parfois dégradées par l'incompréhension justement sur la manière de vivre dans les zones rurales. Et aussi sur le fait qu'il y a une authentique proximité, il y a un authentique dialogue. Si on veut se voir, on va voir le voisin, on ne fait pas un "twitt", ou on ne fait pas une déclaration sur Facebook. Il y a une relation avec les élus qui est une relation de proximité, parce que tout le monde connaît un conseiller municipal, un adjoint ou Monsieur le maire ou le conseiller départemental, le député que sais-je. Il y a une manière de dialoguer, et de partager à la fois les joies, les difficultés, qui est saine. Et c'est justement lorsque l'on se tient éloigné de ces réalités que l'on en conçoit des regards ou des conceptions qui sont erronées, et qui font que sans doute un certain nombre de choses sont mal comprises par nos compatriotes qui ne les connaissent pas où ne les pratiquent pas.

Vous avez, les uns les autres fait allusion à certaines minorités très agissantes qui voudraient mettre en cause l'agriculture, son élevage et le fait que l'on abatte un certain nombre de bêtes pour se nourrir. Ce qui est quand même une activité historique de l'homme. Vous êtes remontés fort loin dans l'histoire pour expliquer au fond ce qu'était le cycle de la vie. Et là encore, je crois que vouloir greffer des points de vue totalement idéologiques sur des pratiques, qui sont des pratiques humaines, est quelque chose à la fois de dangereux, en tout cas ce à quoi nous nous opposons, et qui procède une forme de négation de la société, telle qu'elle a été bâtie à la fois par nos prédécesseurs, par nos parents, nos grands-parents, mais dont nous voulons aussi tout en l'améliorant, conserver les fondamentaux.

Alors évidemment que personne n'est insensible, cela va de soi, aux enjeux écologiques d'aujourd'hui. Au premier chef les agriculteurs, les chasseurs qui sont, très directement au contact de la nature, et qui n'ont pas nécessairement de leçons à recevoir. Qu'il y ait ensuite des débats, des dialogues, qu'il y ait des échanges, mais, on le fait. Lorsque la Bretagne était stigmatisée sur la qualité de l'eau, la reconquête de la qualité de l'eau, à qui la doit-on ? On la doit d'abord aux agriculteurs, aux élus, et à tous les acteurs qui se sont mobilisés pour que justement, cette qualité de l'eau soit reconquise. Par conséquent, il ne faut pas cultiver plus avant les antagonismes entre les uns, qui seraient en quelque sorte les pollueurs, et les autres qui seraient les donneurs de leçon. Ceci n'a aucun avenir.

Ce qu'il faut savoir, c'est renouer avec cet esprit de tolérance, qui fait que lorsqu'un problème surgit dans notre société, et il y en a, - tous les responsables ici le savent - et bien il faut les traiter. Chacun peut exposer une hiérarchie différente de ses préoccupations, parce que tout le monde n'a pas la même sensibilité, le même regard sur le monde. Mais la volonté d'aboutir, elle passe par l'écoute de l'autre, par sa tolérance et par le fait de trouver des solutions ensemble. Car lorsque des solutions ne sont pas trouvées, par un consensus dynamique, alors ça reste des slogans, au mieux ça fait des « manifs », mais des résultats ça n'en donne jamais.

C'est pourquoi je milite pour que, ces minorités agissantes, et qui savent capter l'attention médiatique, qui savent interpeller l'esprit public, soient clairement considérées pour ce qu'elles sont : des minorités qui portent une idéologie, mais qui ne recouvrent pas la réalité française, ni même la réalité bretonne.

Et là nous avons tous un travail collectif pour porter cela, pour faire comprendre cela, au plus grand nombre de nos compatriotes. Et évidemment, ne pas considérer que des groupuscules, parce qu'ils seraient bruyants, parce qu'ils créeraient des faits divers, qui ensuite leur vaut la une des journaux, représenteraient quelques majorités.

Moi j'ai appris à l'école qu'un groupuscule, ce n'est pas une majorité. Et la démocratie elle, c'est une majorité.

Voilà Mesdames et Messieurs, en quelques mots ce que je voulais vous dire. Vous assurez que, à l'Assemblée nationale, lorsque nous ferons le match retour après le Sénat, nous veillerons à ce que le Sénat - et j'espère que non - n'est pas amputé le travail que nous avons réalisé en première lecture. Vous dire profondément mes remerciements de m'avoir convié à votre Assemblée générale. Et vous dire que, ne doutez pas d'une chose, beaucoup d'élus de France qui font parfois l'objet aussi de bashing, sont des françaises et des français engagés, qui sont très conscients des enjeux du monde rural, qui sont très conscients des enjeux à la fois, de la chasse, de la pêche - et je salue son représentant -, et de l'agriculture, et qui y sont profondément attachés, autant que vous, et c'est pourquoi ils sont fiers de porter votre voix, là où ils siègent.

Vive la chasse, vive le Finistère, et surtout vive la fraternité républicaine.

ORGANISATION PAR LA FÉDÉRATION
D'UN CONSEIL D'ADMINISTRATION
LE 22 MAI SUPPLÉTIF
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 04/04/20

Fédération Départementale des Chasseurs du Finistère



FÉDÉRATION
DÉPARTEMENTALE DES
CHASSEURS DU FINISTÈRE



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU FINISTÈRE

SOMMAIRE



INTRODUCTION

Conseil d'administration supplétif **du 22 MAI** 04

COMPTE DE RÉSULTAT

Compte **de résultat** 06

Compte **de résultat dégâts** 06

BILAN ACTIF

Bilan **actif** 07

BILAN PASSIF

Bilan **passif** 08

COMPTE DE RÉSULTAT PRÉVISIONNEL

Résultat **prévisionnel** 09

COTISATIONS FÉDÉRALES ET NATIONALES

Campagne **2020-2021** 10

ADHÉSION DES TERRITOIRES

Contrat **de services FDC29** 11

ORGANISATION PAR LA
FÉDÉRATION D'UN CONSEIL
D'ADMINISTRATION LE 22 MAI
SUPPLÉTIF A L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE DU 04 AVRIL 2020.

Le 22 mai 2020 s'est déroulé le Conseil d'Administration de la fédération départementale des chasseurs du Finistère permettant conformément au décret du 18 mai 2020, la validation des points de l'ordre du jour en lieu et place de l'assemblée générale du 04 avril 2020.

L'assemblée générale ayant dû être annulée suites aux mesures sanitaires prises dans le cadre de la lutte contre la pandémie liée au covid-19.

De ce fait, l'ensemble des membres du conseil d'administration s'est réuni au siège de la fédération et a examiné les points suivants :

- ▶ *L'approbation du compte rendu de l'assemblée générale 2019 (en ligne sur le site fédéral depuis novembre 2019) → VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ*
- ▶ *L'adoption des nouveaux statuts de la fédération tels qu'issus de l'arrêté ministériel du 11 février 2020. → VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ*
- ▶ *L'approbation du budget de l'exercice 2020-2021, après avoir entendu le rapport du président sur la situation et la gestion de la fédération, le rapport du trésorier, et pris connaissance du rapport du commissaire aux comptes, → VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ*
- ▶ *Le renouvellement du mandat du commissaire aux comptes → VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ*
- ▶ *La fixation des montants des cotisations, des participations, et des contributions statutaires. La validation du prix du timbre fédéral 2020-2021 et le barème des cotisations fédérales, la validation des prix des bracelets du plan de chasse et la contribution territoriale 2020-2021 → VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ*
- ▶ *L'adoption de la révision du SDGC → VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ*
- ▶ *L'approbation de la proposition des dates d'ouverture et de clôture de la chasse pour la saison 2020-2021 → VOTE FAVORABLE (MOINS 1 VOIX CONTRE)*
- ▶ *L'autorisation de toutes opérations d'acquisition, d'échange ou de vente d'immeuble nécessaires à l'accomplissement de l'objet de la fédération (le cas échéant). → VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ*
- ▶ *L'adoption de vœux proposés par le conseil d'administration ou des adhérents (le cas échéant, et si ces vœux ont été déposés conformément aux statuts (c'est-à-dire déposés à la fédération avec le nombre minimum de signatures requis 20 jours avant la date de l'assemblée générale initialement prévue). → VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ*

Il est à noter que seules les délibérations relatives à l'approbation des comptes et au quitus pour l'exercice 2018-2019 sont reportées à la prochaine réunion de l'assemblée générale, soit une AG à faire avant celle d'avril 2021.

Le conseil d'Administration a considéré d'une part qu'il ne lui semblait pas légalement possible d'attribuer au conseil d'administration la faculté de se donner quitus à lui-même pour sa gestion.

Il s'agit d'une compétence propre de l'assemblée générale en tant qu'organe suprême de gouvernance des fédérations.

D'autre part, l'approbation des comptes arrêtés par le conseil d'administration est également une prérogative de l'organe souverain et donc de l'assemblée générale.

COMPTE DE RÉSULTAT

Le Conseil d'État a estimé que l'approbation de ces comptes, déjà assez anciens puisque se rapportant à l'exercice 2018-2019, ne conditionne ni l'adoption du budget pour 2020-2021 par le conseil d'administration ni l'ouverture le 1er juillet 2020 de la nouvelle campagne cynégétique, et qu'en conséquence, une AG ultérieure devra les approuver.
Synthèse des points validés lors de ce Conseil d'administration supplétif :

COMPTE DE RÉSULTAT

	Résultat 2018/2019	Résultat 2017/2018
	du 01/07/2018 au 30/06/2019	du 01/07/2017 au 30/06/2018
Produits d'exploitation		
Timbres fédéraux	634 177	647 572
Affiliations des Sté et des Particuliers	52 950	52 650
Contrats de services complémentaires	56 472	56 907
Ventes de marchandises	7 017	13 970
Subventions	49 854	53 426
Chasseur finistérien	48 380	51 782
Recettes diverses	95 242	80 555
Recettes dégâts (bracelets + taxes, ...)	208 935	204 564
Total produits d'exploitation	1 153 027	1 161 424
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	4 776	11 300
Autres achats et charges externes	386 756	336 323
Impôts et taxes	19 514	19 248
Salaires et traitements	244 818	275 277
Charges sociales	119 823	142 947
Autres charges de gestion	72 632	68 215
Dotations aux amortissements et Provisions	85 023	96 991
Charges Dégâts (ind. + frais)	183 531	198 503
Total charges d'exploitation	1 116 874	1 148 803
Résultat d'exploitation	36 154	12 621
Financiers		
Produits financiers FDC	8 730	7 001
Produits financiers Dégâts	3 671	3 079
Frais financiers	0	0
Résultat financier	12 401	10 080
Exceptionnels		
Produits exceptionnels	2 570	8 363
Charges exceptionnelles	0	0
Reprises sur provisions	0	0
Résultat exceptionnel	2 570	8 363
Résultat de clôture reporté	51 124	31 064

COMPTE DE RÉSULTAT DÉGÂTS

	<i>Résultat 2018/2019</i>	<i>Résultat 2017/2018</i>
	<i>du 01/07/2018 au 30/06/2019</i>	<i>du 01/07/2017 au 30/06/2018</i>
Produits d'exploitation		
Plan de Chasse Chevreuil : 4 798 Bracelets x 30 €	143 940	140 820
Plan de Chasse Cerf : 16 Bracelets x 150€	2 400	2 250
Timbre National Grand Gibier (Fonds de Péréquation)	25 245	24 139
Timbre Sanglier : 7 470 timbres x 5 €	37 350	37 355
Timbre Sanglier Nouveaux Chasseurs : timbres x 2.50 €	0	0
Total produits d'exploitation	208 935	204 564
Charges d'exploitation		
Achats de Bracelets	7 512	6 806
Indemnisation des Agriculteurs	74 860	85 710
Frais Estimateurs	12 862	10 268
Autres achats et charges externes	22 279	22 366
Impôts et taxes	1 671	1 539
Salaires + Charges Sociales (15% du montant total)	64 349	71 814
Total charges d'exploitation	183 531	198 503
Résultat d'exploitation	25 405	6 062
Financiers		
Produits financiers	3 671	3 079
Frais financiers	0	0
Résultat financier	3 671	3 079
Exceptionnels		
Produits exceptionnels	0	0
Charges exceptionnelles	0	0
Reprises sur provisions	0	0
Résultat exceptionnel	0	0
Résultat de l'exercice	29 075	9 140

BILAN ACTIF

		Exercice N 30/06/2019		Exercice N-1 30/06/2018	Écart	
		Brut	Amortissement et provisions	Net	Net	Euros
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé					
	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement					
	Frais de recherche et développement					
	Concession, brevets et droits similaires	598	598			
	Fonds commercial					
	Autres immobilisations incorporelles	50 412	41 113	9 299	0	9 299
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains	319 221	248 807	70 414	69 822	592
	Constructions	1 085 603	921 315	164 288	196 684	-32 396
	Installations techniques, matériel et outillage	112 352	91 427	20 925	19 575	1 350
	Autres immobilisations corporelles	345 242	228 811	116 431	125 441	-9 010
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations financières					
	Participations mises en équivalence					
Autres participations						
Créances rattachées à participations						
Autres titres immobilisés	53 266		53 266	52 328	938	
Prêts						
Autres immobilisations financière	557		557	557	0	
TOTAL I	1 967 252	1 532 072	435 181	464 407	-29 227	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours					
	Matières premières, approvisionnements					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises	11 069		11 069	12 020	-951
	Avances et acomptes versés sur commande	142		142	0	142
	Créances					
	Créances usagers et comptes rattachés	2 297		2 297	2 611	-314
	Autres créances	12 255		12 255	7 268	4 987
	Capital souscrit - appelé, non versé					
	Valeurs mobilières de placement	4 906		4 906	3 704	1 202
Disponibilités	2 678 360		2 678 360	2 574 751	103 609	
Charges constatées d'avance	32 398		32 398	34 929	-2 531	
TOTAL II	2 741 427	0	2 741 427	2 635 283	106 144	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	4 708 678	1 532 071	3 176 608	3 099 690	76 918	

BILAN PASSIF

		Exercice N 30/06/2019	Exercice N-1 30/06/2018	Écart N/N-1
		Net	Net	Euros
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres			
	Fonds associatifs sans droit de reprise	342 735	342 735	
	Écart de réévaluation			
	Réserves :			
	Réserves statutaires ou contractuelles			
	Réserves réglementées	435 181	464 407	-29 226
	Autres réserves	2 008 281	1 947 991	60 290
	Report à nouveau	0	0	0
	Résultat de l'exercice (excédents ou déficits)	51 124	31 064	20 060
	Autres fonds associatifs			
	Fonds associatifs avec le droit de reprise			
	Écart de réévaluation			
	Subvention d'investissement sur biens non renouvelables	11 198	13 219	-2 021
	Provisions réglementées			
	Droit des propriétaires			
TOTAL I	2 848 519	2 799 416	49 103	
Comptes de liaison				
TOTAL II				
0				
Provisions pour risques	11 488		11 488	
Provisions pour charges	50 000	50 000	0	
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
Fonds dédiés sur autres ressources				
TOTAL III	61 488	50 000	11 488	
DETTES	Dettes financières			
	Emprunts auprès d'établissements de crédit			
	Concours bancaires courants			
	Emprunts et dettes financières divers			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	Dettes d'exploitation			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	44 777	46 200	-1 423
	Dettes fiscales et sociales	115 581	126 757	-11 176
	Dettes sur immobilisations et compte rattachés			
	Autres dettes	99 732	71 362	28 370
Produits constatés d'avance	6510	5955	555	
TOTAL IV	266 600	250 274	16 326	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	3 176 608	3 099 690	76 918	

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**EXERCICE CLOS LE 30.06.2019**

Aux adhérents de l'association FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU FINISTERE,**▪ Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU FINISTERE relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

▪ Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01.07.2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

.../...

▪ **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

▪ **Vérification spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

▪ **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

▪ Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

A QUIMPER, le 18 décembre 2019



**Société OUEST CONSEILS AUDIT
Commissaire aux Comptes
Dominique DENIEL**

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes****de l'exercice clos le 30.06.2019****Aux adhérents de l'association FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU FINISTERE,**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

▪ CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

A QUIMPER, le 18 décembre 2019**Société OUEST CONSEILS AUDIT
Commissaire aux Comptes
Dominique DENIEL**

RÉSULTAT PRÉVISIONNEL

COMPTE DE RÉSULTAT PRÉVISIONNEL

<i>Résultat Prévisionnel</i>	<i>du 01/07/2020 au 30/06/2021</i>
PRODUITS D'EXPLOITATION	
Timbres fédéraux	620 011
Compensation FNC réforme de la chasse	55 000
Affiliations des Stés et des Particuliers	51 000
Contrats de services complémentaires	55 000
Ventes de marchandises	6 500
Subventions	48 000
Chasseur finistérien	45 000
Recettes diverses	75 000
Recettes dégâts (bracelets + taxes,....)	180 000
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	1 135 511
CHARGES D'EXPLOITATION	
Achats de marchandises	5 000
Autres achats et charges externes	325 000
Impôts et taxes	23 000
Salaires et traitements	310 000
Charges sociales	155 000
Autres charges de gestion	75 000
Dotations aux amortissements et Provisions	75 000
Charges dégâts (ind. + frais)	175 000
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	1 143 000
RESULTAT D'EXPLOITATION	-7 489
Produits financiers FDC	8 500
Produits financiers Dégâts	3 500
RESULTAT FINANCIER	12 000
Produits exceptionnels	2 000
Charges exceptionnelles	-250
Reprises sur provisions	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 750
RESULTAT DE CLOTURE REPORTE	6 261

Conformément aux directives de la Fédération Nationale des Chasseurs, le prévisionnel 2020/2021 a été établi sans tenir compte de toutes les modalités de la nouvelle loi chasse car tous les décrets n'étaient pas parus au moment de l'établissement du budget.

MONTANTS DES DIFFÉRENTES COTISATIONS POUR LA CAMPAGNE 2020-2021

VALIDATION DÉPARTEMENTALE

TARIF : 127,95 €

COMPOSITION :

Cotisation fédérale :	69,00 €
Redevance cynégétique (État) :	44,95 €
Droit de timbre* :	9,00 €
Frais de dossier :	5,00 €

OPTION :

Revue départementale :	8,00 €
Assurance :	23,00 €
Timbre sanglier ** :	cf. ci-dessous

VALIDATION TEMPORAIRE DE 3 JOURS : 44,47 €

Cotisation fédérale temporaire 3j :	17,25 €
+ Redevance temporaire départementale 3j :	22,22 €
+ Frais de dossier :	5,00 €

VALIDATION TEMPORAIRE DE 9 JOURS : 70,81 €

Cotisation fédérale temporaire 9j :	34,50 €
+ Redevance temporaire départementale 9j :	31,31 €
+ Frais de dossier :	5 €

VALIDATION NATIONALE

TARIF : 205,45 €
(Prix unique sur toute la France)

COMPOSITION :

Cotisation nationale :	95,00 €
Redevance cynégétique (État) :	44,95 €
Part forfaitaire FNC :	51,50 €
Droit de timbre* :	9,00 €
Frais de dossier :	5,00 €

OPTION :

Revue départementale :	8,00 €
Assurance :	23,00 €

NOUVEAU CHASSEUR

TARIFS : 67,48 € (coût de la première validation annuelle du permis de chasser)

COMPOSITION :

Cotisation fédérale :	30,00 €
Redevance cynégétique (État) :	22,48 €
Droit de timbre* :	9,00 €
Part forfaitaire FNC :	1,00 €
Frais de dossier :	5,00 €

OPTION :

Revue départementale :	8,00 €
Assurance :	23,00 €

*Droit de timbre : (4,00 € FDC + 5,00€ OFB)

** TIMBRE SANGLIER

TIMBRE SANGLIER

Timbre Sanglier pour validation départementale :	5 €
Timbre Sanglier temporaire de 3 jours :	5 €
Timbre Sanglier temporaire de 9 jours :	5 €

PRIX DES BRACELETS PLAN DE CHASSE POUR LA CAMPAGNE 2020-2021

BRACELETS

Bracelet Cerf :	150 €
Bracelet Chevreuil :	30 €
Bracelet Lièvre :	5 €

Adhésion des territoires à la FDC29 : 75 €



CONTRIBUTION TERRITORIALE DÉGÂT À L'HECTARE 2020-2021 : 0 €

**OPÉRATION PARRAINAGE : REMBOURSEMENT DE 50% DE LA PART FÉDÉRALE SOIT
37€ (COTISATION + FRAIS DE DOSSIER)**

ADHÉSION DES TERRITOIRES

ADHÉSION DES TERRITOIRES « CONTRAT DE SERVICES » À LA FDC29

Barèmes selon surface.

<i>Surface en ha MINIMUM</i>	<i>Surface en ha MAXIMUM</i>	<i>Contrat de Services</i>	<i>Contrat D'adhésion</i>	<i>TOTAL</i>
0	20	57	75	132
21	50	58	75	133
51	150	62	75	137
151	200	64	75	139
201	250	84	75	159
251	300	86	75	161
301	350	88	75	163
351	400	89	75	164
401	450	127	75	202
451	500	129	75	204
501	550	130	75	205
551	600	131	75	206
601	650	133	75	208
651	700	135	75	210
701	750	165	75	240
751	800	167	75	242
801	850	169	75	244
851	900	170	75	245
901	950	171	75	246
951	1000	172	75	247
1001	1500	212	75	287
1501	2500	221	75	296
2501	4000	229	75	304
4001	5000	253	75	328
5001	10000	325	75	400
10001	15000	347	75	422
15001	20000	354	75	429
20001	999999	376	75	451

À QUIMPER,

LE : 22 SEP. 2020

...

SIGNATURE DU PRÉSIDENT :

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DU FINISTÈRE
Le Président,



À QUIMPER,

LE : 22 SEP. 2020

...

SIGNATURE DU SECRÉTAIRE :



ÉDITION
2020

Président - *AUTRET Daniel*
06 08 41 19 67

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE

18 rue A.R.J. Turgot
29000 Quimper

Service comptabilité

02 98 95 90 86
eric.feunteun@fdc29.com

Site web

www.fdc29.com



2020

**FÉDÉRATION
DÉPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DU
FINISTÈRE**

18 rue A.R.J. Turgot
C.I. Administrative Ty Nay
29000 Quimper

Président - AUTRET Daniel
06 08 41 19 67

Service comptabilité
02 98 95 90 86
eric.feunteun@fdc29.com

Site web
www.fdc29.com

02

BILAN D'ACTIVITÉS GÉNÉRALES 2020

● BILAN D'ACTIVITÉS 2020

05	SUIVI DES ESPÈCES
10	PLAN DE CHASSE
15	DÉGÂTS
17	SANITAIRE
19	SDGC 2020-2026
22	SÉCURITÉ
23	EXPERTISE
27	ENVIRONNEMENT
28	FORMATION
30	COMMUNICATION
31	CONCLUSION

La Fédération Départementale des Chasseurs du Finistère, rassemble 8 500 chasseurs et 900 territoires de chasse, et elle assure un large panel de services à ses adhérents, mais aussi de services publics et d'intérêt général : la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental, la protection et la gestion de la faune sauvage et de ses habitats ainsi que le maintien de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique - équilibre entre la présence de la faune sauvage et les exigences de productions agricoles et sylvicoles – qu'elle assure par une gestion raisonnée des populations de la faune chassable et la mise en œuvre de techniques de prévention, voire d'indemnisation, comme c'est le cas des dégâts de grand gibier.



MOTIONS À VOTER :

➔ **Approbation du bilan d'activité**

VOTE : Pour ? Contre ? Abstention ?





BILAN D'ACTIVITÉS

La Fédération Départementale des Chasseurs du Finistère, rassemble 8 500 chasseurs et 900 territoires de chasse, et elle assure un large panel de services à ses adhérents, mais aussi de services publics et d'intérêt général : la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental, la protection et la gestion de la faune sauvage et de ses habitats ainsi que le maintien de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique - équilibre entre la présence de la faune sauvage et les exigences de productions agricoles et sylvicoles – qu'elle assure par une gestion raisonnée des populations de la faune chassable et la mise en œuvre de techniques de prévention, voire d'indemnisation, comme c'est le cas des dégâts de grand gibier.



UNE ANNÉE SINGULIÈRE

Depuis mars 2020, le monde entier est sclérosé par l'épidémie de COVID 19 qui aura fait près de 2 500 000 victimes, dont 85 000 en France (cas recensés en février 2021). Port du masque, gestes barrières, confinements, couvre-feux, fermetures des commerces et des restaurateurs, etc. sont encore aujourd'hui le quotidien des français depuis le début de l'épidémie. Nous ne comptons plus les difficultés qu'a pu engendrer cette crise sanitaire planétaire, tant d'un point de vue de la santé des personnes (physique mais aussi psychologique), économique, culturel, social, sociétal et associatif.

La chasse a également connu des restrictions à partir du mois de novembre avec le second confinement. Ces restrictions, d'abord totales, ont été ouvertes à la chasse du grand gibier en tant que mission d'intérêt public, pour le maintien de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique. Dans le courant du mois de décembre, des restrictions ont été à nouveau levées pour les autres formes de chasse, pour peu qu'elles respectaient le

couvre-feu instauré.

Cette période a été contraignante pour tous, notamment du fait de la production des justificatifs de déplacement, des déclarations de battue et des changements multiples de réglementation. Nous ne pouvons qu'espérer ne plus devoir rencontrer de telles conditions d'exercice de la chasse, mais surtout de conditions de vie de façon générale.

Enfin, la pandémie aura fait vivre des moments difficiles à nombre d'entre nous. C'est ainsi que la Fédération départementale des chasseurs du Morbihan a connu l'immense tristesse de perdre Gérard Sardet, technicien depuis 1980. La FDC29 a été profondément peignée par la perte de notre ami et collègue, pilier de la FDC56, dont les qualités humaines étaient reconnues par tous.

LOIN DES POLÉMIQUES

Après la négociation et le vote de la nouvelle réforme de la chasse, la saison passée a vu le temps de sa mise en œuvre concrète : **permis national à 200€, gestion adaptative des espèces et projets écocontribution en ont été les grandes lignes.** Pour rappel la gestion adaptative, consiste, pour chaque espèce chassable, à tenir compte de son état de conservation pour fixer son juste prélèvement à la chasse. La seconde, **l'écocontribution, permet de disposer de moyens pour développer des projets de restauration et de sauvegarde de la biodiversité au sein des territoires.**

Autre chantier d'importance qui a vu sa conclusion à la fin de l'année passée : la révision du **Schéma Départemental de Gestion Cynégétique du Finistère**, pour la période 2020/2026.

Enfin, la saison écoulée, et comme la prochaine saison le laisse aussi augurer, la chasse est au cœur de polémiques politiques, sociétales et médiatiques de plus en plus intenses. Si ces conflits naissent de diverses sources

ou causes, il est inutile d'attendre de la Fédération des Chasseurs du Finistère qu'elle les entretienne. **La chasse ne doit pas être emprisonnée dans un conservatisme immuable. Les pratiques évoluent déjà par la volonté des chasseurs eux-mêmes. Le travail avec les partenaires institutionnels, associatifs mais aussi les échanges quotidiens avec nos concitoyens y contribuent également.**

Ainsi, le dialogue, l'ouverture et la compréhension mutuelle sont à la base d'une construction de pratiques et de projets pertinents.

Dans ce cadre, il nous faut considérer le référendum d'initiative partagée (RIP) sur la condition animale comme une occasion de renforcer les efforts pédagogiques sur le pourquoi et le comment de la chasse, activité que nos concitoyens, comme nos élus, connaissent souvent mal, voire pas du tout. Parallèlement le bien-être animal est bien entendu une préoccupation essentielle et son non-respect doit être sanctionné.



SUIVI DES ESPÈCES

De façon générale, les périodes printanières et estivales 2020, associées aux mesures de gestion entreprises par les territoires de chasse, et la diminution de la pression des prédateurs (notamment du renard atteint de la gale sarcoptique) ont été particulièrement bénéfiques à la reproduction de la faune sauvage en Finistère.



LIÈVRE D'EUROPE

L'addition des mesures de gestion, conjuguées aux conditions météo favorables et la baisse des populations de renards, du fait de l'épidémie de gale sarcoptique, ont permis un fort développement de l'espèce à l'échelle départementale. L'observation de nombreux jeunes lièvres au printemps et en été, **confirme la très bonne dynamique de population**. Toutefois, l'épisode de mortalité d'EBHS du début d'automne, nous rappelle l'impérieuse nécessité d'une réactivité dans les mesures de gestion de l'espèce, afin d'éviter d'hypothéquer les années de travail. L'engagement en faveur d'une politique de gestion, volontaire, menée par la FDC29 depuis plusieurs années, permet, à de nombreux territoires, de bénéficier d'une forte progression de l'espèce. Plus d'informations sur la gestion de l'espèce dans le chapitre plan de chasse.



LAPIN DE GARENNE

La présence continue des épizooties a décimé les populations déjà fragilisées par leur fragmentation et leur isolement. L'impact de ces épizooties conduit à de très fortes mortalités. Même si certaines populations retrouvent toutefois localement de la vigueur, du fait de l'association des efforts de gestion et des conditions météorologiques favorables à sa reproduction, **la situation générale reste toutefois préoccupante**, beaucoup d'espoirs entrevus au printemps et en été ayant vite laissé place à la désillusion.

Avec la raréfaction voire la disparition du lapin de garenne, c'est tout un pan du paysage cynégétique et cynophile finistérien, qui est touché de plein fouet. La chasse aux chiens courant, ADN de la chasse finistérienne est en pleine mutation et avec elle, la disparition des traditions ancrées dans nos territoires.

Malgré cette situation sombre, la Fédération se doit de rester très attentive et se préoccupe de l'avenir du lapin de garenne. Cette espèce, emblème d'une chasse populaire aux chiens courants, doit continuer à le rester !

Notons également qu'à la suite du déclassement du lapin de garenne de son statut "nuisible" en 2020, aucun déséquilibre de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique n'a été constaté. Ceci conforte le bienfondé de cette demande, qui ne pourra que venir en soutien aux effectifs souvent fragiles de cette espèce.



CHEVREUIL

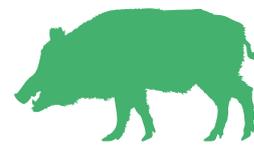
L'espèce est stable dans le département du fait d'une **gestion rigoureuse de l'outil plan de chasse**, qui permet une réactivité des détenteurs de droit de chasse en cas de fluctuations sectorisées des populations. Les détenteurs de droit de chasse en relation avec les services de la Fédération, bénéficient d'un ensemble d'indicateurs (comptages, dégâts, zones sensibles, surveillance sanitaire, etc.) pour ajuster au mieux la gestion aux situations de terrain. En 2020, en Finistère, l'espèce a bénéficié des bonnes conditions climatiques, dans la période cruciale de la mise bas. Durant celle-ci, une synchronisation des naissances a lieu dans un laps de temps restreint. Les conditions climatiques sont donc un facteur clé de la dynamique des populations. Une veille sanitaire effectuée et financée par la Fédération et les chasseurs, via le réseau de surveillance de l'état sanitaire de la faune sauvage (réseau SAGIR), permet une surveillance constante des signes d'épizooties ou de mortalité anormale comme cela a pu être le cas sur certains secteurs du département ces derniers mois. Plus d'informations sur la gestion de l'espèce dans le chapitre plan de chasse.



CERF ÉLAPHE

L'espèce reste présente dans la partie est du département. Un suivi interdépartemental de cette espèce est engagé depuis cinq années. La présence en Finistère du Cerf fait suite à un essaimage d'individus erratiques issus de populations en provenance des Côtes d'Armor et du Morbihan.

Une gestion raisonnée, durable et sécurisée, engagée par la Fédération, et les partenaires agricoles et forestiers, permet d'accompagner et de maîtriser la dynamique de l'espèce en lien avec les intérêts économiques du concept de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique. Ce programme a comme objectif la mise en place d'une gestion raisonnée et ciblée avec, pour base, la sécurité et le regroupement des territoires pour une meilleure efficacité. Pour 2020, des observations régulières font état d'individus isolés et quelques hardes sont toujours identifiées sur le territoire. Des observations de naissances sont également recensées sur ces territoires. Plus d'informations sur la gestion de l'espèce dans le chapitre plan de chasse.



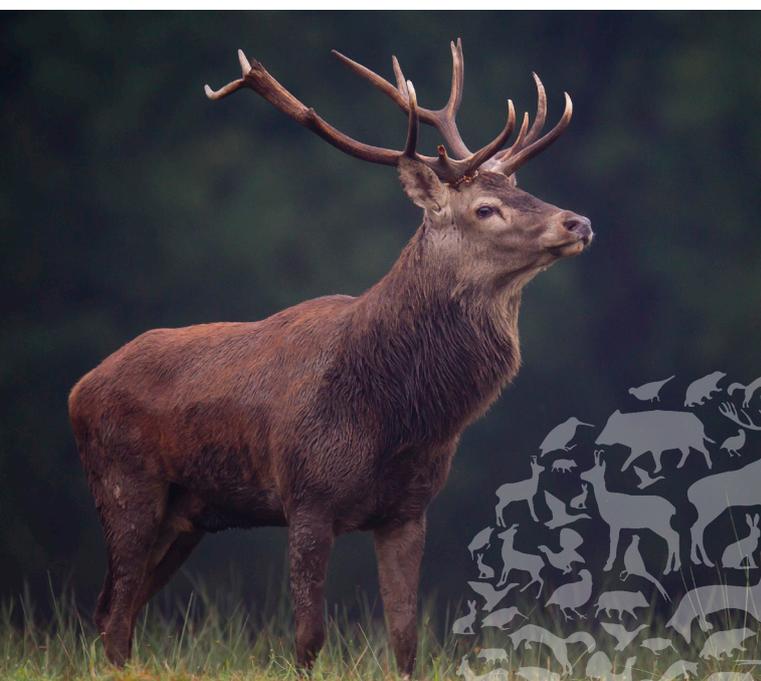
SANGLIER

La chasse, durant les mois de mars et novembre 2020, a dû être écourtée du fait du confinement lié à la pandémie de la covid-19, limitant de fait les prélèvements. De plus, le sanglier a bénéficié également des bonnes conditions climatiques, avec une présence de compagnies en divers points du département. **Le sanglier conserve sa dynamique d'expansion, et continue à coloniser le département,** la carte des prélèvements entre 2013/2014 et 2019/2020 venant confirmer cette dynamique.

Les déprédations causées par l'espèce aux cultures agricoles restent un indicateur important, ce qui dans certains territoires peut être source de tensions. Cette saison, les déprédations lors des semis de maïs ont été importantes. Toutefois, le monde cynégétique se veut être réactif en anticipant le problème, notamment en investissant dans une politique dynamique de prévention et protection des cultures.

Les enjeux liés à l'évolution de l'espèce sont nombreux ; sécurité publique (accidentologie) – déprédations aux cultures agricoles – sanitaire – tensions des particuliers – sécurité à la chasse des chasseurs et des non-chasseurs – etc. La FDC29 travaille en expertise sur l'ensemble des enjeux.

Le spectre de la Peste Porcine Africaine (PPA) ne peut qu'exacerber le désarroi du monde agricole. La recrudescence de l'épidémie en Pologne et en Allemagne, fait émerger d'importantes craintes pour l'avenir de la filière porcine. Le partenariat agriculteurs et chasseurs doit permettre de trouver les solutions pour le double maintien de l'équilibre agro-cynégétique et des bonnes relations entre acteurs du





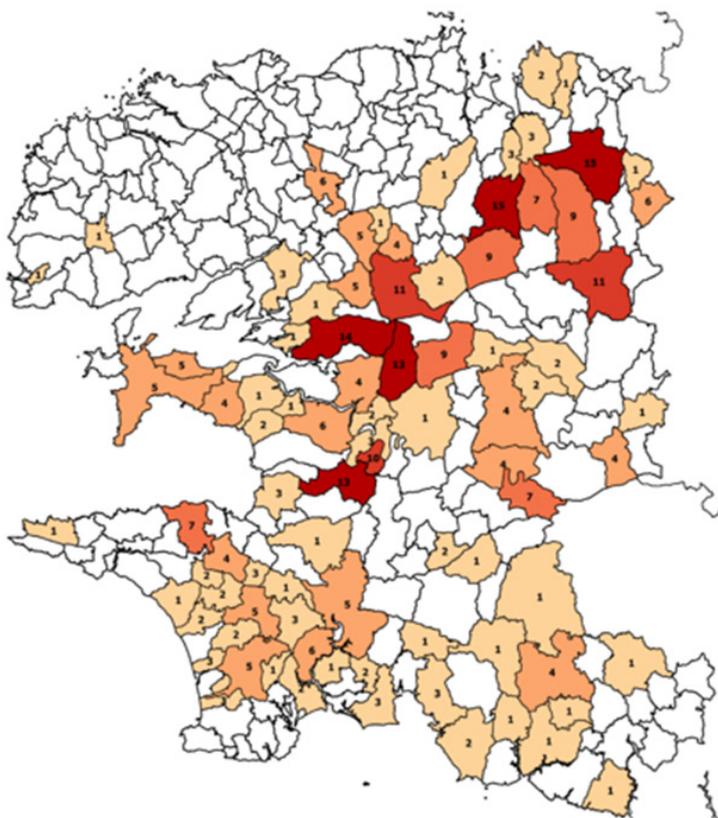
territoire.

Par ailleurs, une harmonisation et mutualisation des chasses collectives sécurisées, entre territoires voisins, est prônée par la Fédération pour tendre vers une meilleure régulation de l'espèce. Cependant, la présence de zones de refuges et de quiétudes (zones péri-urbaines, réserves agréées, friches industrielles, fonds de vallées etc.) constitue de réelles difficultés pour la maîtrise de l'espèce. La FDC29 travaille sur un atlas communal qui recensera l'ensemble des propriétés ou secteurs où la chasse est interdite ou fortement limitée.

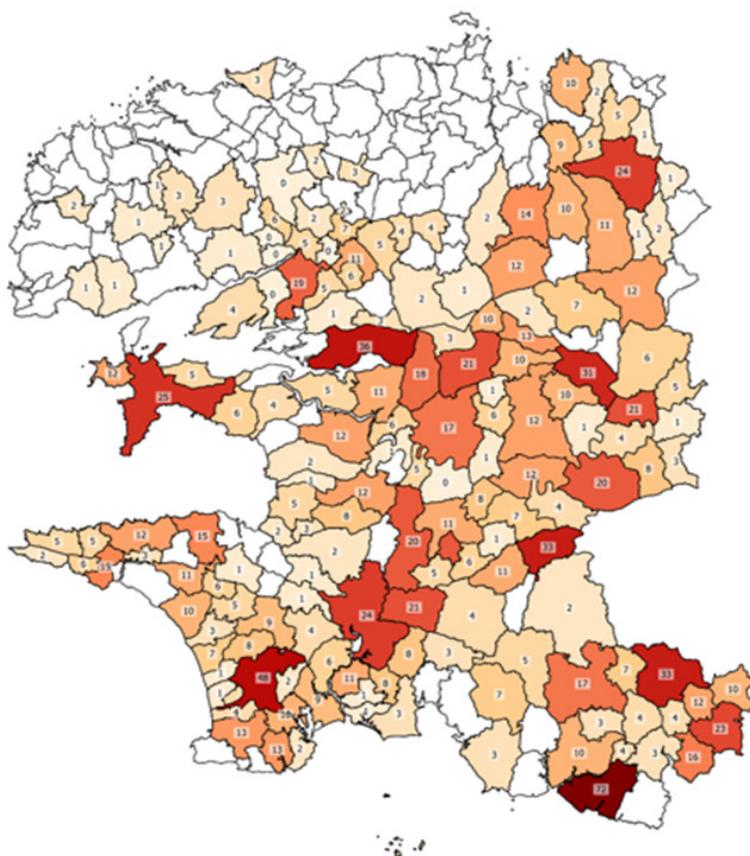
Le suivi des prélèvements de sangliers au fil de la saison, permet d'avoir une vision globale de la situation à l'échelle communale et départementale. Le confinement lié à la lutte contre la pandémie du covid-19, lors des mois de mars et novembre 2020, a impacté la pression de chasse sur l'espèce.

armentale
du Finistère

**2013/2014 : 284 sangliers
sur 86 communes**



**2019/2020 : 1339 sangliers
sur 161 communes**



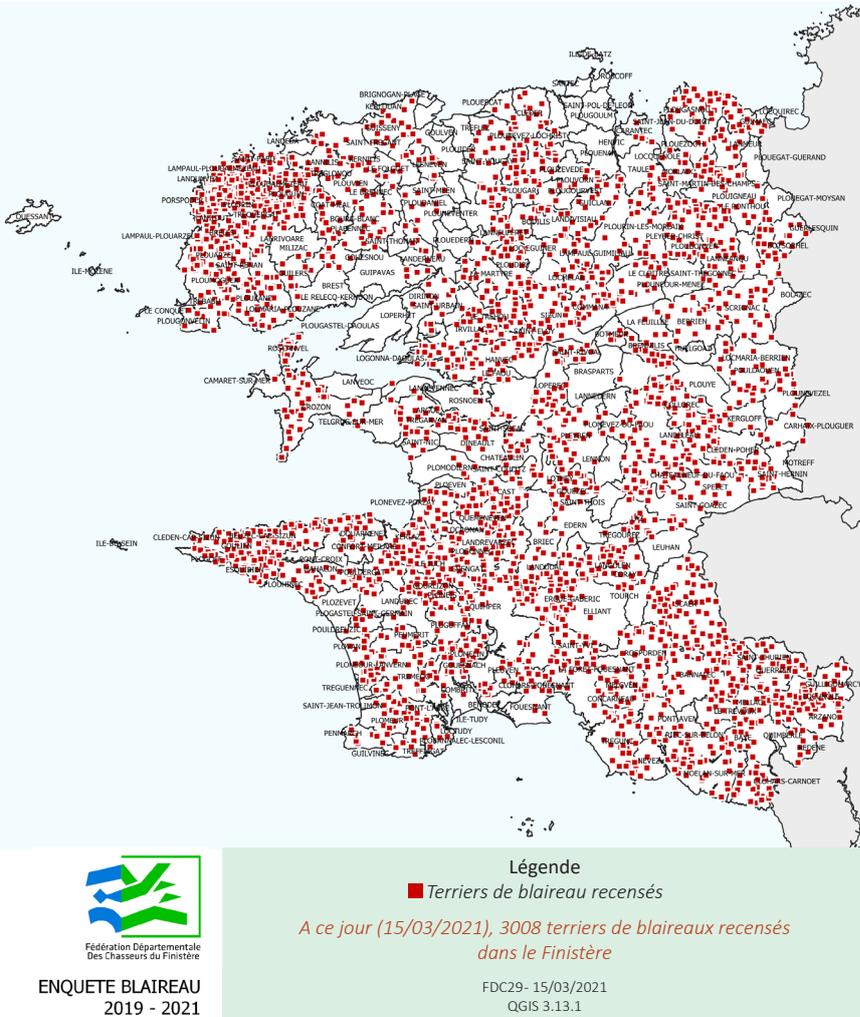
successives de cet hiver, la chasse du gibier d'eau a été fortement impactée par la grippe aviaire interdisant aux détenteurs d'appelants d'utiliser leurs oiseaux. De plus, la période de confinement qui a également mis en suspens toute action de chasse alors que la migration battait son plein. En toute fin de saison, il aura fallu attendre la fermeture pour voir arriver siffleurs et autres canards.

ESPÈCE SUSCEPTIBLE D'OCCASIONNER DES DÉGÂTS (ESOD)

Dans de nombreux secteurs du département, les corvidés (corneille noire – corbeau freux) n'ont pu être régulés au printemps, du fait du confinement. Les déprédations ont été très importantes lors de l'implantation et du semis des cultures. Le caractère grégaire des corvidés a été observé, avec d'importants regroupements de corneille noire, corbeau freux et choucas des tours, qui ont amplifié les dégâts, notamment lors des semis de maïs. La problématique de l'expansion du choucas des tours, espèce protégée, devra être appréhendée à sa juste valeur. Le concept de la gestion adaptative doit inévitablement être adapté à cette espèce.

La Fédération a entrepris un important travail sur le blaireau. Espèce aux mœurs nocturnes, nous souhaitons consolider notre base de données biotiques et abiotiques sur cette espèce. L'objectif est de mieux appréhender la présence de l'espèce à l'échelle du département en répertoriant les terriers de blaireaux présents. Une telle enquête va permettre de mieux connaître et comprendre les comportements et habitudes du blaireau (secteurs privilégiés par l'animal, type de culture récurrent à proximité des terriers, habitats favorables au développement d'un terrier).

Sont répertoriés aujourd'hui, 3 008 terriers de blaireaux. L'étude est toujours en cours, afin de récupérer les enquêtes distribuées auprès des 700 sociétés de chasse du Finistère.




 Fédération Départementale
 Des Chasseurs du Finistère
ENQUÊTE BLAIREAU
 2019 - 2021

LE PIGEON RAMIER

La forte présence de l'espèce nicheuse a bénéficié des faveurs climatiques, pour une réussite de la reproduction. Cette espèce a vu ses effectifs être complétés dès la mi-octobre par des mouvements migratoires et de nombreux chasseurs ont bénéficié de ces mouvements. La forte présence du pigeon ramier peut en zone légumière mais aussi sur les cultures protéagineuses et oléagineuses causer d'importants dégâts. Le chasseur se doit d'être attentif et réactif afin de faire face à ces situations locales.



PLAN DE CHASSE

Le plan de chasse est un outil de gestion de la faune sauvage, par la chasse, qui a montré son efficacité en ce qui concerne l'équilibre agro-sylvo-cynégétique. Ce dernier existe de façons généralisées sur toutes les espèces (petit et grand gibier) depuis 1986.

Depuis peu, les fédérations départementales des chasseurs en ont la gestion sur l'ensemble des territoires. Ainsi, les articles L. 422-3 ainsi que l'article L. 425-8 du code de l'environnement confient désormais au président de la fédération départementale des chasseurs **la mission de gestion des associations communales de chasse agréées (ACCA) et des plans de chasse individuels (PCI)**, jusqu'alors exercée par les préfets de département.



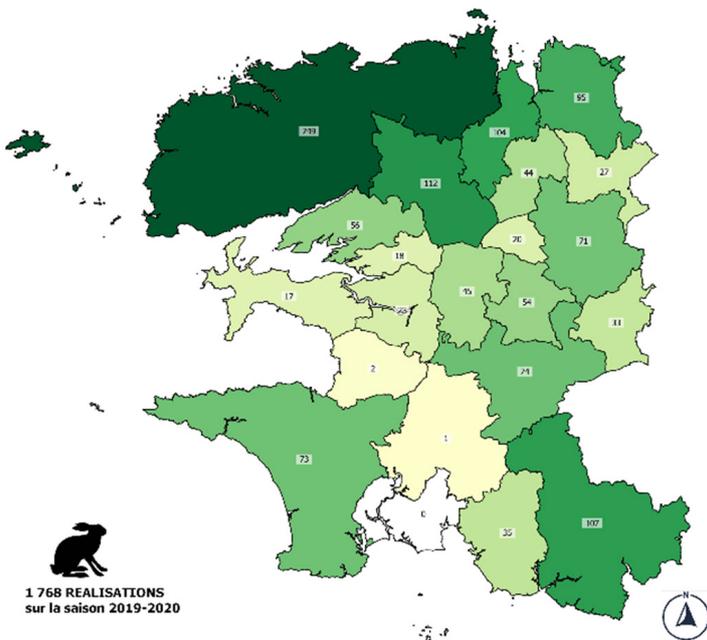
LIÈVRE D'EUROPE

Les prélèvements, effectués en dehors de sa période de reproduction, sont efficacement contrôlés par l'application d'un plan de chasse. En Finistère, après d'importantes diminutions de ses populations dans les années 70, son retour significatif peut être attribué à la mise en place du plan de chasse mais aussi la limitation de la prédation et la mise en place de certaines pratiques agricoles favorables. Pour faire face à cette diminution, quelques sociétés se sont regroupées Groupement d'intérêt Cynégétique (GIC) pour la gestion particulière du lièvre, c'est le cas notamment sur le GIC du Ponant, le Groupement des Abers, le GIC de l'Avel Vor, le GIC de la Protectrice et des Trois Rivières, permettant ainsi une réactivité face à la fluctuation des populations et aux risques liés aux déprédations dans cette zones légumières.

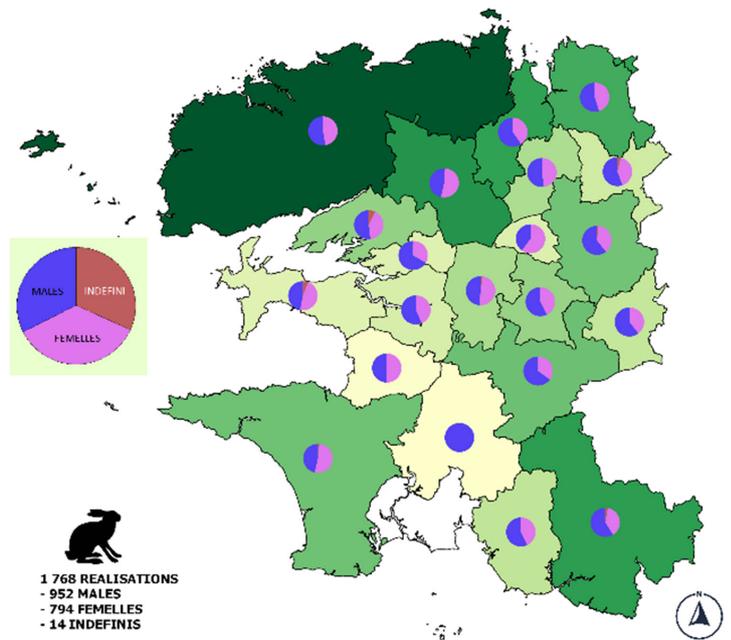
Concernant la saison 2019/2020, 2 158 attributions sont accordées sur l'ensemble du Finistère pour 1 768 réalisations (voir carte ci-dessous). Ce chiffre est en constante augmentation depuis dix ans, comme nous le montre le tableau d'attribution et réalisation du plan de chasse lièvre.

L'analyse affinée du sex-ratio montre un équilibre dans les prélèvements de mâles et de femelles avec 952 prélèvements de mâle et 794 prélèvements de femelle (voir carte en page précédente).

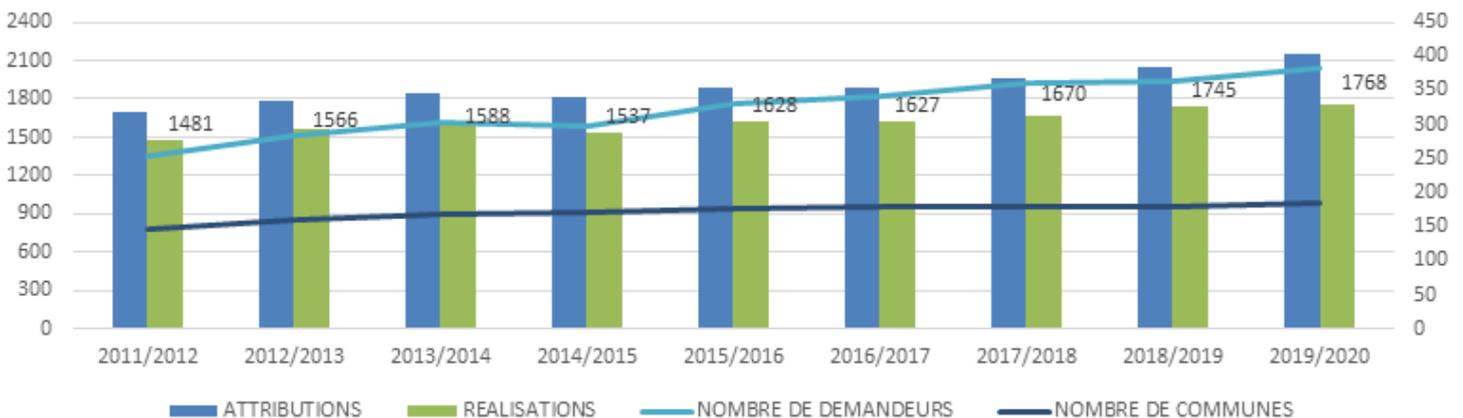
Bien que répartie inégalement sur le territoire, le lièvre continue son expansion dans les communes où il est le moins présents.



Carte des réalisations de lièvres par massif (saison 2019/2020).



Carte des proportions femelles/mâles des réalisations de lièvres par massif (saison 2019/2020).



Évolution du plan de chasse lièvre

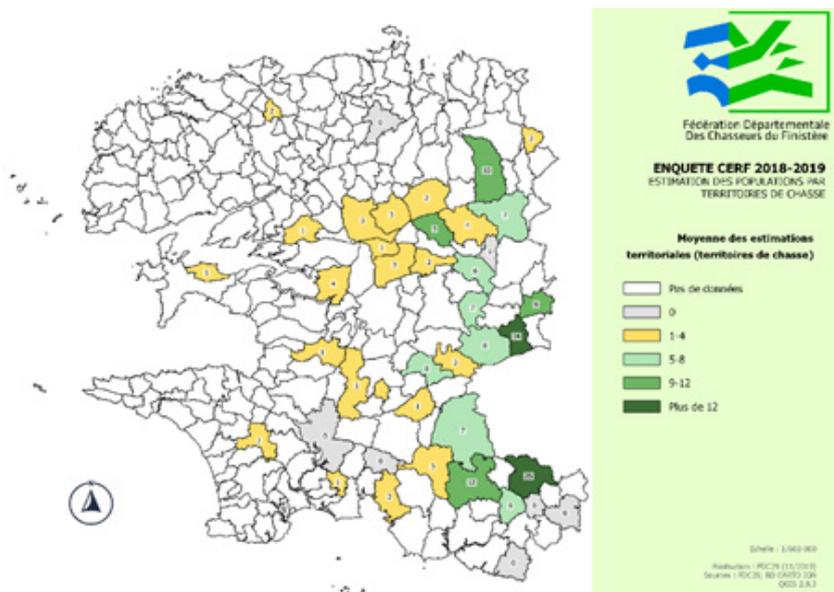
CERF ÉLAPHE

Face à l'installation des populations et aux déploiements de ses effectifs, la FDC29 a produit, en 2017, un "Plan de gestion du Cerf élaphe". Ce document prévoyait la conduite à tenir afin de permettre l'accueil de cette espèce dans le respect de l'EASC. Tout comme le chevreuil, le cerf élaphe bénéficie d'un plan de chasse national. La quasi-absence du cerf dans le Finistère engendrait l'absence de tradition de chasse de cette espèce. Néanmoins, avec son développement récent dans le département, les chasseurs s'y intéressent à nouveau.



Concernant la saison 2019/2020, 23 attributions sont accordées sur l'ensemble du Finistère pour 13 réalisations (voir carte ci-dessus). Même si le nombre de bracelet attribué semble peu important, ses effectifs sont en constante évolutions et montre la colonisation de l'espèce dans le département comme le souligne l'enquête cerf réalisé en 2018/2019 sur le territoire finistérien. Actuellement seul trois noyaux de populations sont dénombrés, dans le sud-est, le centre-est et le nord-est, il convient d'être réactif dans les prélèvements de l'espèce au vu des dégâts qu'est susceptible d'occasionné cette dernière.

Depuis deux saisons, en plus de l'augmentation des attributions de plan de chasse, des bracelets différenciés sont distribués aux territoires ayant une population importante et ceux, afin d'asseoir la gestion entreprise sur l'espèce, permettant de concilier le développement de l'espèce et les intérêts économiques tant agricole que sylvicole.



Carte des estimations de la présence du Cerf élaphe en Finistère par enquête des sociétés de chasse.

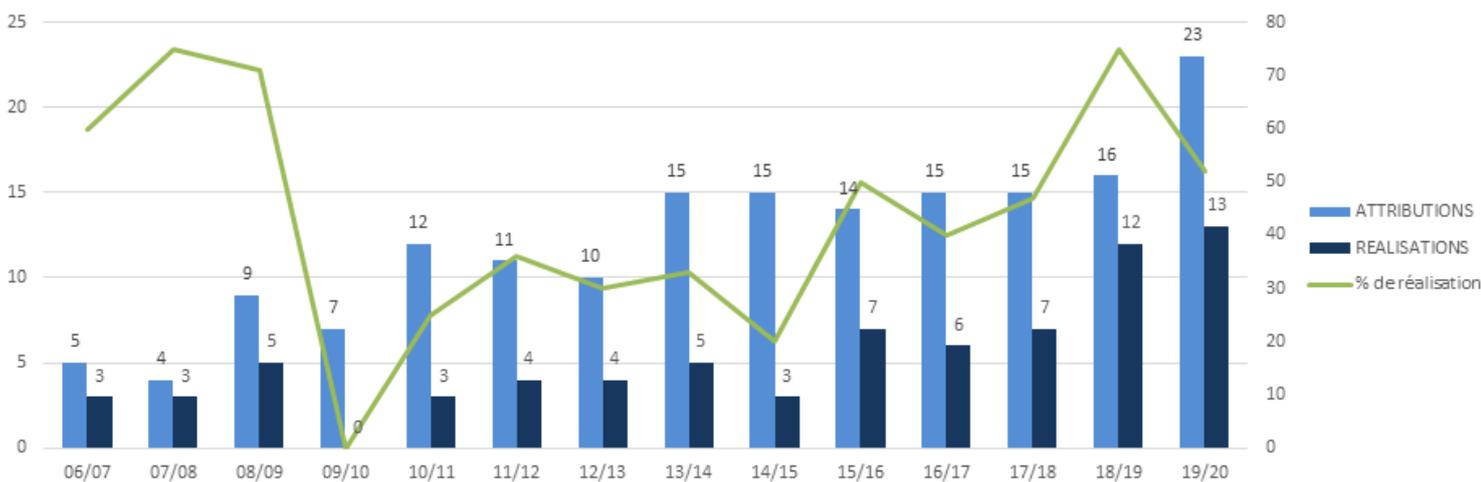


Diagramme des chiffres du plan de chasse du Cerf élaphe dans le Finistère depuis 2006.

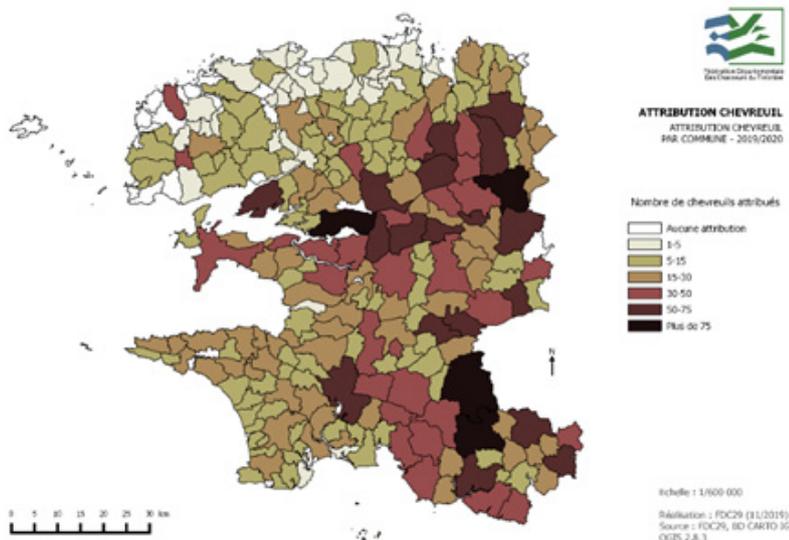
CHEVREUIL

L'augmentation régulière du plan de chasse depuis les années 90 a permis de maintenir l'équilibre agrosylvo-cynégétique avec le chevreuil en Finistère. Dans certains secteurs, on observe toutefois des populations en baisse et où il est capital d'adapter la pression de prélèvement. La gestion du chevreuil tient à la maîtrise des dégâts qui, s'ils sont ponctuels, peuvent occasionner de très importantes charges financières à la Fédération lorsqu'ils sont opérés sur des cultures à forte valeur ajoutée comme cela a été le cas en 2017.

D'autres d'informations sur la gestion de l'espèce dans le chapitre dégâts.

Concernant la saison 2019/2020, 4 931 attributions ont été accordées sur l'ensemble du Finistère pour 4 744 réalisations (voir carte ci-contre). Ce chiffre est en constante augmentation, comme nous le montre le tableau d'attribution du plan de chasse Chevreuil ci-dessous. Implanté dans la quasi-totalité du département, sa densité est plus marquée dans la partie sud et centre et nord-est du département.

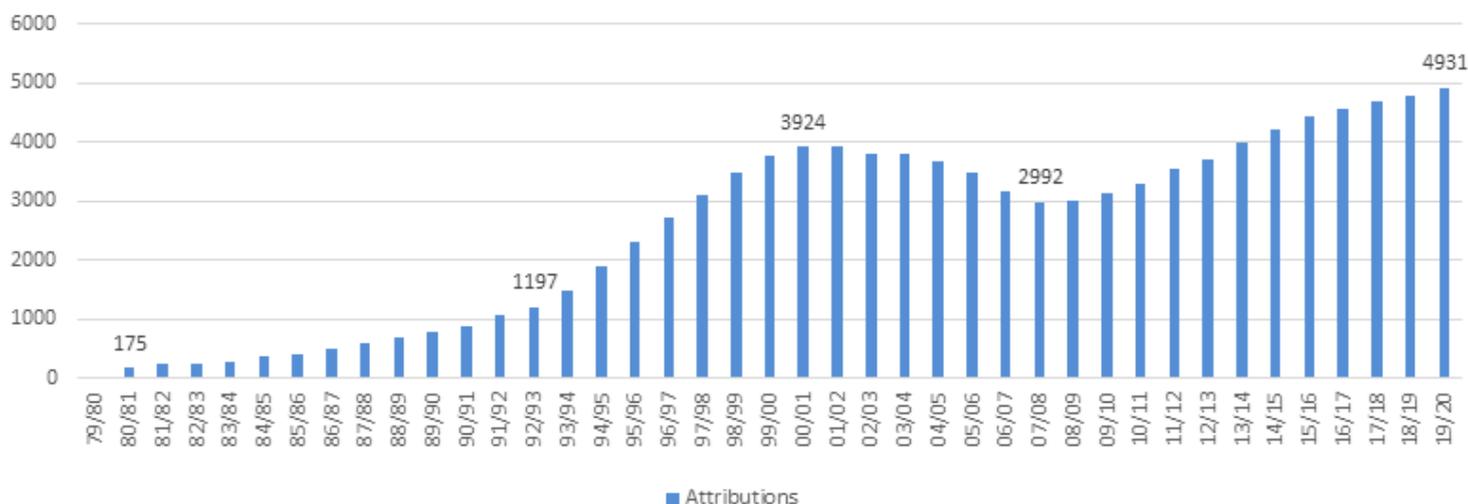
Le tableau ci-contre présente les chiffres du plan de chasse entre 2012/2013 et 2018/2019. Bien que possédant de grandes surfaces de biotopes favorables au chevreuil, le Finistère présente toujours les plus petits plans de chasse de Bretagne avec 3 273 en 2012/2013 jusqu'à 4 737 en 2018/2019. Malgré cela, dans cette période, le plan de chasse finistérien a connu une augmentation de 145%. Son taux de réalisation de 98,9% est excellent, et permet de constater la qualité des diagnostics émis lors des commissions d'attributions du plan de chasse. Les prélèvements moyens de mâles (56%) et femelles (42%) sont équilibrés, de même que pour les prélèvements d'adultes (56%) et de jeunes (33%). Ceux-ci respectant approximativement les proportions des populations équilibrés.



Carte des attributions de prélèvements dans le cadre du plan de chasse du Chevreuil 2019/2020.

Tableau des chiffres clés du plan de chasse du chevreuil par département entre 2012/2013 et 2018/2019.

Réalisation 2012-2013	3273
Réalisation 2018/2019	4737
% de réalisation moyen	98,9%
% augmentation réalisation 2012-2018	145%
% mâles prélevés moyen	56,1%
% femelles prélevées moyen	42,2%
% indéterminés prélevés (sexe)	1,7%
% adultes prélevés	56,8%
% jeunes prélevés	33,4%
% indéterminés prélevés (âge)	9,7%



Attributions des plans de chasse du Chevreuil européen depuis 1979 en Finistère.



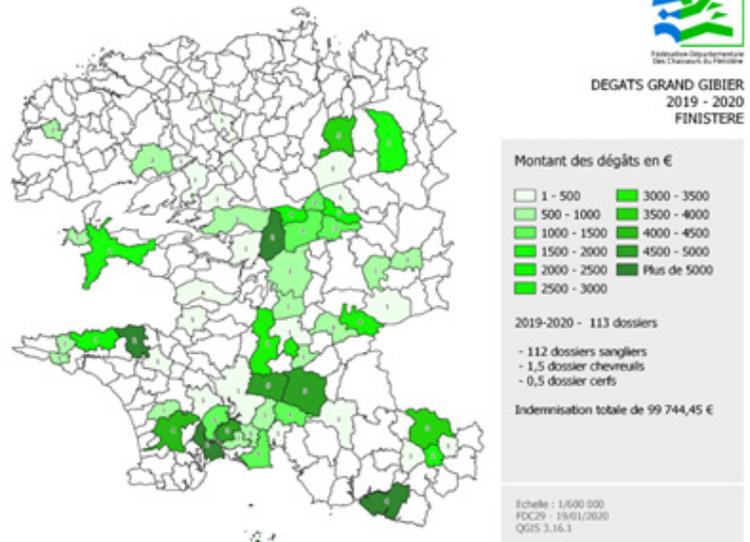
DÉGÂTS

Pour la saison 2019-2020, le Finistère comptait 113 dossiers dégat de grand gibier, pour une indemnisation totale de 99 744,45 € payé.

Ces dossiers concernent essentiellement l'espèce sanglier qui regroupe à elle seule 96% (95 529,18 € payé) des indemnisations.

Les cultures de maïs grain et fourrager sont particulièrement touchées (35 et 32 dossiers sur 113).

Depuis deux saisons, les dégâts ont fortement augmenté en période de semi. Le maïs est particulièrement vulnérable et attractif pour les sangliers au moment du semis et lorsqu'il est en lait.



Carte des dossiers d'indemnisation du grand gibier par commune en 2019/2020.

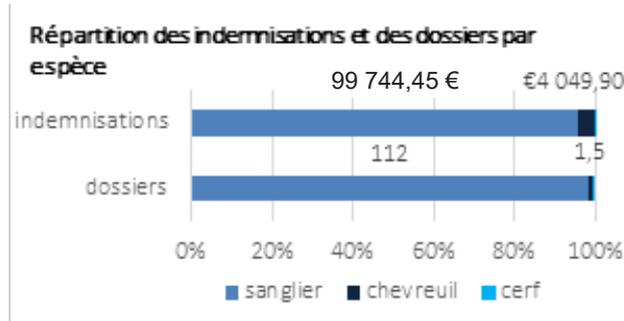


Diagramme des chiffres globaux des dossiers d'indemnitations par espèce en 2019/2020.



Diagramme des chiffres des dossiers d'indemnitations par type de culture en 2019/2020.

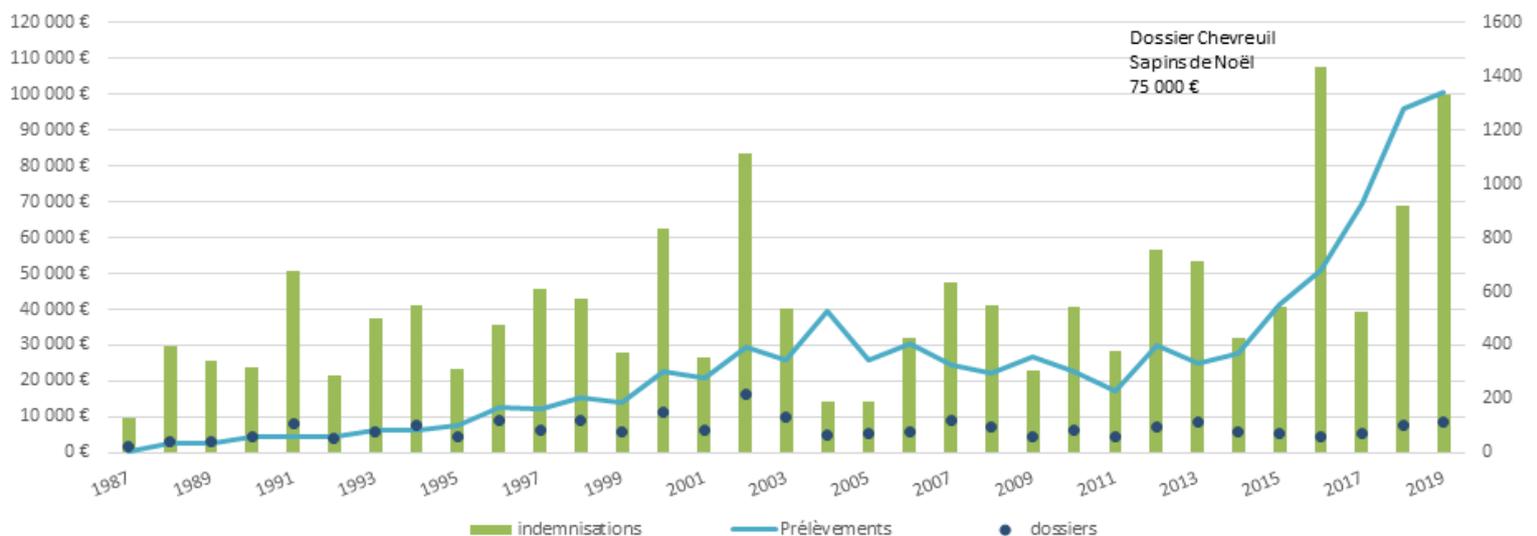
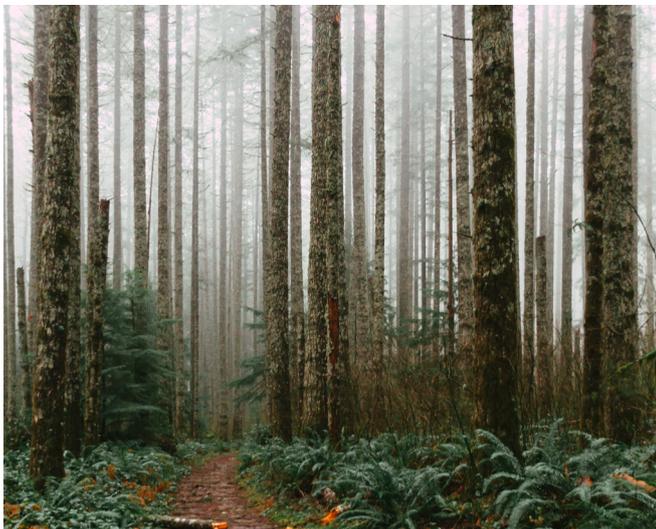


Diagramme des chiffres des prélèvements et des indemnifications de dégâts de sangliers dans le Finistère depuis 1987.

GESTION ADAPTATIVE ET ÉQUILIBRE AGRO-SYLVO-CYNÉGÉTIQUE



Évoquée précédemment, la gestion adaptative est un nouvel outil permettant d'adapter la chasse des espèces gibiers à leur état de conservation. C'est un outil très intéressant dont il faut se saisir et diffuser le principe à toutes les échelles des territoires. Nous plaidons également pour que ce principe puisse être appliquée à des espèces non-chassables mais produisant d'importants dégâts aux cultures, telle que le Choucas des tours.

Mission première des Fédérations de chasseurs, l'équilibre agro-sylvo-cynégétique (EASC) consiste à permettre la cohabitation entre faune sauvage et productions agricoles/sylvicoles. Ce concept simple est toutefois, dans son l'application, d'une grande complexité, tant les paramètres biologiques, économiques et sociétaux se mêlent et rendent difficile l'émergence de solutions simples et généralisables. Ainsi, pour l'aider dans son action, la Fédération à inscrit dans son nouveau SDGC, la création d'un observatoire de l'EASC qui permettra d'étudier les interactions entre la faune sauvage et les productions économiques et surtout d'expérimenter de nouvelles solutions alternatives à la régulation de ces animaux, pour la prévention des dégâts.



SANITAIRE



SAGIR

Le suivi sanitaire de la faune sauvage est un enjeu majeur pour la santé humaine, les espèces et pour la protection des biens et de la production économique. Le réseau SAGIR est un réseau de surveillance épidémiologique des oiseaux et des mammifères. Le réseau fonctionne via un ensemble d'acteurs professionnels et bénévoles. Les chasseurs sont les principaux acteurs, puisqu'ils font remonter à l'interlocuteur technique (FDC), les animaux découverts morts ou en mauvaise santé sur leur territoire de chasse.

Grace à ce maillage, nous avons pu observer depuis la fin du mois de septembre 2020, des mortalités localisées de lièvre d'Europe dans la partie nord du département. Dans ce cadre, la Fédération Départementale des Chasseurs a collecté 11 lièvres, pour analyse au laboratoire public territorial français d'analyses et de diagnostic vétérinaire (LABOCEA). En 2020, 58 animaux ont été analysés par la FDC, 37 lièvres, 17 chevreuils, 3 lapins et 1 canard pour un coût total de 5 486 €, à la charge de la Fédération Départementale des Chasseurs.

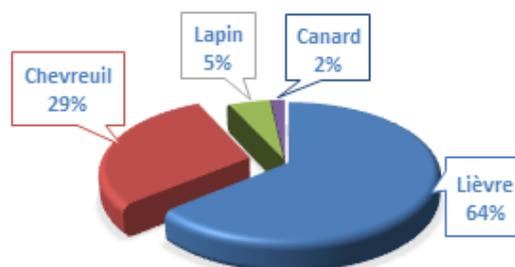
Les principales maladies identifiées sont :

- La Mannhémia granulomatis pour le chevreuil,
- la coccidiose, la Yersiniose et l'EBHS pour le lièvre ;
- le RHDV2 et la coccidiose pour le lapin.

Les informations issues des collectes et des analyses sont ensuite archivées dans une base de données nommée

EPIFAUNE. Cette base de données a pour objectif de détecter l'apparition de maladies nouvelles pour la faune sauvage, de caractériser dans le temps et dans l'espace, l'évolution des maladies animales à enjeux pour la santé des populations « Surveiller pour agir » SAGIR

RÉPARTITION PAR ESPÈCE DES ANALYSES SAGIR 2020



PESTE PORCINE AFRICAINE

Dans le cadre de la prévention de l'épidémie de peste porcine africaine en Europe, la FDC29 a participé à un exercice ORSEC (Organisation Réponse Sécurité Civile) de simulation d'une arrivée de la PPA en Finistère. La connaissance affinée des territoires par les chasseurs a été largement reconnue par l'ensemble des acteurs institutionnels et professionnels.



SDGC 2020-2026

Document cadre obligatoire, les SDGC déclinent les politiques de gestion locale de la chasse, de la faune sauvage et de l'équilibre agrosylvo-cynégétique sur une durée de six ans.

Avec le SDGC 2020/2026, un nouveau projet est porté par la Fédération, et centré sur trois grands enjeux que sont : l'effondrement de la biodiversité, la perte du nombre de chasseurs et l'augmentation des dégâts de la faune sauvage. La combinaison de ces trois effets menant à une situation non-soutenable, le nouveau SDGC de la Fédération programme des actions en faveur de la reconquête de la biodiversité, la protection des espèces et des cultures, l'organisation et la promotion des pratiques de chasse durable et raisonnée. La sécurité à la chasse n'est pas non plus en reste avec un renforcement global des mesures.

Projet 2020-2026

Il semble ainsi que nous nous trouvions à l'aune d'un grand changement, qu'il est vital de considérer dès à présent avec la plus grande attention. Il appartient donc à la Fédération, comme aux chasseurs, de s'en saisir pour contribuer, de façon progressiste à l'amélioration des situations actuelles. Pour y répondre, la Fédération doit réorienter ses activités et s'engager dans des projets qui devront contribuer à répondre aux problèmes posés par ces trois enjeux.

Dans cet esprit, à l'issue de la phase d'élaboration, cinq projets ont été établis, chacun répondant aux problématiques identifiées :

01

Agir en faveur des espaces naturels et des espèces.

Afin de contribuer à la sauvegarde de la biodiversité ce projet mettra l'accent sur l'amélioration de la connaissance et la collecte des données relatives à la faune sauvage et à leurs habitats, la reconquête des espaces naturels et de leurs connectivités, la protection de la biodiversité par la surveillance sanitaire et le soutien aux espèces dont le statut de conservation est défavorable.

02

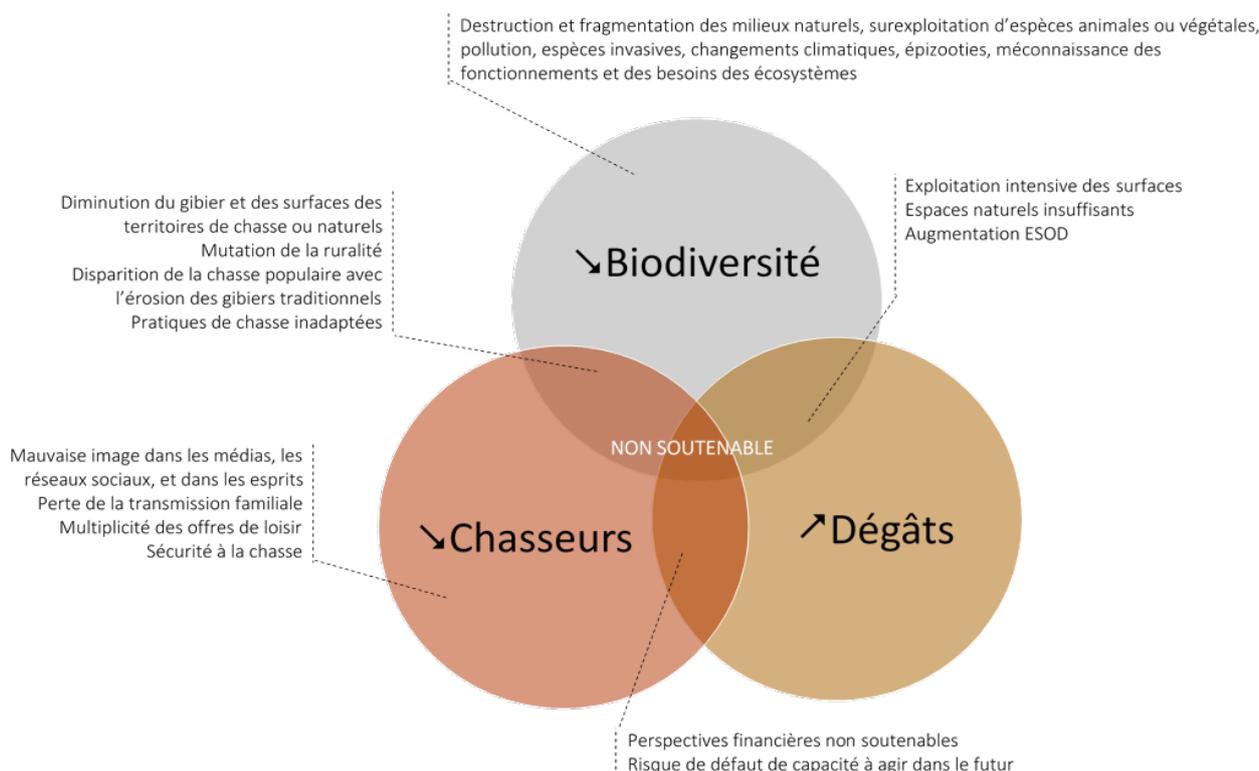
Engagement pour une chasse durable.

La chasse, comme la Fédération doit s'assurer de transmettre et appliquer les bonnes pratiques de chasse et de gestion des territoires et des espèces, dans le respect de l'environnement et du développement durable.

03

Protéger les espèces en protégeant les productions.

Préserver l'équilibre agro-sylvo-cynégétique (EASC), l'équilibre entre faune sauvage et activités humaines, est la mission principale que l'État a confiée aux Fédérations des chasseurs. Créer un observatoire de l'EASC, rechercher de nouvelles méthodes de prévention des dégâts, contribuer à l'agroécologie et la sylvicoécologie permettra de protéger les espèces mais aussi les productions.



04

L'EASC par la chasse.

La chasse est un outil essentiel de la préservation de l'EASC. Mais avec la perte du nombre de chasseurs et l'augmentation de certaines espèces produisant des dégâts comme le sanglier, il est important d'étudier et d'utiliser au mieux les moyens disponibles et notamment : étudier la capacité à agir de la chasse en Finistère, affiner la gestion de l'EASC par le plan de chasse et la maîtrise de la dynamique des populations de sangliers par la chasse.

05

Innover pour la chasse.

Qu'il s'agisse de renforcer la sécurité des chasseurs et des non-chasseurs, d'engager de nouvelles formes de communication, ou de faciliter les démarches et pratiques, il est vital de rechercher et d'employer de nouveaux moyens innovants pour améliorer l'attractivité de l'activité de chasse.

PROJET I. AGIR EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE

- 1.1 Poursuivre et améliorer la collecte des données relatives à la faune sauvage et aux habitats.
- 1.2 Contribuer à la reconquête des espaces naturels et semi-naturels, et de leurs connectivités.
- 1.3 Contribuer à la protection de la biodiversité par la surveillance sanitaire.
- 1.4 Soutenir les espèces aux statuts de conservation défavorable.

PROJET III. PROTÉGER LES ESPÈCES EN PROTÉGEANT LES PRODUCTIONS

- 3.1 Créer un observatoire de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique.
- 3.2 Contribuer aux études et aux méthodes d'agroécologie et de sylvoécologie

PROJET II. ENGAGEMENT POUR UNE CHASSE DURABLE

- 2.1 Transmettre et assurer l'application des bonnes pratiques de chasse et de gestion des territoires et des espèces.
- 2.2 Analyser et faire évoluer les activités de la Fédération dans le respect de l'environnement et du développement durable.

PROJET V. INNOVER POUR LA CHASSE

- 5.1 Renforcer la sécurité des chasseurs et des non-chasseurs.
- 5.2 Engager de nouvelles formes de communication et comprendre les nouvelles motivations.
- 5.3 Améliorer l'attractivité de l'activité cynégétique, et faciliter les démarches et la pratique.

PROJET IV. L'EASC PAR LA CHASSE

- 4.1 Étudier la capacité à agir de la chasse en Finistère
- 4.2 La gestion de l'EASC par le plan de chasse
- 4.3 Maîtrise de la dynamique des populations de Sangliers par la chasse

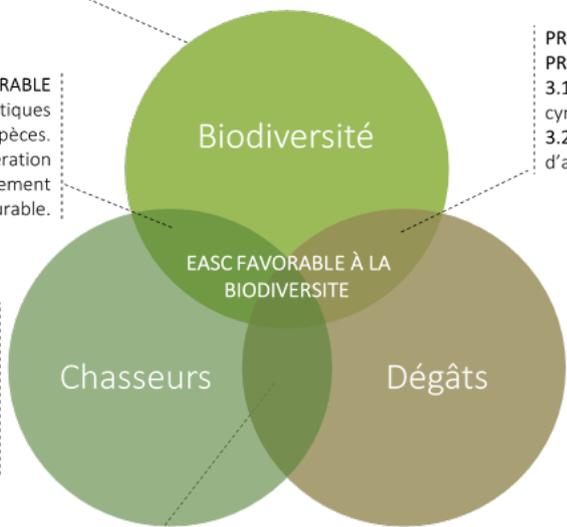


Diagramme "projet" du SDGC 2020/2026.

Validation et application

Ainsi, après deux ans de travail, c'est avec une joie non dissimulée que, le 24 décembre dernier, la Fédération a vu l'adoption du nouveau Schéma départemental de gestion cynégétique du Finistère pour la période 2020 à 2026 par la préfecture. C'est un travail long, fastidieux mais tellement enrichissant, qui est aujourd'hui récompensé par cette approbation. Nous sommes très fiers d'avoir mené ce projet progressiste pour la chasse finistérienne avec l'ensemble des chasseurs et des partenaires qui ont participé à son élaboration.

Comme précédemment, le dossier est consultable sur le site internet de la Fédération, dont le contenu et les modalités vous seront présentés plus précisément dans les prochaines semaines.

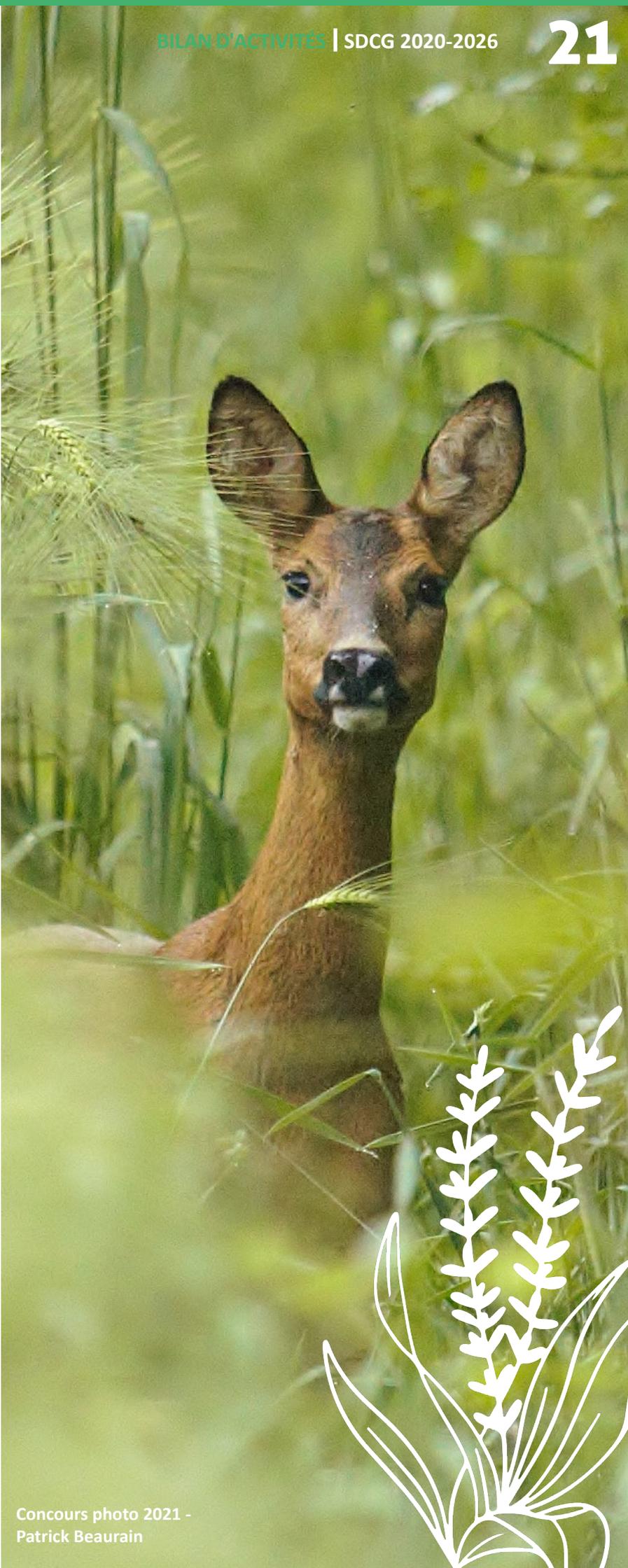
Un très grand merci à tous !

Vient désormais le temps de son application concrète. A ce sujet, nombre d'entre vous, comme nous, s'interrogeons sur les moyens dont disposeront la Fédération, les sociétés de chasse et la chasse en général pour poursuivre leur activité dans l'avenir, et notamment la protection ou le développement du petit gibier de plaine. Le nombre de chasseurs diminuant et les enjeux de protection des espèces et des habitats explosant, la tâche de gestion des territoires se complexifiera considérablement dans l'avenir.

Pour anticiper ces problèmes à venir, la Fédération se devra de développer des outils et protocoles harmonisés d'accompagnement pour la gestion des territoires. Dans l'esprit du concept de gestion adaptative, ces outils devront permettre à chacun de mesurer factuellement l'état des populations de gibier sur son territoire, et par la suite, de décider d'appliquer une pression de chasse adaptée ou d'engager des aménagements favorables.

Trois projets, dont certains sont déjà initiés depuis fin 2020, appuieront également cette démarche :

- le projet d'agroécologie menée à l'échelle régionale pour la réinstallation de la biodiversité en milieu agricole,
- les labellisations Territoires de Faune Sauvage pour une valorisation des territoires accueillant biodiversité et activités humaines (économiques et de loisir)
- Le projet d'expérimentation d'outils de médiation pour la gestion des conflits entre faune sauvage et exploitations agricoles.



SÉCURITÉ



Conséquence de la réforme de la chasse, les premières formations obligatoires décennales de remise à niveau de l'ensemble des chasseurs sur les règles de sécurité à la chasse sont attendues pour 2021. Cette dernière réforme impose la formation de l'ensemble des chasseurs sur une période de dix ans. Ainsi, dès cette année, la Fédération commencera à prendre contact avec les sociétés de chasse pour organiser ces formations, de façon gratuite et délocalisée, dans vos territoires.

Les formations sécurités de la fédération concernant la chasse en battue auraient dû se poursuivre dans l'attente, mais ont dû être annulées pour cause de la COVID19. Elles reprendront toutefois en mai et juin 2021.

Sur ce thème, et après des résultats nationaux d'accidents historiquement bas de la saison 2018/2019, nous ne pouvons que regretter la hausse des résultats de la saison 2019/2020. Ainsi 11 accidents mortels ont eu lieu en France contre 7 l'année précédente. La tendance globale reste toutefois à la forte diminution depuis 20 ans.

De façon constante, la Fédération **appelle à observer des mesures de sécurité absolue** lors des actions de chasse, qu'elles soient individuelles ou collectives. La Fédération pose la sécurité à la chasse comme un **axe prioritaire de son action** : formation « sécurité en battue », informations régulières, réglementation supplémentaire dans le schéma départemental de gestion cynégétique, etc. Le Finistère ne déplore pas d'accident mortel depuis de nombreuses années. Néanmoins, la sûreté de notre activité ne peut se faire **sans l'implication et la vigilance de chacun**. Il est du devoir des présidents de sociétés, mais aussi de chaque chasseur, d'appliquer, et de faire appliquer, les règles de sécurité indispensables pour le bien de tous.

Aucun accident n'est une fatalité ! Le non-respect des règles élémentaires : tir dans des directions interdites, sans identification, ou dans l'angle des 30 degrés, mauvaise manipulation de l'arme, non-respect des consignes de battue, (etc.) sont autant d'actes qui ne doivent pas être tolérés !

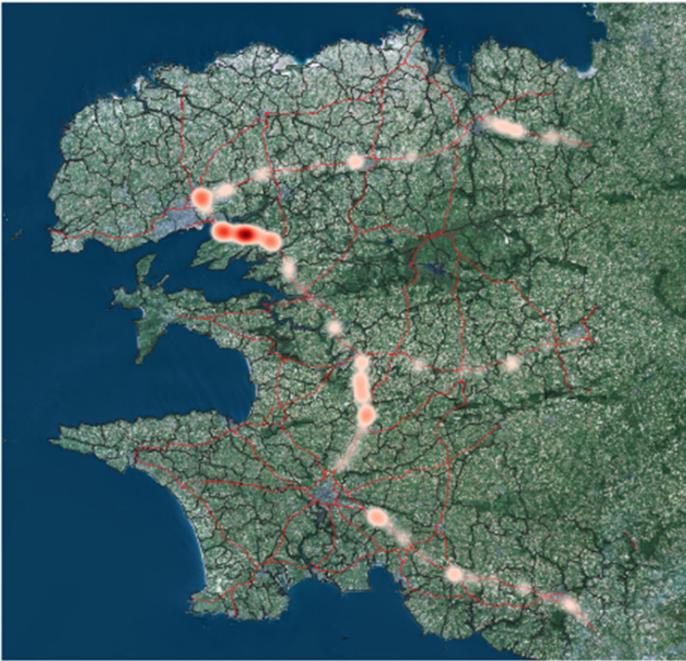
Comptant sur votre vigilance, et pour que nous n'ayons plus à déplorer d'accidents, quels qu'ils soient, j'invite chacun d'entre vous à **s'interroger sur sa pratique au quotidien** et à **suivre les formations complémentaires** proposées par la Fédération.



EXPERTISE

Du fait de ses compétences uniques sur la gestion territoriale de la faune sauvage, la Fédération apporte régulièrement son expertise aux communes, communautés de communes, Conseil départemental, Conservatoire du littoral, pour la résolution des problématiques liées à la présence d'espèce chassable sur leur territoire.





**COLLISIONS SANGLIERS
FINISTÈRE
2014-2020**

Légende

- Collisions sangliers
- Routes principales

Echelle: 1/550 000

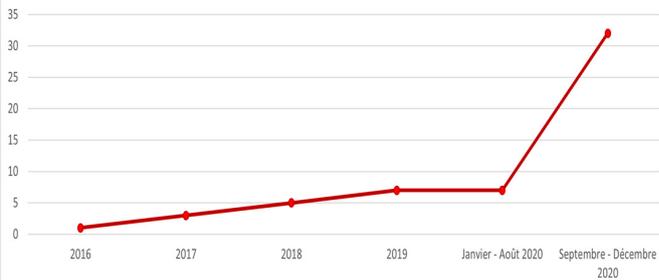
Réalisation: FDC29 (26/01/2021)
Sources: DIR Ouest/FDC29
QCIS 3.16.1

Collisions à Plougastel-Daoulas

Les routes représentent un environnement non naturel et perturbant pour la vie sauvage, elles sont une barrière pour la continuité écologique. Le nombre d'animaux tués sont recensés pour cibler les lieux où le risque de collision est le plus élevé. Nous comptons 162 collisions avec des sangliers sur les routes nationales en Finistère depuis 2016. Environ 54 collisions (33%) ont eu lieu sur le seul tronçon de 11km entre le pont de l'Iroise (Brest) et Daoulas. Sur ces 54 collisions, 32 (59%) se répartissent sur une période de 4 mois, entre septembre et décembre 2020.

Lorsque les points de collisions sont proches, ils indiquent les passages habituellement empruntés par la faune. Les actions se portent alors en priorité sur ces secteurs identifiés à risques. La faune sauvage utilise en effet les mêmes passages (coulées), situés essentiellement sur les corridors écologiques, pour traverser un milieu naturel ou semi-artificiel. L'objectif est d'identifier ces passages et de les rediriger, en proposant diverses mesures alternatives.

Ainsi, une étude est en cours pour répondre à cette problématique de collision dans le secteur de Plougastel-Daoulas.



Nombre de collisions sanglier entre BREST et DAOULAS 2016-2020



Cartographie des territoires de chasse

L'hétérogénéité géographique et économique du Finistère génère la disparité des enjeux cynégétiques. Un diagnostic, partagé par les partenaires agricoles et sylvicoles, est indispensable pour s'adapter aux particularités écologiques et économiques locales. Concernant le maintien de l'EASC par la chasse, il est important de pouvoir faire un état des lieux de la capacité à agir de la chasse en Finistère. Qu'il s'agisse de l'état des territoires de chasse, ou des chasseurs eux-mêmes, la connaissance de leur capacité à agir est une donnée indispensable dans un but d'anticipation et de maîtrise des dégâts de la faune sauvage. C'est pourquoi la Fédération proposera dès cette année un service gratuit de cartographie des territoires de chasse pour les sociétés. Son objectif est de cartographier l'ensemble des territoires sur 6 ans.



ENVIRONNEMENT

Écocontribution

Né de la réforme de la chasse de 2019, le dispositif "Ecocontribution" constitue un fonds auquel contribue l'État et les fédérations des chasseurs, dédié à des actions en faveur de la reconquête de la biodiversité. Ce fonds est prévu à l'article L421-5 et L421-14 du CE.

À ce dernier titre plusieurs projets ont vu le jour à l'échelle locale comme le projet "*Étude de l'état écologique et engagement d'un programme opérationnel de conservation des landes et tourbières du site de Ti Blaise*", site de 250 ha à enjeux internationaux pour la conservation des milieux humides, au cœur des Monts d'Arrée. En parallèle, l'ensemble des fédérations bretonnes ont travaillé à la construction de projets pour la protection de l'environnement, à l'échelle régionale. Ainsi, un projet d'Agroécologie, "*pour l'évaluation et la restauration de la biodiversité ordinaire et patrimoniale en milieu agricole*" a vu le jour en octobre 2020, mais aussi un projet de "*Structuration et harmonisation régionale des données naturalistes collectées par les Fédérations*", ou encore un projet de "*Optimisation d'un protocole d'évaluation de la qualité des zones humides, et déploiement opérationnel de ce protocole sur les zones humides de Bretagne*".



Recyclage des cartouches

Tous les ans, des milliers de cartouches sont tirées en Finistère lors de la pratique de la chasse et du ball-trap. Même si la plupart sont ramassées, certaines restent dans la nature et mettront des centaines d'années avant d'être dégradées. Celles qui sont ramassées ne sont pas triées et finissent leur vie dans les ordures ménagères, alors même que les matériaux de base qui composent les cartouches (plastiques et laiton) sont recyclables. C'est pourquoi, en 2020 la Fédération organisait une filière de collecte des étuis et des douilles de chasse usagées, qui seront ensuite retraitées par une entreprise spécialisée.

Pour cette première année de mise en œuvre, la distribution de sac de collecte aux sociétés de chasse et la mise en place des points de collectes dans l'ensemble du département, **ont permis la récolte de 250 kg de cartouches usagées, ce qui représente environ 45 000 étuis vides, recyclés à 100% !**

Pour la pérennité de la filière de recyclage, la fédération compte sur l'investissement de chaque chasseur, soyons éco-responsable pour contribuer à la protection de l'environnement.

FORMATION

L'obtention du permis de chasse est conditionnée par un examen, celui-ci se présente sous la forme d'un examen unique composé d'une épreuve pratique et d'une épreuve théorique.

L'épreuve pratique, notée sur 21 points, est composée de quatre ateliers. Le premier consiste à évoluer sur un parcours simulant le passage d'obstacles et le départ de gibiers. Le second atelier consiste à maîtriser les conditions de transport d'une arme basculante ou semi-automatique dans un véhicule. Le troisième atelier met le candidat dans une situation de tir réel et enfin le quatrième atelier simule une action de chasse en battue avec manipulation d'une carabine à verrou. À l'issue du parcours pratique le candidat est invité à passer un test théorique de 10 questions choisies aléatoirement dans le programme. Pour réussir son examen, le candidat doit obtenir la note minimale de 25 sur 31.

Il est programmé sur l'année 6 sessions d'examens de 40 places chacune, soit au total 240 places d'examens.

Les formations et l'examen se déroulent à Brasparts au centre de formation de Ti Blaise



Le maintien des formations et des examens malgré la COVID19

La campagne 2020 du permis de chasser a été interrompue par le confinement du mois de mars, obligeant l'annulation de deux séries d'examens (80 places). Le port du masque et le respect des gestes barrière ont permis la reprise des formations et des examens dès le mois de Juin. Ainsi grâce à la programmation d'examen en juillet, août et septembre, le retard accumulé a pu être compensé par l'augmentation du nombre de places disponibles à l'examen.

Le bilan de la campagne permis de chasser 2020 est mitigé.

Le nombre de candidats ayant obtenu leur permis étant à peu près identique à celui des années précédentes. On constate quand même un taux d'échec supérieur aux années précédentes, compensé par une fréquence d'examen plus élevée. Cette baisse est imputable à la forte augmentation des élimination directes. Ces éliminations ont lieu sur le parcours pratique et représentent les deux tiers des échecs à l'examen.

Bilan de l'année 2020

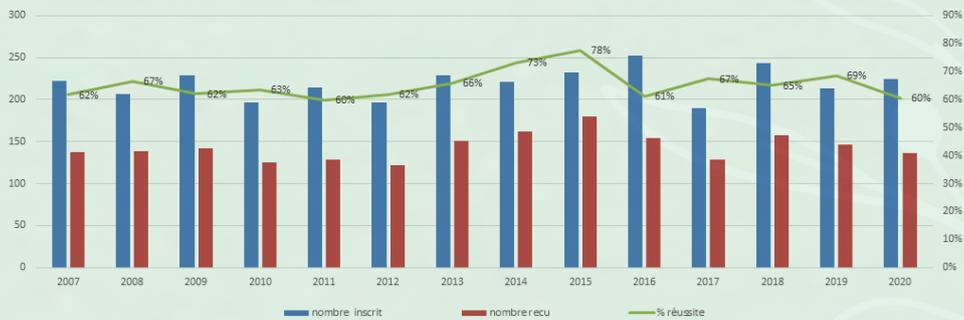
Au 31 décembre 2020, c'est 29 442 candidats qui ont été convoqués en France (contre 33 582 en 2019), soit une baisse de 4 140 candidats, très certainement liée au contexte sanitaire, et en particulier au premier confinement. Au final, ont été reçus 17 957 candidats au niveau national (contre 22 001 en 2019), soit une baisse de 4 044 candidats. Le taux de réussite national a donc été de 72,53%, quasiment identique à celui de 2019 (72,14%).

En Finistère sur 265 inscrits, 227 se sont présentés et 136 ont été reçus, pour un taux de réussite de 60%.

Statistiques 2020 dans le Finistère

Inscrits	265	
Présents	227	
Reçus	136	60 %
Absents	38	12,5 %

Évolution du taux de réussite depuis 2007



La campagne du permis de chasser 2021 a déjà démarré. Pour le moment elle affiche un taux de réussite de l'ordre de 75% que la fédération va tenter de maintenir.

COMMUNICATION

Tant pour transmettre ses prérogatives que pour informer et conseiller ses adhérents et les structures partenaires, la Fédération emploie plusieurs voies de communication : revue trimestrielle le "Chasseur finistérien", les livrets, le site internet, mailing, etc.

Tous ont pu constater depuis un an le renouveau insufflé dans la communication de la Fédération. Ceci grâce à l'arrivée de notre chargée de communication Sophie Doglio, qui a su de façon brillante proposer des nouveaux supports et voies de communication tout autant ludiques qu'esthétiques.

Ainsi les outils numériques ont été particulièrement revisités. Le site internet de la Fédération, revu en 2020, permet désormais aux chasseurs de retrouver les informations nécessaires à leurs démarches administratives cynégétiques, ainsi que la réglementation et les données pratiques. Il est aussi l'occasion pour la Fédération de faire la promotion, auprès d'un public plus large, de ses activités, souvent mal connues et de ses projets réalisés ou en cours.

La Fédération est aussi présente sur Facebook pour un contact plus rapide et moins "institutionnel" avec les chasseurs et le grand public.

L'information nécessite parfois une transmission immédiate, c'est pourquoi la Fédération diffuse régulièrement des lettres d'informations pratiques par mail à ses adhérents, ainsi que des rappels d'échéances.

Enfin, pour faciliter la réalisation de leurs démarches administratives, en 2020, la Fédération a mis à disposition des sociétés de chasse et des chasseurs un espace numérique privé sur la plateforme "Espace adhérents".



CONCLUSION

La saison 2021/2020 a été une année plus que difficile pour la France et les français. La COVID19 s'est abattue violemment sur nos certitudes et nos habitudes, bouleversant nos vies. J'ai évidemment une pensée pour tous nos concitoyens qui ont dû affronter des situations douloureuses.

Le monde de la chasse n'a pas été épargné. Cette année inédite s'est écoulée dans un climat d'incertitude face à cette pandémie dont nous ne sommes toujours pas sortis !

Les activités cynégétiques n'ont pas échappé au premier confinement ; elles ont repris en respectant les gestes barrières. Au final, c'est donc dans le cadre de leurs missions de service public et d'intérêt général que les chasseurs ont pu obtenir des dérogations à l'interdiction de se déplacer lors de ce confinement. Les modalités pratiques de ces missions d'intérêt général concernant la chasse ont été définies par le préfet en consultation avec les acteurs de terrain. Le Conseil départemental de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS), convoqué en urgence, a défini les protocoles et les conditions sanitaires à respecter.

Cette pandémie a mis en lumière le rôle des chasseurs dans l'accomplissement de missions considérées par l'État comme d'utilité publique. Peu d'activités de loisir peuvent se prévaloir d'un tel rôle reconnu.

Mais malgré tout, l'année 2020 a été particulièrement riche et déterminante pour la chasse finistérienne. 2021 ne le sera pas moins. Vous accompagner au quotidien, promouvoir la chasse sous toutes ses formes, préserver nos repères naturels les plus fondamentaux, avoir la vision des adaptations nécessaires du chasseur contemporain, voilà l'ambition de votre fédération.

03

RAPPORT FINANCIER

2019 - 2020

●	RAPPORT FINANCIER
02	COMPTES RÉSULTATS
04	BILAN ACTIF
05	BILAN PASSIF
06	COMPTE 2020
12	RAPPORT FINANCIER
13	PRIX DU TIMBRE FÉDÉRAL
14	ADHÉSION DES TERRITOIRES
15	TARIFS DIVERS

MOTIONS À VOTER :



➔ Approbation des comptes de l'exercice clos et affectation du résultat

➔ Approbation des comptes de l'exercice clos le 30/06/2020 et affectation du bénéfice de l'exercice, soit 119 647 € euros : au compte de réserve de gestion pour 119 647 € ,

➔ Tarification de la validation annuelle 2021-2022

VOTE : Qui est pour ? qui est contre ? Qui s'abstient ?



COMPTES RÉSULTAT

COMPTE DE RÉSULTAT

		Résultat 2019/2020	Résultat 2018/2019
		du 01/07/2019 au 30/06/2020	du 01/07/2018 au 30/06/2019
Produits d'exploitation	Timbres fédéraux	641 617	634 177
	Péréquation Réforme Chasse	47 121	
	Affiliations des Sté et des Particuliers	51 975	52 950
	Contrats de services complémentaires	55 264	56 472
	Ventes de marchandises	7 864	7 017
	Subventions	45 606	49 854
	Chasseur finistérien	46 916	48 380
	Recettes diverses	96 632	95 242
	Recettes / bracelets + timbres	189 630	208 935
	Total produits d'exploitation	1 182 625	1 153 027
Charges d'exploitation	Achats de marchandises	6 722	4 776
	Autres achats et charges externes	325 528	429 409
	Impôts et taxes	26 062	32 673
	Salaires et traitements	346 492	296 172
	Charges sociales	140 011	132 818
	Autres charges de gestion	175 942	147 491
	Dotations aux amortissements et Provisions	67 428	73 535
	Total charges d'exploitation	1 088 186	1 116 874
	Résultat d'exploitation	94 440	36 154
Financiers	Produits financiers FDC	17 987	12 401
	Frais financiers	0	0
	Résultat financier	17 987	12 401
Exceptionnels	Produits exceptionnels	2 020	2 570
	Charges exceptionnelles	0	0
	Produits de cession d'actifs	5 200	0
	Reprises sur provisions	0	0
	Résultat exceptionnel	7 220	2 570
	Résultat de clôture reporté	119 647	51 124



BILAN ACTIF

		Exercice N 30/06/2020			Exercice N-1 30/06/2019		Écart	
		Brut	Amortissement et provisions	Net	Net	Euros		
ACTIF IMMOBILISÉ		Capital souscrit non appelé						
	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement						
		Frais de recherche et développement						
		Concession, brevets et droits similaires	598	598				
		Fonds commercial						
		Autres immobilisations incorporelles	50 412	44 987	5 425	9 299		- 3 874
		Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles	Terrains	319 221	252 467	66 754	70 414		- 3 660
		Constructions	1 092 392	937 650	154 742	164 288		- 9 546
		Installations techniques, matériel et outillage	90 877	73 812	17 065	20 925		- 3 860
		Autres immobilisations corporelles	338 568	210 705	127 863	116 431		11 432
		Immobilisations en cours						
		Avances et acomptes						
	Immobilisations financières	Participations mises en équivalence						
		Autres participations						
		Créances rattachées à participations						
		Autres titres immobilisés	53 266	53 266		53 266		0
		Prêts						
		Autres immobilisations financière	557		557	557		0
		TOTAL I	1 945 892	1 520 220	425 671	435 181		- 9 508
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en- cours	Matières premières, approvisionnements						
		Produits intermédiaires et finis						
		Marchandises	9 761		9 761	11 069		- 1 308
		Avances et acomptes versés sur commande	0		0	142		- 142
	Créances	Créances usagers et comptes rattachés	6 028	1 707	4 321	2 297		2 024
		Autres créances	9 878		9 878	12 255		- 2 377
		Capital souscrit - appelé, non versé						
		Valeurs mobilières de placement	813 910		813 910	4 906		809 004
		Disponibilités	2 035 967		2 035 967	2 678 360		- 642 393
		Charges constatées d'avance	33 922		33 922	32 398		1 524
	TOTAL II	2 909 466	1 707	2 907 759	2 741 427		166 332	
	COMPTES DE RÉGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
		TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	4 855 357	1 521 927	3 333 429	3 176 608		156 821

BILAN PASSIF

		Exercice N 30/06/2020	Exercice N-1 30/06/2019	Écart N/N-1	
		Net	Net	Euros	
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres	Fonds associatifs sans droit de reprise	342 735	342 735	
		Écart de réévaluation			
		Réserves :			
		Réserves statutaires ou contractuelles			
		Réserves réglementées	425 671	435 181	- 9 510
		Autres réserves	2 068 915	2 008 281	60 634
		Report à nouveau	0	0	0
		Résultat de l'exercice (excédents ou déficits)	119 647	51 124	68 523
	Autres fonds associatifs	Fonds associatifs avec le droit de reprise			
		Écart de réévaluation			
		Subvention d'investissement sur biens non renouvelables	9 178	11 198	- 2 020
		Provisions réglementées			
		Droit des propriétaires			
		TOTAL I	2 966 146	2 848 519	117 627
		Comptes de liaison			
	TOTAL II				
		Provisions pour risques		11 488	- 11 488
Provisions pour charges		50 000	50 000	0	
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement					
Fonds dédiés sur autres ressources					
TOTAL III		50 000	61 488	- 11 488	
Dettes financières	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes d'exploitation	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 247	44 777	- 11 530	
	Dettes fiscales et sociales	156 973	115 581	41 392	
	Dettes sur immobilisations et compte rattachées				
	Autres dettes	120 570	99 732	20 838	
	Produits constatés d'avance	6 493	6 510	- 17	
	TOTAL IV	317 283	266 600	50 683	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		3 333 429	3 176 608	156 821	

FONDS ASSOCIATIFS

DETTES

COMPTES 2020

Les comptes 2019/2020 qui vous sont communiqués intègrent pour la première fois la réforme financière de la chasse consécutive à la loi Bio diversité du 24 juillet 2019.

Dans ce contexte, leur comparaison avec les comptes de l'exercice précédent n'est pas pertinente. De même, les prévisions budgétaires réalisées en 2019/2020, avec de grands facteurs d'incertitude, ne sont pas toutes comparables à la réalité.

La crise sanitaire a eu de nombreux impacts qui apparaissent sur les comptes :

- ▶ *La réduction des coûts liés aux frais de missions, déplacements, manifestations et d'expertises.*
- ▶ *Point sur les prises de validation des permis : en 2019/2020, le nombre de permis est de 8 507 dont 6 093 de validations départementales et 2 414 de permis nationaux. A titre de comparaison en 2018/2019, le nombre de permis étaient de 9 146. Validations départementales 8 719 dont 403 de bi-départementaux et 427 permis nationaux.*

A titre d'information pour la saison en cours 2020/2021, le nombre de permis est de 8 230 dont 2 462 de permis nationaux.

Enfin on constate 120 nouveaux permis en 2020/2021 contre 126 en 2019/2020.



Évolution de l'organisation comptable 2019/2020

- Il n'y a plus de comptabilité « autonome » : gestion, dégâts. De ce fait, il y a eu un retraitement comptable du compte de résultat 2018/2019 qui apparaît à titre de comparaison sur le compte de résultat 2019/2020.
- Suppression de la péréquation dégâts versée par la FNC aux FDC.
- Suppression des cotisations FNC et FRCB.

Analyse de la trésorerie

La trésorerie disponible est de 2 848 K€ au 30 juin 2020 contre 2 682 K€ au 30 juin 2019.

En conclusion, la trésorerie réelle de la Fédération des Chasseurs du Finistère s'améliore.

Affectation du résultat

Les résultats des exercices 2018/2019 et 2019/2020, seront affectés au compte réserve de gestion.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**EXERCICE CLOS LE 30.06.2020**

Aux adhérents de l'association FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU FINISTERE,**▪ Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU FINISTERE relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

▪ Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2019 à la date d'émission de notre rapport.

.../...

▪ **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans la note « faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels concernant les impacts de la crise sanitaire COVID-19 et de la réforme financière de la Chasse.

▪ **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entités, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entités et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

▪ **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

▪ Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

▪ Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A QUIMPER, le 17 février 2021



Société OUEST CONSEILS AUDIT
Commissaire aux Comptes
Dominique DENIEL

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS
REGLEMENTEES**

**Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice
clos le 30.06.2020**

**Aux adhérents de l'association FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU
FINISTERE,**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

▪ **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

A QUIMPER, le 17 février 2021



Société OUEST CONSEILS AUDIT
Commissaire aux Comptes
Dominique DENIEL

RAPPORT FINANCIER

Les chiffres 2019 - 2020



ADHÉRENTS

- ▶ 689 territoires adhérents dont 390 bénéficiant d'un contrat de services
- ▶ 8 507 chasseurs

SUBVENTIONS

- ▶ Subventions : 61 949 €



PRÉLÈVEMENTS

- ▶ Lièvre : 1 760
- ▶ Cerf : 12
- ▶ Chevreuil : 4 679
- ▶ Sanglier : 1 280
- ▶ Bécasse : 33 036



PERMIS DE CHASSER

- ▶ Candidats : 243
- ▶ Reçus : 158
- Soit Taux de réussite : 65,02 %



FORMATION

- ▶ Piégeurs agréés : 15
- ▶ Sécurité : 49
- ▶ Venaison : ANNULÉE COVID-19
- ▶ Garde-particulier : ANNULÉE COVID-19
- ▶ Corvidés : ANNULÉE COVID-19
- ▶ Sagir : ANNULÉE COVID-19
- ▶ Cerf : ANNULÉE COVID-19

Les chiffres 2020 - 2021

TARIFS

- ▶ Timbre fédéral : 69 €
- ▶ Première validation du permis de chasser : à demi-tarif
- ▶ Adhésion territoire : 75 €

- ▶ Frais de dossier : 5 €
- ▶ Formation de candidats au permis de chasser : gratuite
- ▶ Bracelet chevreuil : 30 €
- ▶ Bracelet cerf : 150 €
- ▶ Bracelet lièvre : 5 €
- ▶ Timbre sanglier : 5 €

Adhésion obligatoire à la Fédération pour tout bénéficiaire d'un plan de chasse petit ou grand gibier.

Propositions tarifs 2021-2022



TIMBRE FÉDÉRAL

- ▶ 2020/2021 : 69 €
- ▶ 2021/2022 : 69 €

CONTRIBUTION TERRITORIALE ET FIXATION DE SON MONTANT.

- ▶ Proposition FDC29 à **zéro euro pour la saison.**

PRIX DU TIMBRE FÉDÉRALE POUR LA CAMPAGNES 2021-2022

VALIDATION DÉPARTEMENTALE

TARIF : €

COMPOSITION :

Cotisation fédérale :	69,00 €
Redevance cynégétique (État) :	xx € ⁽¹⁾
Droit de timbre* :	9,00 €
Frais de dossier :	5,00 €

OPTION :

Revue départementale :	8,00 €
Assurance :	<i>en attente de confirmation de l'assureur</i>
Timbre sanglier ** :	cf. ci-dessous

VALIDATION NATIONALE

TARIF : €

(Prix unique sur toute la France)

COMPOSITION :

Cotisation nationale :	95,00 €
Redevance cynégétique (État) :	xx € ⁽¹⁾
Part forfaitaire FNC :	51,50 €
Droit de timbre* :	9,00 €
Frais de dossier :	5,00 €

OPTION :

Revue départementale :	8,00 €
Assurance :	<i>en attente de confirmation de l'assureur</i>

NOUVEAU CHASSEUR

TARIFS : € (coût de la première validation annuelle du permis de chasser)

COMPOSITION :

Cotisation fédérale :	30,00 €
Redevance cynégétique (État) :	€ ⁽¹⁾
Droit de timbre* :	9,00 €
Part forfaitaire FNC :	1,00 €
Frais de dossier :	5,00 €

OPTION :

Revue départementale :	8,00 €
Assurance :	<i>en attente de confirmation de l'assureur</i>

*Droit de timbre : (4,00 € FDC + 5,00€ OFB)

⁽¹⁾En attente de publication au journal officiel

** TIMBRE SANGLIER

TIMBRE SANGLIER

Timbre Sanglier pour validation départementale : 5 €
Timbre Sanglier temporaire de 3 jours : 5 €
Timbre Sanglier temporaire de 9 jours : 5 €

PRIX DES BRACELETS PLAN DE CHASSE POUR LA CAMPAGNE 2021-2022

BRACELETS

Bracelet Cerf : 150 €
Bracelet Chevreuil : 30 €
Bracelet Lièvre : 5 €

Adhésion des territoires à la FDC29 : 75 €

ADHÉSION DES TERRITOIRES

ADHÉSION DES TERRITOIRES « CONTRAT DE SERVICE » À LA FDC29 : €

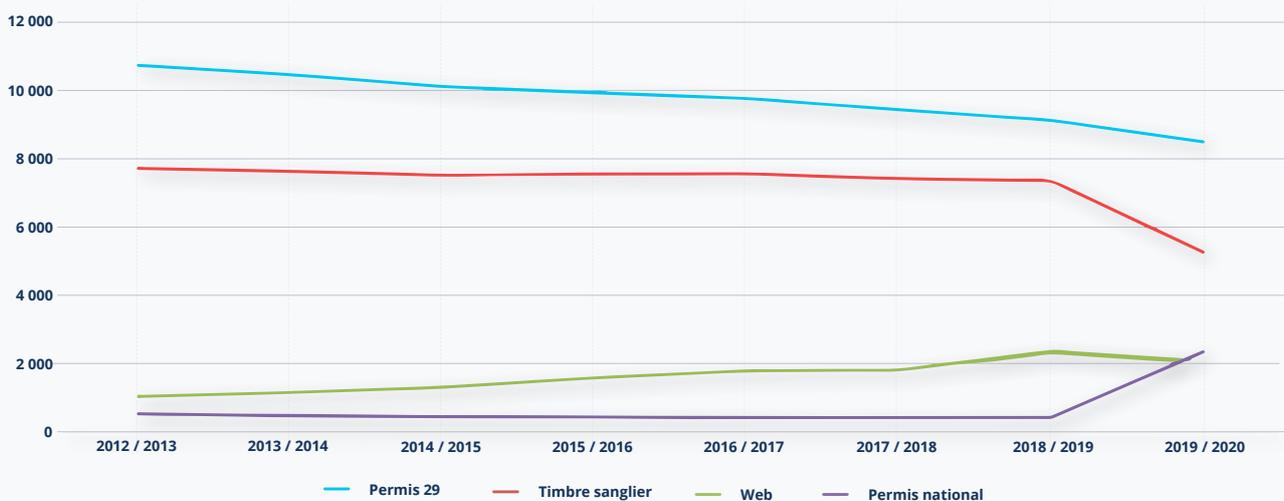
Barèmes selon surface.

<i>Surface en ha MINIMUM</i>	<i>Surface en ha MAXIMUM</i>	<i>Contrat de Services</i>	<i>Contrat D'adhésion</i>	<i>TOTAL</i>
0	20	57	75	132
21	50	58	75	133
51	150	62	75	137
151	200	64	75	139
201	250	84	75	159
251	300	86	75	161
301	350	88	75	163
351	400	89	75	164
401	450	127	75	202
451	500	129	75	204
501	550	130	75	205
551	600	131	75	206
601	650	133	75	208
651	700	135	75	210
701	750	165	75	240
751	800	167	75	242
801	850	169	75	244
851	900	170	75	245
901	950	171	75	246
951	1000	172	75	247
1001	1500	212	75	287
1501	2500	221	75	296
2501	4000	229	75	304
4001	5000	253	75	328
5001	10000	325	75	400
10001	15000	347	75	422
15001	20000	354	75	429
20001	999999	376	75	451

TARIFS DIVERS

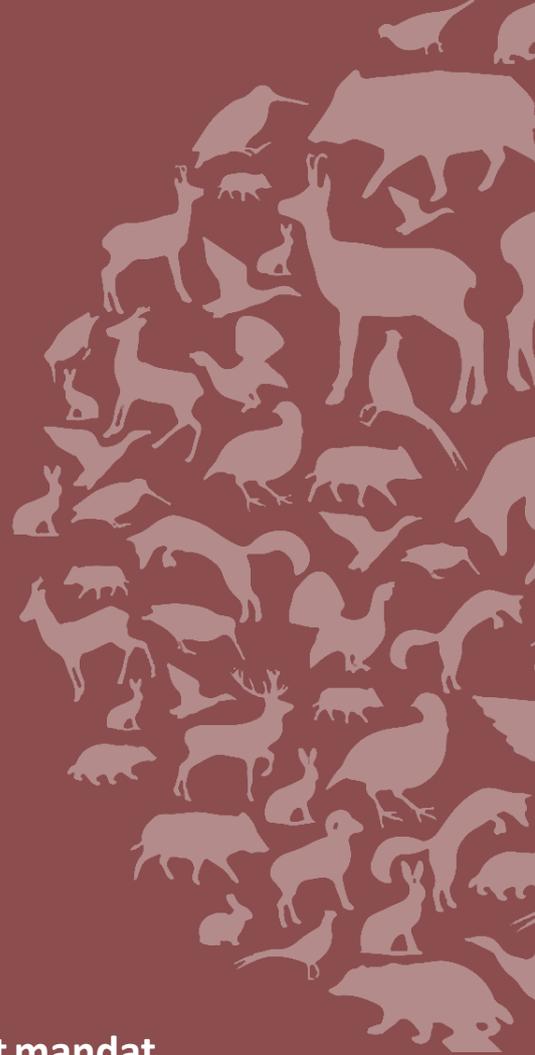
	PERMIS 29	TIMBRE SANGLIER	WEB	PERMIS NATIONAL	NOUVEAUX CHASSEURS
2012/2013	10751	7730	1045	535	99
2013/2014	10481	7645	1158	480	156
2014/2015	10127	7528	1314	452	134
2015/2016	9946	7566	1591	445	171
2016/2017	9783	7576	1794	422	142
2017/2018	9450	7426	1817	425	128
2018/2019	9146	7371	2366	427	135
2019/2020	8507	5272	2082	2414	126

Graphique représentant l'évolution du tarif du permis 29, du timbre sanglier, web, du permis national et des nouveaux chasseurs.



04

QUITUS



QU'EST-CE QUE LE QUITUS ?

Par le quitus, les membres d'une association donnent mandat aux dirigeants de gérer l'association, notamment concernant les opérations nécessaires à son bon fonctionnement : achats, ventes, donations ou échanges de biens immobiliers, ainsi que toute action en justice.



MOTIONS À VOTER :

➔ Approbation DU QUITUS

VOTE : Pour ? Contre ? Abstention ?



05

BUDGET PRÉVISIONNEL

2021 - 2022



MOTIONS À VOTER :

➔ **Approbation du prévisionnel 2021/2022**

VOTE : Pour ? Contre ? Abstention ?



RÉSULTAT PRÉVISIONNEL

2021/2022

Résultat Prévisionnel

du 01/07/2021

au 30/06/2022

PRODUITS D'EXPLOITATION

Timbres fédéraux	607 500
Compensation FNC réforme de la chasse	42 000
Affiliations des Stés et des Particuliers	50 000
Contrats de services complémentaires	54 000
Ventes de marchandises	10 000
Subventions	50 000
Chasseur finistérien	44 500
Recettes diverses	72 250
Recettes (bracelets + timbres)	190 000

TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION

1 120 250

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises	9 000
Autres achats et charges externes	320 000
Impôts et taxes	28 000
Salaires et traitements	370 000
Charges sociales	185 000
Autres charges de gestion	160 000
Dotations aux amortissements et Provisions	65 000

TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION

1 137 000

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

-16 750

Produits financiers FDC 15 000

RÉSULTAT FINANCIER

15 000

Produits exceptionnels 2 000

Charges exceptionnelles - 250

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

1 750

RÉSULTAT DE CLOTURE REPORTE

0



06

RÈGLEMENT INTÉRIEUR



Après l'adoption des statuts de la Fédération en 2020, c'est au tour du règlement intérieur de la Fédération de se mettre en conformité avec les statuts et les conséquences de la réforme nationale de la chasse.

Le règlement intérieur de la fédération départementale des chasseurs a pour objet de préciser et de compléter les statuts de l'association. Il a été approuvé par le conseil d'administration de la Fédération le 22 février 2021. Les modifications du règlement intérieur portent sur la souscription de contrats de services, le fonctionnement du conseil d'administration et du bureau, sur les obligations éthiques des administrateurs, le fonctionnement de l'assemblée générale, le droit d'accès aux documents, les relations avec les associations départementales de chasse spécialisée et l'association de lieutenants de louveterie.

Comme auparavant une annexe appelée « code électoral » fixe les modalités des élections des administrateurs. Avec comme nouveauté liée à la réforme un mode de scrutin de liste uninominal majoritaire à un tour. Enfin, vous pouvez vous en douter, le règlement intérieur introduit de nouvelles modalités de vote pour nos assemblées générales : vote par correspondance, vote électronique

Vous pourrez consulter le détail des modifications des statuts de la FDC29 dans les pages suivantes (les termes ajoutés sont surlignés en jaune, les termes supprimés sont rayés).



MOTIONS À VOTER :

➔ Adoption du nouveau règlement intérieur de la Fédération des chasseurs.

VOTE : Pour ? Contre ? Qui s'abstient ?

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU FINISTERE
Règlement intérieur

Le règlement intérieur de la fédération départementale des chasseurs a pour objet de préciser et de compléter les statuts de l'association.

Article 1 / Adhésion

En complément de l'article 3 "Composition et adhésion" des statuts, alinéa n°21 concernant les adhésions territoriales :

- 1.1 L'adhésion prend effet pour la saison cynégétique au titre de laquelle le plan est obtenu.
- 1.2 Le montant de l'adhésion est équivalent au prix du timbre fédéral de l'année cynégétique en cours.

Article 2 / Contrat de service

En complément de l'article 2 des statuts, concernant le contrat de service :

2.1 Les **services** complémentaires prévues à l'article 2 des statuts, sont réservés aux territoires de chasse pour lesquels les titulaires, personnes physiques ou morales, adhérentes à la Fédération, ont souscrit un contrat de service à la Fédération.

2.2 **Les adhérents territoriaux, les associations spécialisées et toute autre personne morale en ayant fait la demande peuvent être à même de souscrire un contrat de services après avis favorable du conseil d'administration. Les décisions du Conseil d'administration sur ce sujet seront sans appel.**

2.3 Ils font l'objet d'un contrat spécifique, souscrit pour une saison cynégétique, tacitement reconductible sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception adressée un mois au moins avant la fin de la saison de chasse, soit avant le 1er juin de chaque année.

2.4 Ce contrat donne lieu à versement d'une contribution calculée sur la base d'un droit fixe (l'adhésion) et d'un droit proportionnel à la superficie du territoire, dont les montants sont fixés par l'assemblée générale.

2.5 Ces contributions sont appelées en même temps que la cotisation statutaire correspondant à l'adhésion territoriale. Elles sont dues intégralement, quelle que soit la date à laquelle est souscrit ou dénoncé le contrat d'adhésion et de services.

2.6 Les services proposés par la Fédération comprennent :

- le conseil et l'assistance administratifs;
- le conseil et l'assistance techniques.
- Le conseil et l'assistance juridiques.
- Le droit aux subventions et ristournes fédérales
- L'éducation et la formation
- Toute autre prestation éventuelle dont la nature serait déterminée conjointement entre le souscripteur et la Fédération.

Article 3 / Conseil d'administration

En complément de l'article 5 "Conseil d'administration" des statuts :

3.1 Les membres du conseil d'administration sont élus pour six ans, au scrutin de liste, par l'assemblée générale. Les membres sortants sont rééligibles. Est élue la liste qui a obtenu le plus grand nombre de voix. Tout panachage est interdit.

3.2 La Fédération est administrée par un Conseil d'administration de 15 membres dont la composition assure la représentation des divers secteurs géographiques et la représentation des différentes formes d'organisation de la chasse dans le département.

3.3 Il est en effet reconnu que le critère géographique est déterminant dans le département du Finistère ou la chasse en société ou groupement demeure la forme d'organisation quasi exclusive. Toutefois, le Conseil d'administration peut désigner en son sein, le cas échéant, un ou des représentants de formes spécifiques d'organisation.

3.4 La cartographie des 15 secteurs est annexée au présent règlement.

3.5 Conditions d'éligibilité par secteur de formation d'une liste électorale

3.5.1 Pour être valide, toute liste électorale devra faire figurer un représentant de chaque secteur du département tel que fixé au point 3.4 du présent règlement intérieur.

3.5.2 Pour représenter un secteur, tout candidat doit obligatoirement remplir et justifier de l'une des conditions ci-après :

- être domicilié dans le secteur
- être détenteur d'un droit de chasse dans le territoire du secteur (à titre de propriétaire ou de locataire)
- disposer d'un droit de chasser dans le secteur (carte de sociétaire)

3.4.2 On ne peut être candidat que dans un seul secteur. Le candidat indiquera quelle(s) forme(s) d'organisation de la chasse il représente.

3.4.3 Les candidats répondant aux conditions statutaires et réglementaires se présenteront au cours des réunions de secteurs. Les candidats désignés par les secteurs feront acte de candidature officielle à l'Assemblée générale conformément aux dispositions statutaires.

Conformément à l'article 5 des statuts, les membres du CA seront élus par l'Assemblée générale.

Article 4 / Fonctionnement du Conseil d'administration

En complément de l'article 7 "Fonctionnement" des statuts :

4.1 Le Conseil d'administration se réunit au moins 4 fois par an dans les conditions précisées par les statuts. En cas d'urgence justifiée, les convocations pourront être effectuées par tous moyens de communication (téléphone, fax, courrier électronique).

4.2 Les débats et les délibérations du conseil d'administration ne sont pas publics. Les comptes rendu approuvés sont disponibles au siège de la fédération.

4.3 Chaque administrateur est soumis à une obligation de confidentialité. Il en va de même pour toute autre personne ayant participé à une séance du conseil d'administration.

4.4 Tout administrateur qui, sans excuse dûment justifiée, n'assistera à aucune réunion du conseil pendant un an pourra être considéré comme démissionnaire par décision motivée du conseil.

4.5 En cas de vacance de cinq postes d'administrateurs au plus, en cours de mandat, le conseil d'administration peut pourvoir, sur proposition du président, au remplacement de ces membres par cooptation, sous réserve de ratification de ces remplacements par la plus prochaine assemblée générale.

4.6 Le mandat d'un administrateur élu en remplacement d'un autre dont le mandat n'est pas expiré prend fin à la date à laquelle devait normalement expirer le mandat du membre remplacé. En cas d'élection anticipée, la liste nouvellement élue exerce ses fonctions jusqu'à l'échéance nationale sexennale suivante.

4.7 Une commission des finances sera obligatoirement mise en place, qui aura pour mission de satisfaire à la préparation et au contrôle des obligations légales et réglementaires en la matière. La commission proposera au Conseil d'administration pour chaque exercice, les modalités d'attribution de subventions aux adhérents et aux autres demandeurs éventuels.

4.8 Le Conseil d'administration peut créer des commissions thématiques spécialisées dont le rôle consultatif sera de communiquer un avis de synthèse au Conseil d'administration dûment habilité à délibérer.

4.9 Le Conseil d'administration précise, si nécessaire et sous réserve, d'une représentativité significative, solliciter au travers des commissions, l'avis consultatif d'associations spécialisées dans le domaine cynégétique ou autre.

Article 5 / Fonctionnement du bureau

5.1 Le bureau se réunit au moins quatre fois par an à l'initiative du président, par convocation écrite adressée par tout moyen.

5.2 Le bureau délibère sur toute question relevant de sa compétence. Sur proposition du président, le bureau peut procéder à une modification de l'ordre du jour de la réunion du conseil d'administration.

5.3 Il peut aussi émettre un avis à la demande du président sur toute question qui lui est soumise par l'un de ses membres, pour décision ultérieure, le cas échéant, en conseil d'administration.

5.4 Le bureau délibère à la majorité simple des membres présents. Il ne délibère valablement que si au moins la moitié de ses membres sont présents.

5.5 Le président peut décider d'associer aux réunions du bureau toute personne dont il estime opportun de recueillir l'avis.

5.6 En cas de démission, de décès ou de perte de la qualité d'administrateur d'un membre du bureau de la fédération départementale des chasseurs, le bureau pourvoit à son remplacement par cooptation.

Article 6 / Obligations éthiques des administrateurs

6.1 L'administrateur a un rôle de représentation des intérêts des adhérents. Il est le relais des décisions et des orientations politiques de la fédération départementale

6.2 Sauf autorisation du président de la fédération départementale des chasseurs, l'administrateur n'engagera pas la fédération départementale sur le terrain de la communication avec les médias.

6.3 Sauf délégation expresse du président et pour des missions définies par le conseil d'administration, l'administrateur ne dispose pas d'une autorité d'emploi sur le personnel de la fédération départementale des chasseurs avec lequel il collabore en parfaite intelligence.

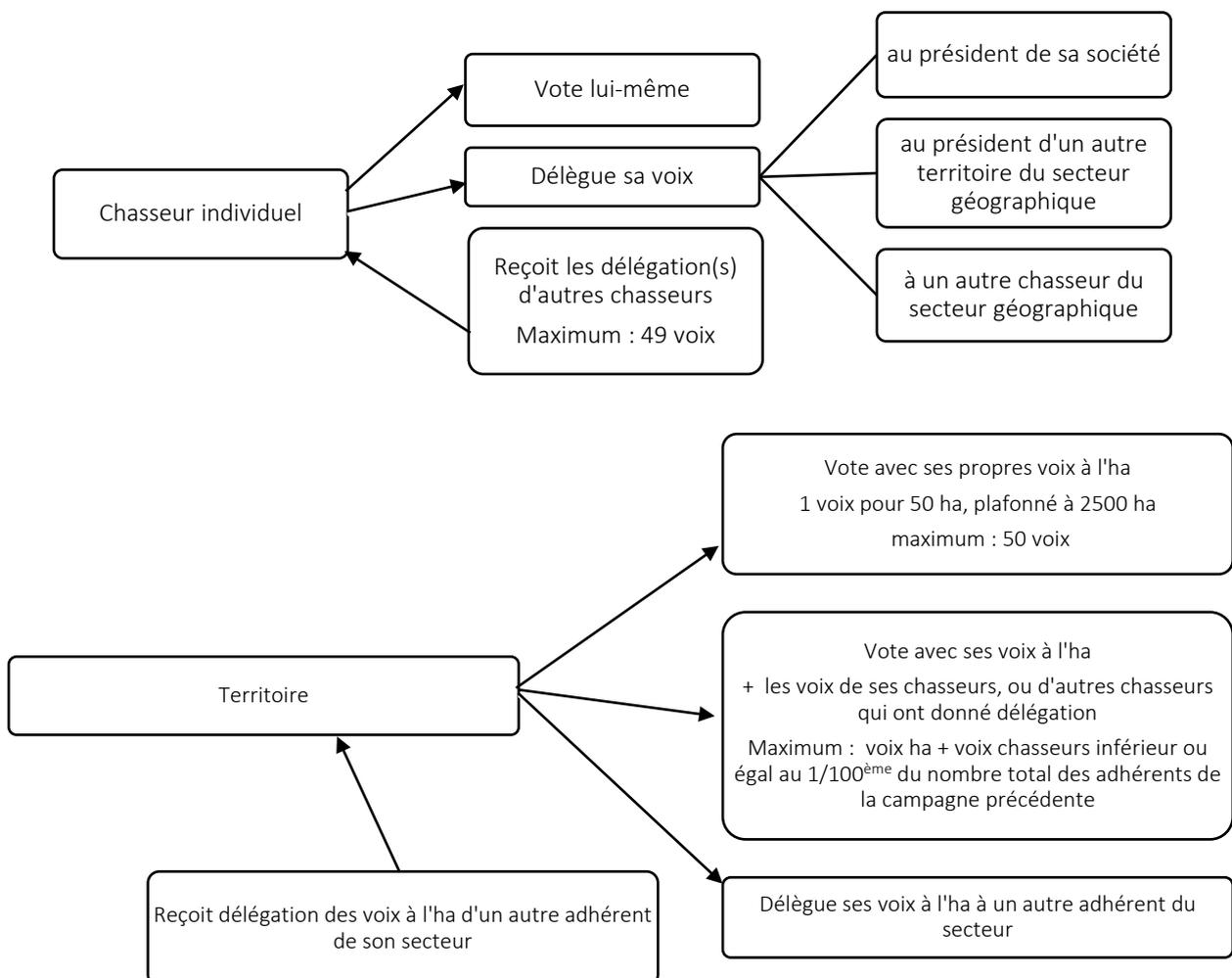
6.4 Un administrateur peut recevoir du président une mission particulière pour représenter la fédération départementale dans une instance interne ou externe à l'association, ou lors d'un événement particulier. Il y défendra dans ce cadre les positions de la fédération départementale des chasseurs et en rendra compte au président.

Article 7 / Assemblée générale

7.1 peuvent prendre part aux votes et délibérations lors des Assemblées Générales de la Fédération des Chasseurs, les personnes physiques et morales membres de la Fédération, à jour de leur cotisation dans les conditions stipulées par les statuts.

7.2 Organisation des votes et délégation

7.2.1 Conformément aux dispositions légales, les modalités de votes s'organiseront selon le schéma ci-après :



7.2.2 Le chasseur qui désire prendre part aux votes soit à titre individuel, soit à titre de porteur de délégations individuelles, adressera à la Fédération des Chasseurs les formulaires d'inscriptions dûment complétés avant le 31 décembre de l'année précédant celle des élections.

7.2.3 Le représentant légal d'un territoire s'assujettira des mêmes obligations en ce qui le concerne, et ce avant le 31 décembre de l'année précédant celle des élections. La Fédération adressera en temps utiles toutes instructions aux intéressés.

7.4 Modes de votes

7.4.1 Le vote des motions peut être effectué à main levée, à bulletin secret, selon un vote électronique, par correspondance ou encore en ligne sur décision du conseil d'administration dans ces deux derniers cas. Pour tout scrutin, seront comptabilisés les votes contre, les votes pour et les abstentions.

7.4.3 En cas de vote à main levée, le décompte des voix s'opère en fonction du nombre de personnes présentes dans la salle.

7.4.5 En cas de vote par correspondance, chaque adhérent recevra un bulletin de vote, accompagné d'une enveloppe opaque et d'une carte d'émargement séparée. L'enveloppe d'envoi du vote sera préaffranchie et elle devra être signée au dos par l'adhérent.

7.4.6 En cas de vote en ligne, la fédération départementale des chasseurs met à la disposition de ses adhérents un site internet dédié à cet effet. La connexion sera possible grâce à un identifiant personnel et secret. La fédération départementale des chasseurs adressera une notice précisant toutes les instructions à respecter par les adhérents pour la connexion le vote et la validation.

7.5 Votes électoraux

7.4.2 Les statuts déterminent expressément le mode de scrutin à bulletin secret pour l'élection des membres au Conseil d'administration à l'Assemblée générale. Pour tout autre objet le scrutin se fera à main levée.

7.5.1 Les listes électorales confondues seront closes au 31 décembre de l'année précédant un scrutin. A titre exceptionnel, en 2004 les listes seront closes 60 jours avant l'Assemblée Générale soit le 15 mars 2003.

7.5.2 L'organisation du scrutin des élections des modalités de vote et de la proclamation des résultats se fera sous contrôle d'huissier.

Article 8 / Droits d'accès aux documents

8. Chaque adhérent a le droit d'accès aux documents de la fédération départementale des chasseurs. Il peut en prendre connaissance au siège social après en avoir formulé la demande motivée.

Article 9

Relations avec les associations de chasse spécialisée et les associations de lieutenants de louveterie

Les associations de chasse spécialisée et l'association départementale des lieutenants de louveterie peuvent être associées aux travaux de la fédération. Elles assistent à l'assemblée générale annuelles et peuvent être conviées en tant que de besoin aux réunions des commissions spécialisées de la fédération départementale des chasseurs en fonction de l'ordre du jour.

Article 12

Toutes modifications au présent règlement intérieur sur propositions du Conseil d'administration, seront soumises à la validation de l'Assemblée générale.

Le présent règlement intérieur est adopté à l'Assemblée générale du 27 mars 2021.

Le, à Quimper

Le président,

Le secrétaire,

07

OUVERTURE ET FERMETURE DE LA CHASSE

2021-2022



Propositions des dates d'ouverture et de fermeture pour la saison de chasse 2021/2022.

Nous vous rappelons que le nouveau décret du 29 janvier 2020 permet de prolonger la chasse du sanglier jusqu'à fin mars.



MOTIONS À VOTER :

➔ Propositions des dates d'ouverture et de fermeture de la chasse pour la saison 2021-2022.

VOTE : Pour ? Contre ? Qui s'abstient ?



PROPOSITIONS DE DATES D'OUVERTURE POUR LA SAISON

ESPÈCES ET DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	SAISON 2021/2022 PROPOSITIONS FÉDÉRALES	
	Ouverture	Fermeture
PETIT GIBIER		
LAPIN DE GARENNE: utilisation du furet est autorisée	19 septembre 2021	28 février 2022
FAISAN ⁽¹⁾	19 septembre 2021	19 décembre 2021 ⁽²⁾ 11 novembre 2021 ⁽³⁾
PERDRIX : sur l'ensemble du département.	19 septembre 2021	19 décembre 2021
LIÈVRE ⁽⁴⁾	03 octobre 2021	05 décembre 2021
GRAND GIBIER		
CHEVREUIL ⁽⁵⁾	PÉRIODE ANTICIPÉE ⁽⁶⁾ : 1er juin 2021 OUVERTURE GÉNÉRALE ⁽⁷⁾ : 19 septembre 2021 à 8h30	PÉRIODE ANTICIPÉE ⁽⁶⁾ : 19 septembre 2021 à 8h30 OUVERTURE GÉNÉRALE ⁽⁷⁾ : 28 février 2022
CERF ⁽⁸⁾	PÉRIODE ANTICIPÉE ⁽⁹⁾ : 1er septembre 2021 OUVERTURE GÉNÉRALE : 19 septembre 2021 à 8h30	PÉRIODE ANTICIPÉE ⁽⁹⁾ : 19 septembre 2021 à 8h30 OUVERTURE GÉNÉRALE : 28 février 2022
SANGLIER ⁽¹²⁾	PÉRIODE ANTICIPÉE ⁽¹⁰⁾ : 1er juin 2021 PÉRIODE ANTICIPÉE ⁽¹¹⁾ : 15 août 2021 OUVERTURE GÉNÉRALE : 19 septembre 2021 à 8h30	PÉRIODE ANTICIPÉE ⁽¹⁰⁾ : 14 août 2021 PÉRIODE ANTICIPÉE ⁽¹¹⁾ : 19 septembre 2021 à 8h30 OUVERTURE GÉNÉRALE : 31 mars 2022

OUVERTURE ET DE FERMETURE DE LA CHASSE EN 2021/2022

ESPÈCES ET DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	SAISON 2021/2022 PROPOSITIONS FÉDÉRALES	
	Ouverture	Fermeture
CHASSE A COURRE, A COR ET A CRI		
TOUTES ESPÈCES DE GIBIER DE VENERIE	15 septembre 2021	31 mars 2022
VÉNERIE SOUS TERRE		
BLAIREAU	15 septembre 2021 <i>PÉRIODE COMPLÉMENTAIRE :</i> 15 mai 2022	15 janvier 2022 <i>PÉRIODE COMPLÉMENTAIRE :</i> 14 septembre 2022
AUTRES ESPÈCES: RENARD - RAGONDIN	du 15 septembre 2021	au 15 janvier 2022 <i>Proposition au 28 février 2022</i>
CHASSE DU GIBIER D'EAU ET DES OISEAUX MIGRATEURS		
(13)		
HORAIRES ⁽¹⁴⁾ - JOURS - TEMPS DE NEIGE		
de l'ouverture générale : du 19 septembre 2021 au 31 octobre 2021 : de 08 h 30 à 19 h 00 du 1er novembre 2021 à la clôture générale (28 février 2022 et 31 mars 2022 pour le sanglier): de 9 h 00 à 17 h 30.		
JOUR D'INTERDICTION ⁽¹⁵⁾	Mardis et Vendredis sauf jours fériés (à partir de l'ouverture générale)	
CHASSE EN TEMPS DE NEIGE	Autorisée pour les cervidés; sanglier; renard; de la vénerie sous terre et de la chasse à courre; de la chasse à tir du gibier d'eau (conformément aux dispositions de l'article R424-2 du code de l'environnement); de la chasse à tir du ragondin et du rat musqué.	

PROPOSITIONS DE DATES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DE LA CHASSE POUR LA SAISON 2021/2022

PETIT GIBIER

(1) Sur l'ensemble du département à l'exception des communes où la clôture est fixée au 11 novembre 2021 (période spécifique ci-après).

(2) Dans les communes de Concarneau, Coray, Elliant, Fouesnant, La Forêt-Fouesnant, Langolen, Melgven, Névez, Plouhinec, Plozévet, Pont-Aven, Rosporden-Kernével, Saint-Yvi, Tourc'h et Trégunc qui ont institué un plan de gestion cynégétique afin de garantir la restauration des populations de faisan, seul le tir des faisans porteurs d'un poncho est autorisé.

Dans les communes listées ci-dessus, l'oiseau est marqué à la patte à l'aide d'une bague autocollante sur le lieu de sa capture, et sur le carnet individuel de capture, sur lequel est collée la partie prédécoupée de la bague, est obligatoirement renseigné. Ce dispositif de marquage doit rester sur l'oiseau pendant tout transport.

Ce carnet est remis au président de la société gestionnaire à la clôture de la chasse de l'espèce.

Tout animal ou partie d'animal destiné à la naturalisation doit être accompagné du dispositif de marquage ou de l'attestation jusqu'à l'achèvement de la naturalisation.

(3) Cette période est applicable dans les communes d'Audierne-Esquibien, Beuzec-Cap-Sizun, Brasparts, Cleden-Cap-Sizun, Commana, Confort-Meilars, Goulien, Lopérec, Loqueffret, Mahalon, Plogoff, Pont de Buis lès Quimerc'h, Pouldergat, Primelin et Saint-Rivoal qui ont toutes souscrit au plan de gestion

Dans la commune de Pouldergat, seul le tir des faisans porteurs d'un poncho est autorisé, le prélèvement de faisans sauvages est interdit.

(4) La chasse de cette espèce n'est autorisée qu'aux seuls titulaires d'un plan de chasse.

Tout animal tué en exécution du plan de chasse doit être muni, sur les lieux mêmes de sa capture, et avant tout transport, du dispositif de marquage réglementaire.

Tout animal ou partie d'animal destiné à la naturalisation doit être accompagné du dispositif de marquage ou de l'attestation jusqu'à l'achèvement de la naturalisation.

GRAND GIBIER

(5) La chasse de cette espèce n'est autorisée qu'aux seuls titulaires d'un plan de chasse.

Tout animal tué en exécution du plan de chasse doit être muni, sur les lieux mêmes de sa capture, et avant tout transport, du dispositif de marquage réglementaire.

Tout animal ou partie d'animal destiné à la naturalisation doit être accompagné du dispositif de marquage ou de l'attestation jusqu'à l'achèvement de la naturalisation.

(6) En période d'ouverture anticipée, le chevreuil ne peut être tiré qu'à balle ou au moyen d'un arc de chasse. Pour cette période, le chevreuil peut être chassé tous les jours, uniquement à l'approche ou à l'affût après autorisation préfectorale délivrée au détenteur du droit de chasse. Cette ouverture anticipée au 1er juin est subordonnée à l'autorisation d'un plan de chasse de la saison correspondante. Obligation du compte rendu du tir d'ouverture anticipée pour le 15 octobre 2021. Seul le tir du brocard est autorisé en ouverture anticipée. Horaire 1 heure avant le lever du soleil jusqu'à 1 heure après le coucher du soleil au chef-lieu du département. Toute personne autorisée à chasser le chevreuil avant l'ouverture générale peut également chasser le renard

à balle, au plomb n°1 ou 2 ou à l'arc de chasse.

(7) En ouverture générale, le chevreuil ne peut être tiré qu'à balle, au plomb n°1 ou 2 ou au moyen d'un arc de chasse.

(8) La chasse de cette espèce n'est autorisée qu'aux seuls titulaires d'un plan de chasse.

Le cerf ne peut être tiré qu'à balle ou au moyen d'un arc de chasse.

Tout animal tué en exécution du plan de chasse doit être muni, sur les lieux mêmes de sa capture, et avant tout transport, du dispositif de marquage réglementaire.

La carte T de déclaration de prélèvement est retournée au siège de la fédération départementale des chasseurs du Finistère sous 72 heures.

Les deux mandibules de la mâchoire inférieure de l'animal prélevé, munis du talon du bracelet, sont remis à la même fédération au plus tard le 10 mars 2022.

Tout animal ou partie d'animal destiné à la naturalisation doit être accompagné du dispositif de marquage ou de l'attestation jusqu'à l'achèvement de la naturalisation. Obligation du compte rendu du tir d'ouverture anticipée pour le 15 octobre 2021.

Horaire 1 heure avant le lever du soleil jusqu'à 1 heure après le coucher du soleil au chef-lieu du département.

(9) En période d'ouverture anticipée, le cerf peut être chassé tous les jours, uniquement à l'approche ou à l'affût après autorisation préfectorale délivrée au détenteur du droit de chasse.

(10) En période d'ouverture anticipée (1er juin), la chasse du sanglier peut être pratiquée tous les jours, uniquement, à l'affût ou à l'approche. Durant cette première période anticipée sont autorisés à chasser le sanglier les chasseurs ayant une autorisation individuelle ; la demande d'autorisation individuelle sera formulée par le président de chaque société ou association de chasse ou par son représentant. Dans sa demande, le demandeur listera les chasseurs souhaitant chasser à partir du 1er juin. Le formulaire de demande d'autorisation individuelle sera mis à disposition des demandeurs à la Fédération Départementale des Chasseurs du Finistère et à la DDTM du Finistère. Horaire 1 heure avant le lever du soleil jusqu'à 1 heure après le coucher du soleil au chef-lieu du département.

(11) En période d'ouverture anticipée (15 août), la chasse du sanglier peut être pratiquée tous les jours, en battue, à l'affût ou à l'approche aux conditions suivantes :

La chasse en battue est à l'initiative et sous la responsabilité des détenteurs du droit de chasse ou de leurs délégués dûment mandatés. Le nombre de chasseurs par battue est de 6 minimum et 30 maximum. Horaires de 08h30 à 19h00.

(12) En période anticipée et en ouverture générale, le tir du sanglier n'est autorisé qu'après l'acquittement obligatoire de la participation à la couverture du montant des dégâts à indemniser (timbre sanglier et/ou une validation nationale du permis de chasser). Le sanglier ne peut être tiré qu'à balle ou au moyen d'un arc de chasse.

Chaque prélèvement de sanglier effectué en période de chasse (du 1er juin 2021 au 31 mars 2022), en chasse collective ou/et individuelle fera l'objet d'une déclaration obligatoire auprès de la fédération départementale des chasseurs du Finistère dans les 72 h en indiquant la date, le lieu, le sexe et le poids de chaque animal prélevé. La transmission de l'information doit s'opérer soit par voie électronique (e-mail ou par saisie en ligne sur l'espace adhérent FDC) soit par voie postale.

Toute personne autorisée à chasser le sanglier avant l'ouverture générale peut également chasser le renard dans les mêmes conditions d'organisation. Le renard peut-être chassé à balle, au plomb n°1 ou 2 ou à l'arc de chasse.

CHASSE DU GIBIER D'EAU ET DES OISEAUX MIGRATEURS

(13) Les dates concernant la chasse du gibier d'eau et des oiseaux de passage sont fixées par arrêtés ministériels.

Toutefois, la bécasse des bois ne pourra être chassée qu'aux conditions spécifiques complémentaires suivantes :

1. Le prélèvement maximal annuel (par saison de chasse) par chasseur est de trente (30) oiseaux.
2. Dans le Finistère le prélèvement hebdomadaire maximal (du lundi matin au dimanche soir) est de trois (3) oiseaux par chasseur.
3. Le marquage immédiat à la patte de l'oiseau prélevé, associé soit à la tenue du carnet de prélèvement soit à la saisie sur l'application CHASSADAPT, l'une ou l'autre des 2 solutions devant être retenue par le chasseur et ce pour toute la saison de chasse.

La restitution du carnet de prélèvement est obligatoire.

4. La chasse à la passée est interdite.

HORAIRES - JOURS - TEMPS DE NEIGE

(14) Ces dispositions d'horaires ne s'appliquent pas aux cas suivants :

1°) à la chasse du gibier d'eau sur la zone où s'exerce la chasse maritime et sur le domaine public fluvial, le tir sur ou au-dessus de cette zone étant seul autorisé. Horaires : 2 heures avant le lever du soleil et jusqu'à 2 heures après le coucher du soleil au chef-lieu du département.

2°) à la chasse du gibier d'eau sur les plans d'eau, étangs, rivières, canaux et réservoirs du domaine terrestre de droit commun, le tir sur ou au-dessus de la nappe d'eau étant seul autorisé. Horaires : 2 heures avant le lever du soleil et jusqu'à 2 heures après le coucher du soleil au chef-lieu du département.

3°) à la chasse du gibier d'eau à partir des postes fixes mentionnés aux articles R424-17 et suivants du code de l'environnement. Horaires : sans.

4°) à la chasse de l'étourneau sansonnet, de la corneille noire, du corbeau freux et de la pie bavarde, à proximité immédiate des dortoirs. Cette chasse ne peut se pratiquer qu'à l'affût. Horaires : 1 heure avant le lever du soleil et jusqu'à 1 heure après le coucher du soleil au chef-lieu du département.

5°) à la chasse à l'affût ou à l'approche du chevreuil, du cerf et du sanglier. Horaires : 1 heure avant le lever du soleil et jusqu'à 1 heure après le coucher du soleil au chef-lieu du département

5bis) à la chasse à l'affût ou à l'approche du renard durant l'ouverture anticipée du chevreuil, du cerf et du sanglier. Horaires : 1 heure avant le lever du soleil et jusqu'à 1 heure après le coucher du soleil au chef-lieu du département.

6°) à la chasse du sanglier en battue en ouverture anticipée. Horaires : 8h30 à 19h00

7°) à la chasse du ragondin et du rat musqué. Horaires : 1 heure avant le lever du soleil et jusqu'à 1 heure après le coucher du soleil au chef-lieu du département.

(15) Afin de favoriser la protection et le repeuplement du gibier, toute chasse à tir est suspendue les mardis et vendredis, sauf si jours fériés à l'exception :

1°) de la chasse à tir du gibier d'eau et de l'étourneau sansonnet à l'occasion de dégâts sur des levés de céréales ;

2°) de la chasse du rat musqué et du ragondin ;

3°) de la chasse du chevreuil, du cerf, du sanglier et du renard en période d'ouverture anticipée ;

4°) toutes formes de vénerie (vénerie sous terre et chasse à courre)





SAMEDI
27 MARS 2021

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DÉMATERIALIZED



LE SAMEDI 27 MARS 2021 AVAIT LIEU VOTRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

RAPPEL : L'ORDRE DU JOUR

1. Approbation des procès-verbaux des assemblées générales ordinaires du 06 avril 2019 et du 22 mai 2020 ;
2. Rapport d'activités 2020 ;
3. Rapport financier des exercices 2018/2019 et 2019/2020 (rapports de gestion, rapports du commissaire aux comptes, résultats financiers et affectations) ; Budget prévisionnel 2020/2021 ;
4. Quitus ;
5. Budget prévisionnel 2021/2022 (fixation des cotisations) ;
6. Modification du règlement intérieur de la Fédération ;
7. Dates d'ouverture et de clôture de la chasse 2021/2022



Retrouvez ci-dessous les résultats des votes du scrutin Assemblée générale ordinaire FDC 29 du 27 mars 2021.

1. Approbation des procès-verbaux des assemblées générale ordinaire 2019 et 2020

POUR	1945
CONTRE	0
ABSTENTION	3

VALIDÉ

2. Rapport d'activités 2020

POUR	1944
CONTRE	1
ABSTENTION	3

VALIDÉ

3. Rapport financier des exercices 2018/2019 et 2019/2020

POUR	1944
CONTRE	0
ABSTENTION	4

VALIDÉ

4. Quitus

POUR	1928
CONTRE	3
ABSTENTION	17

VALIDÉ

5. Budget prévisionnel 2021/2022

POUR	1931
CONTRE	1
ABSTENTION	16

VALIDÉ

6. Modification du règlement intérieur de la Fédération

POUR	1883
CONTRE	1
ABSTENTION	64

VALIDÉ

7. Dates d'ouverture et de clôture de la chasse 2021/2022

POUR	1903
CONTRE	23
ABSTENTION	22

VALIDÉ



LIEN : PV CONSTAT HUISSIER (WEB)

CLIQUEZ